



UNION DES COMORES

Juin 2023

DEMANDE D'UN PROGRAMME DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITE DE CREDIT ÉLARGIE— COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; LETTRE D'INTENTION; MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES ; ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR DE L'UNION DES COMORES

Dans le cadre de la demande d'un programme de 4 ans au titre de la Facilité Élargie de Crédit, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Le **communiqué de presse** résumant les points de vue du Conseil d'Administration tels qu'ils ont été exprimés lors de sa réunion du 1er juin 2023, examinant le rapport des services du FMI qui a approuvé la demande d'un programme de quatre ans au titre de la Facilité élargie de crédit avec l'Union des Comores.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par les services du FMI à l'attention du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2023, à la suite des négociations qui se sont terminées le 28 avril 2023 avec les responsables de l'Union des Comores sur les développements et les politiques économiques. Rédigé en utilisant les informations disponibles lors de ces négociations, le rapport a été finalisé le 16 mai 2023.
- La **Lettre d'Intention**.
- Le **Mémoire des Politiques Économiques et Financières**.
- Le **Protocole d'Accord Technique**.
- L'**analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale.
- La **Déclaration de l'administrateur** de l'Union des Comores

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web: <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Le Conseil d'Administration du FMI approuve un accord au titre de la facilité élargie de crédit d'un montant de 43 millions de dollars en faveur de l'Union des Comores

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Conseil d'Administration du FMI approuve un accord quadriennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) de 32,04 millions de DTS (soit environ 43 millions de dollars) en faveur des Comores. Cette décision permettra de décaisser immédiatement l'équivalent de 3,56 millions de DTS (soit environ 4,76 millions de dollars).
- Le programme soutenu par la FEC contribuera à préserver la stabilité macroéconomique des Comores et à mettre en œuvre les plans des autorités en matière d'assainissement budgétaire, de stabilisation du secteur financier et de réformes de la gouvernance et de lutte contre la corruption.
- Les mesures du programme visent à réduire les fragilités économiques et institutionnelles et à créer un espace budgétaire pour les investissements nécessaires dans le capital humain et physique. Le soutien continu des partenaires internationaux des Comores, à la fois en termes de financement et de développement des capacités, sera essentiel pour la réussite du programme.

Washington, le 1^{er} juin 2023. Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord quadriennal au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) pour un montant de 32,04 millions de DTS (soit environ 43 millions de dollars) en faveur de l'Union des Comores. La décision du Conseil d'Administration autorise un décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,76 millions de dollars).

L'accord au titre de la FEC fait suite à l'achèvement du programme de référence en Avril 2023 et représente le premier engagement financier avec le FMI depuis 2013. L'accord de la FEC devrait contribuer à catalyser un soutien financier bilatéral et multilatéral supplémentaire pour le programme de réformes des Comores.

Les chocs externes successifs de ces dernières années ont exacerbé les conditions économiques déjà fragiles des Comores. La flambée des prix mondiaux des produits de base et des coûts de transport en 2022 a eu de graves répercussions sur le pouvoir d'achat des ménages dans cette économie insulaire dépendante des importations et a considérablement aggravé les perspectives budgétaires. Ces chocs ont coïncidé avec une augmentation des besoins budgétaires et du service de la dette, ainsi qu'avec la fin des dispositifs d'aide accordés à la suite de la pandémie et la réduction de l'aide internationale, ce qui a considérablement renforcé les contraintes de financement.

L'accord au titre de la FEC contribue à préserver la dynamique de réforme lancée dans le cadre du programme de référence et vise à remédier aux sources de fragilité des Comores, notamment la faiblesse des recettes intérieures, la sous-capitalisation du secteur bancaire et les vulnérabilités à la corruption. Les principaux engagements des politiques comprennent (i) la mobilisation des recettes intérieures soutenue par des réformes visant à renforcer l'administration fiscale et douanière et à rationaliser les exonérations fiscales ; (ii)

l'achèvement de la restructuration de la banque postale publique SNPSF et le renforcement de la supervision bancaire et des capacités de résolution de la banque centrale ; et (iii) le renforcement de la gouvernance grâce à des réformes de la gestion des finances publiques et de la lutte contre la corruption.

À l'issue de la réunion du Conseil d'Administration, M^{me} Antoinette Sayeh, Directrice Générale Adjointe et Présidente par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« Les Comores ont subi plusieurs chocs, dont une catastrophe naturelle, au cours des dernières années. La multiplicité de ces chocs a eu un impact négatif sur la croissance économique et la viabilité budgétaire, tout en entravant la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les réformes nécessaires. Le pays est confronté à d'importants problèmes de développement dus à la faiblesse des recettes fiscales, à l'insuffisance des investissements publics dans le capital humain et physique et à la vulnérabilité aux chocs. La fragilité institutionnelle se manifeste par une faible gouvernance et une capacité limitée de mise en œuvre des politiques.

Pour s'attaquer aux problèmes structurels à long terme, les autorités comoriennes ont lancé un programme de réformes soutenu par le FMI et d'autres partenaires internationaux. Cet accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui s'appuie sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de référence récemment achevé, est le premier accord au titre de la tranche supérieure de crédit conclu avec le FMI en dix ans.

Dans le cadre du programme de la FEC, les autorités entendent s'attaquer aux faiblesses structurelles à long terme telles que l'insuffisance des recettes fiscales, la sous-capitalisation du système bancaire et les vulnérabilités liées à la corruption, qui constituent des obstacles à la capacité du gouvernement d'investir dans le capital humain et physique et à la capacité du secteur privé de prospérer. L'assainissement budgétaire visant à réduire les risques liés à la viabilité de la dette et à créer une marge de manœuvre pour les dépenses de développement sera étayé par des réformes structurelles budgétaires visant à mobiliser les recettes nationales. Pour améliorer la stabilité du secteur financier, les autorités se sont engagées à renforcer la supervision bancaire et les capacités de résolution tout en restructurant la banque postale, la Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF), afin de limiter les passifs budgétaires éventuels à l'avenir. La poursuite des efforts visant à renforcer la gouvernance et la responsabilité, y compris l'adoption de la loi anti-corruption révisée, sera essentielle pour améliorer le climat général des affaires.

Il est essentiel que les donateurs apportent un soutien solide et opportun, complété par les décaissements du FMI. Compte tenu de l'importance des besoins de financement pour les années à venir, les autorités doivent intensifier leurs efforts pour mobiliser le soutien financier, notamment en réalisant des progrès notables dans la mise en œuvre des réformes. Le programme de réforme et le financement soutenu par la FEC continueront à jouer un rôle de catalyseur. »

Union des Comores: principaux indicateurs économiques et financiers, 2020-28

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
			Est. ¹	Proj. ¹					

(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

Revenu national et prix

PIB réel	-0.2	2.1	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3
Déflateur du PIB	0.8	-0.3	5.3	4.3	1.8	2.1	2.0	1.9	1.9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.8	0.0	12.4	10.3	2.0	2.1	2.0	1.9	1.9
Indice des prix à la consommation (fin de période)	-4.8	7.1	20.6	0.4	2.2	2.2	1.9	1.9	1.9

Monnaie et crédit

Avoirs extérieurs nets	30.3	11.5	-9.3	20.0	13.1	4.3	4.3	4.0	1.7
Crédit intérieur	-8.7	22.1	12.7	12.2	2.3	0.2	14.0	8.1	2.5
Crédit au secteur privé	-2.8	9.7	15.0	11.1	8.1	9.3	9.7	9.7	9.4
Monnaie au sens large	11.5	20.1	8.1	9.2	7.3	5.8	5.7	7.3	5.8
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large en fin d'année)	3.2	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6	2.7	2.6	2.6

Secteur extérieur

Exportations, f.à.b.	-48.3	62.4	76.7	-20.0	8.2	8.7	9.1	13.2	8.3
Importations, f.à.b.	-2.5	2.4	16.6	17.4	4.5	3.8	6.7	6.7	6.3
Volume des exportations	-36.7	75.4	38.3	-17.4	5.1	6.5	7.2	11.2	5.7
Volume des importations	7.9	-5.8	-10.1	3.0	3.7	5.6	3.2	3.1	2.9
Termes de l'échange	-0.1	-15.1	-4.4	22.1	2.8	1.7	2.8	2.5	1.8

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

Investissement et épargne

Formation brute de capital fixe	15.6	15.7	16.7	17.3	17.6	17.7	17.9	18.0	18.1
Le public	5.5	5.4	5.0	7.1	6.8	5.8	5.1	5.1	5.2
Privée	10.0	10.3	11.7	10.2	10.7	11.9	12.8	12.9	12.9
Épargne nationale brute	13.6	15.2	14.3	12.1	12.5	13.2	13.4	13.7	13.8
Publique	1.6	-0.3	-0.8	0.2	1.5	1.8	1.4	1.6	1.7
Privée	12.0	15.5	15.1	11.9	10.9	11.4	12.1	12.1	12.1
Épargne extérieure	1.9	0.5	2.4	5.2	5.1	4.5	4.5	4.3	4.3
Total des recettes et dons	18.3	17.0	14.2	17.0	14.8	15.1	16.0	16.4	16.2
Total des recettes	9.2	10.3	9.8	9.7	9.9	10.3	10.7	11.0	11.3
Recettes fiscales	7.7	8.6	7.7	8.0	8.3	8.7	9.0	9.3	9.6
Recettes non fiscales	1.5	1.7	2.1	1.7	1.6	1.7	1.7	1.7	1.70

Total des dons	9.0	6.8	4.5	7.3	5.0	4.8	5.3	5.3	4.9
Total des dépenses et capacité de financement	18.8	19.8	18.2	21.8	19.4	18.2	17.6	17.7	18.0
Dépenses courantes	10.7	12.8	11.2	12.5	10.3	10.5	10.6	10.8	10.9
Dépenses d'investissement	7.8	7.0	6.9	9.3	9.1	7.7	7.0	7.0	7.1
Solde primaire intérieur ²	-1.4	-3.4	-1.9	-2.4	-1.8	-1.1	-0.2	0.0	-0.1
Solde global (base caisse)	-0.8	-2.8	-3.6	-4.9	-4.6	-3.1	-1.7	-1.4	-1.7
Dons non compris	-9.8	-9.6	-8.1	-12.1	-9.6	-7.9	-7.0	-6.7	-6.7
Financement net	1.0	2.7	3.6	4.2	3.1	1.4	0.0	0.0	0.4
Extérieur	1.0	1.6	2.5	5.0	4.2	2.2	0.2	0.1	0.5
Organismes	0.0	1.2	1.1	-0.9	-1.2	-0.8	-0.2	-0.2	-0.1
Dont : Acquisition nette d'actifs	0.0	-0.1	-0.4	-0.5	-0.3	-0.6	-0.1	-0.1	0.0
Écart de financement/erreurs et omissions ³	-0.2	0.1	0.0	0.7	1.5	1.6	1.6	1.4	1.3
(+ = sous-financement)									
Secteur extérieur									
Exportations de biens et services	5.5	9.9	13.3	11.9	12.1	12.3	12.6	13.0	13.2
Importations de biens et services	28.2	32.5	37.3	37.7	36.5	35.3	34.9	34.5	34.2
Solde des transactions courantes	-1.9	-0.5	-2.4	-5.2	-5.1	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3
À l'exclusion des transferts officiels et transferts privés	-22.2	-22.1	-23.7	-25.4	-23.8	-22.8	-22.1	-21.3	-20.8
Envois de fonds privés, net ⁴	16.9	19.8	20.6	17.4	16.6	16.4	16.3	15.7	15.3
Dettes extérieures	21.8	25.8	27.1	33.6	37.4	39.0	38.5	37.9	37.7
Dettes extérieures publiques ou garanties par l'État	21.8	24.7	27.1	33.7	37.4	39.0	38.5	37.9	37.7
Dettes extérieures, en pourcentage des exportations de biens et de services	418.2	123.8	86.5	82.2	66.4	48.0	42.1	37.0	26.2
Service de la dette extérieure ⁵	2.6	2.0	2.1	3.6	4.5	5.8	5.7	5.5	5.3
Balance des paiements globale (en million de dollars)	56.9	62.4	-24.0	51.1	42.1	15.9	14.6	13.4	6.5
Dons et prêts officiels	10.3	8.6	7.1	12.8	10.0	8.5	7.1	7.0	6.9
Réserves brutes de changes⁶									
En millions de dollars	292.2	329.3	281.8	325.8	359.3	370.7	382.2	390.8	391.6
En mois d'importations de biens et services	8.4	8.6	6.7	7.6	8.2	8.1	8.0	7.8	7.4
Réserves brutes de change, écart budgétaire compris									
En millions de dollars	292.2	329.3	281.8	341.8	403.4	442.1	480.4	512.4	535.9
En mois d'importations de biens et services	8.4	8.6	6.7	8.0	9.2	9.7	10.0	10.3	10.2
Taux de change FC/dollar (moyenne sur la période)	431.1	415.7	466.8						
Pour mémoire :									
Dettes extérieures publiques (en pourcentage du PIB) ⁷	21.8	25.8	27.1	33.6	37.4	39.0	38.5	37.9	37.7

Dettes publiques (en pourcentage du PIB)			33.7	40.7	43.8	45.1	44.4	43.6	43.3
PIB nominal (en milliards de CF)	524.9	534.3	577.3	620.1	653.6	694.0	738.7	786.6	836.0
PIB par habitant (nominal, en dollars)	1,357	1,395	1,294	1,352	1,363	1,390	1,420	1,448	1,467
<p>¹ À compter de 2017, inclut les recettes et dépenses inscrites au budget et liées à la subvention aux carburants des entreprises publiques.</p> <p>² Recettes intérieures moins dépenses primaires courantes et dépenses en capital financées sur ressources intérieures, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale.</p> <p>³ Pour 2022–23, comprend les besoins de financement non couverts pour restructurer la SNPSF.</p> <p>⁴ À compter de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations réalisées par la Banque centrale des Comores en ce qui concerne les postes de débit autres que les virements télégraphiques.</p> <p>⁵ En pourcentage des recettes des administrations publiques.</p> <p>⁶ Fin de période. À compter de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS d'un montant de 24 millions de dollars.</p> <p>⁷ Couverture de la dette : dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.</p>									



UNION DES COMORES

15 mai 2023

DEMANDE D'ACCORD D'UNE DURÉE DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

RÉSUMÉ

Contexte. Petit État insulaire fragile, les Comores sont confrontées à des difficultés sérieuses en matière de développement, à des besoins de financement de la balance des paiements, à un risque élevé de surendettement, à des vulnérabilités du système bancaire et à des faiblesses de la gouvernance. Ces dernières années, le pays a été frappé par une succession de chocs, notamment le cyclone Kenneth en 2019, la pandémie de COVID-19 en 2020-21 et les retombées de la guerre en Ukraine en 2022. Deux cycles d'appui d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide (FCR/IFR) de 8,9 millions de DTS chacun ont été approuvés en juillet 2019 et en avril 2020. Un programme de référence, approuvé en septembre 2021, s'est achevé sur des résultats globalement satisfaisants, contribuant à établir une base de mise en œuvre de politiques en vue d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Les mesures adoptées dans le cadre du programme de référence visaient à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, à réduire les risques économiques et à entamer des réformes pour s'attaquer aux facteurs de fragilité du pays.

Objectifs et modalités du programme au titre de la FEC. Les autorités ont sollicité un appui au titre de la FEC pour soutenir leurs efforts de maintien de la stabilité macroéconomique, combler les déficits de financement et poursuivre la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles. Compte tenu de la fragilité du pays, des contraintes de capacité et du temps nécessaire à la mise en œuvre des réformes, les services du FMI proposent un programme de quatre ans au titre de la FEC, prévoyant des revues semestrielles pour assurer le suivi d'un ensemble ciblé d'objectifs quantitatifs et de repères structurels. L'accès est proposé à 180 % de la quote-part (32,04 millions de DTS) avec des décaissements semestriels identiques. Les fonds octroyés au titre de cet accord aideront à couvrir les besoins budgétaires et de financement de la balance des paiements, d'un montant estimé à près de 97,6 millions de dollars sur la période 2023–2027. Dans le scénario de référence du programme, le risque de surendettement des Comores devrait tomber à un niveau modéré d'ici 2028. Les services du FMI estiment que la capacité des Comores à rembourser l'institution est adéquate, bien qu'elle comporte des risques. Les mesures prises et l'échelonnement des décaissements dans le cadre du programme visent à atténuer ces risques.

Mesures du programme au titre de la FEC. Ce programme s'appuie sur le programme de référence et vise à : (i) soutenir l'action d'assainissement des finances publiques des autorités et dégager un espace budgétaire pour faire face aux besoins du pays en matière de lutte contre la pauvreté et de développement et réduire les risques liés à la viabilité de la dette grâce à des réformes structurelles budgétaires pour augmenter les recettes intérieures ; (ii) renforcer le secteur financier, en menant notamment à terme la restructuration de la SNPSF, la banque postale publique, entamée dans le cadre du programme de référence ; et (iii) mener les réformes relatives à la gouvernance pour améliorer la gestion des finances publiques et réduire les risques liés à la corruption. En s'attaquant aux principales sources de fragilité, les mesures prévues par le programme devraient créer un espace budgétaire pour les investissements indispensables dans le capital humain et physique, accroître la stabilité du système financier, ce qui favorisera la croissance et réduira la pauvreté grâce à une plus grande inclusion financière, et limiter les risques de corruption afin d'améliorer le fonctionnement du secteur public et le climat général des affaires, tous ces aspects étant compatibles avec les objectifs du gouvernement dans le cadre du Plan Comores Émergent. La poursuite de l'assistance au développement des capacités est essentielle à la réussite du programme.

Les services du FMI souscrivent à la demande d'un accord au titre de la FEC qui a été présentée par les autorités.

Approuvé par
Costas Christou
 (département
 Afrique) et
Johannes Wiegand
 (département de
 la stratégie,
 des politiques
 et de l'évaluation)

L'équipe était composée de Suchanan Tambunlertchai (cheffe de mission), Gabriel Srour, Laila Drissi Bourhanbour, Pegdewende Nestor Sawadogo (tous du département Afrique), Ibrahim Ahamada (économiste local), David Blache (département des marchés monétaires et de capitaux), et Rima Turk (nouvelle représentante résidente). Haya Abu Sharar et Roberta Guarnieri (du département Afrique) ont contribué à l'établissement de ce rapport. Les entretiens ont eu lieu à Moroni du 8 au 23 mars 2023, suivis de discussions virtuelles et à Washington du 10 au 28 avril 2023 avec M. Chanfiou, ministre des Finances, M. Imani, gouverneur de la Banque centrale, M. Houmadi, secrétaire général du ministère des Finances, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME	9
A. Soutenir la reprise et assurer la stabilité macroéconomique à moyen terme	9
B. Restructurer la SNPSF et stabiliser le secteur financier	14
C. Renforcer la gouvernance et réduire la vulnérabilité à la corruption	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	18
GRAPHIQUE	
1. Principaux indicateurs	24
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–28	25
2a. Opérations financières consolidées de l'État, 2020–28 (en millions de francs comoriens)	26
2b. Opérations financières consolidées de l'État, 2020–28 (en pourcentage du PIB)	27
3. Situation monétaire, 2020–28	28
4a. Balance des paiements, 2020–28 (en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)	29
4b. Balance des paiements, 2020–28 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)	30
5. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022–37	31
6. Besoins et sources de financement extérieur, 2023–27	32

7. Calendrier proposé des décaissements, 2023-27	33
--	----

ANNEXES

I. Évaluation du secteur extérieur	34
II. Matrice d'évaluation des risques	36
III. Note de stratégie sur le développement des capacités	38
IV. Priorités par département	42
V. Sauvegardes renforcées pour les Comores	47

APPENDICE

I. Lettre d'Intention	49
Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et	51
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique	64

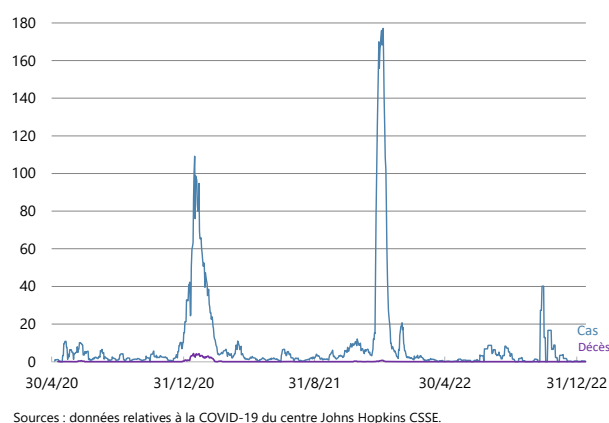
CONTEXTE

1. Petit État insulaire fragile, les Comores nécessitent des réformes de fond et un soutien durable de la part de leurs partenaires de développement. L'économie repose sur l'agriculture, le petit commerce et le tourisme. Elle est tributaire des envois de fonds et des importations et reste exposée aux catastrophes naturelles. La croissance annuelle moyenne au cours de la dernière décennie était inférieure à 3 %. La fragilité institutionnelle se manifeste par des insuffisances en matière de gouvernance et de capacités. La fragilité économique est caractérisée par des contraintes sévères sur les ressources nationales et une grande vulnérabilité aux chocs. Le niveau moyen des recettes budgétaires (10 % du PIB) est l'un des plus bas du monde. Environ 38,2 % de la population vit avec moins de 3,20 dollars par jour (en PPA). Un secteur financier peu développé et un système judiciaire peu performant constituent des obstacles au crédit privé, à l'investissement et à la diversification de l'économie. Le président Assoumani, en poste depuis 2016, est candidat à un nouveau mandat en 2024.

2. La pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont aggravé une situation macroéconomique déjà fragile. Malgré l'aide substantielle et les envois de fonds pendant la pandémie, l'activité économique a stagné en 2020-2021. Le redressement en 2022 a été interrompu par les retombées de la guerre en Ukraine. L'inflation a atteint un taux à deux chiffres en 2022, les perspectives des finances publiques se sont dégradées et le déficit des transactions courantes s'est creusé. Les Comores présentent un risque élevé de surendettement

3. Après l'achèvement du programme de référence, les autorités ont sollicité un accord de financement au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) afin de soutenir leur programme de réformes. Les priorités sont d'assurer la stabilité macroéconomique à moyen terme par la correction des facteurs de fragilité et l'amélioration de la résilience. Le programme vise à préserver la viabilité de la dette sur la base d'un plan d'assainissement budgétaire crédible et de réformes structurelles pour augmenter les recettes, renforcer le secteur bancaire, lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance et la transparence du secteur public. Le programme au titre de la FEC mettra à profit les progrès réalisés dans le cadre du programme de référence et appuiera les réformes en faveur d'une croissance plus

Graphique 1 du texte. Cas confirmés de COVID-19 et décès dus à la maladie, par jour
(moyenne mobile sur 7 jours. Compte tenu du peu d'opérations de dépistage et des difficultés rencontrées dans l'attribution des causes et des décès, il se peut que le nombre de cas et de décès ne soit pas exact)



Sources : données relatives à la COVID-19 du centre Johns Hopkins CSSE.

forte et plus inclusive, conformément à la vision des autorités dans le cadre du Plan Comores Émergent.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

4. Les retombées de la guerre en Ukraine continuent de peser sur l'économie, mais des signes de reprise se dessinent.

- L'activité intérieure, qui avait commencé à se redresser fin 2021 avec la reprise du tourisme et des événements sociaux tels que les grands mariages, a été affectée par le ralentissement de la croissance mondiale et la flambée des prix des produits de base. Toutefois, la croissance attendue du PIB réel en 2022 a été légèrement revue à la hausse, de 2,4 % à 2,6 %, en raison du volume toujours élevé d'envoi de fonds de la diaspora et des exportations de clous de girofle plus importantes que prévu au cours du dernier trimestre de 2022.
- L'inflation (en glissement annuel) est montée à 20,6 % fin 2022 et a atteint un niveau record de 20,7 % en janvier, avant de redescendre légèrement à 20,0 % en février.
- Certaines des principales entreprises publiques ont subi des pertes substantielles en 2022. SCH, la société des hydrocarbures, a été la plus touchée. Une évolution plus favorable des cours du riz a permis de stabiliser la situation de l'office rizicole ONICOR. Les pertes des entreprises publiques ont été financées par des prêts auprès de banques commerciales, garantis par l'État. La flambée des prix a conduit le gouvernement à augmenter les prix administrés¹ en 2022 pour contenir les pertes des entreprises publiques, ainsi qu'à accorder des subventions temporaires et des exonérations fiscales sur certains produits de base pour amortir la crise du coût de la vie.

**Tableau 1 du texte. Union des Comores :
évolution des finances publiques
(en pourcentage du PIB)**

	2020	2021	2022
			Est. ¹
Total des recettes et dons	18.3	17.0	14.2
Recettes	9.2	10.3	9.8
Recette fiscales	7.7	8.6	7.7
Recettes non fiscales	1.5	1.7	2.1
Dons extérieurs	9.0	6.8	4.5
Dépenses totales	18.8	19.8	18.2
Dépenses courantes	10.7	12.8	11.2
Dépenses primaires courantes	9.6	11.7	10.6
Traitements et salaires	5.2	5.3	5.0
Biens et services	2.6	2.2	2.4
Transferts et pensions	1.8	4.2	3.3
Paiements d'intérêts	0.2	0.3	0.2
Entretien des projets financés sur ressources extérieures	0.6	0.5	0.1
Assistance technique	0.2	0.3	0.3
Dépenses d'investissement	7.8	7.0	6.9
Investissement financé sur ressources intérieures	1.1	2.1	1.2
Investissement financé sur ressources extérieures	6.7	5.0	5.7
Solde primaire intérieur	-1.4	-3.4	-1.9
Solde global (base ordonnancement)	-0.5	-2.8	-3.9
Variation des arriérés nets	-0.3	0.0	0.3
Solde global (base caisse)	-0.8	-2.8	-3.6

Sources : ministère comorien des Finances ; estimations des services du FMI.

¹ À compter de 2017, inclut les recettes et dépenses inscrites au budget et liées à la subvention aux carburants des entreprises publiques.

5. En juillet 2022, la Banque Centrale des Comores (BCC) a relevé le niveau des réserves obligatoires non rémunérées, son principal instrument d'intervention, de 10 % à 15 %. Les autres taux d'intérêt ancrés sur les taux interbancaires européens ont également

¹ En mai 2022, le gouvernement a relevé les prix de l'essence (de 25 %), du gazole (de 44 %) et du pétrole (de 40 %).

augmenté, mais leur incidence sur le secteur réel est restreinte. Dans le même temps, la croissance du crédit a été forte en 2022, sous l'effet de l'augmentation du financement d'importations plus coûteuses, en particulier par les entreprises publiques, la part du crédit au secteur public atteignant 15,5 % fin 2022, contre 7 % l'année précédente. Après les contractions observées en 2020 et au premier semestre 2021, le crédit au secteur privé a connu une forte croissance en 2022, culminant à 25 % (en glissement annuel) en juillet, avant de retomber progressivement à 13 % en janvier 2023.

6. Les pertes des entreprises publiques ont grevé les recettes budgétaires en 2022, mais la hausse des recettes non fiscales et la baisse des dépenses ont permis de réduire le déficit primaire intérieur (tableau 1 du texte). Le manque à gagner des entreprises publiques et les exonérations fiscales ont été compensés par l'augmentation des recettes non fiscales, notamment les dividendes de la banque centrale, la diminution des dépenses liées à la COVID-19 et le report des dépenses publiques pour le projet de l'hôpital El Maarouf. Les mesures visant à éliminer les « travailleurs fantômes » ont également contribué à limiter la masse salariale. Selon les estimations, le déficit primaire intérieur (à l'exclusion de toutes les dépenses courantes et en capital financées par des sources extérieures et des transferts monétaires financés par la Banque mondiale) s'est donc réduit jusqu'à 1,9 % du PIB en 2022. Toutefois, le déficit budgétaire global s'est détérioré, car les bailleurs de fonds ont versé moins de dons et davantage de prêts concessionnels².

7. Les autorités utilisent l'allocation de DTS de 2021 pour financer le budget. En décembre 2021, la BCC a rétrocédé les DTS échangés (17,1 millions de DTS, soit 1,4 % du PIB) au Trésor pour qu'il les utilise comme réserve de liquidités³. Ce montant a déjà été inclus dans la dette publique.

8. Le déficit du compte courant extérieur s'est considérablement creusé à la suite de la guerre en Ukraine. Les chiffres préliminaires pour 2022 indiquent une augmentation des importations de plus de 16 % (en glissement annuel) à la suite de la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole et de l'appréciation du dollar. La hausse des importations a été compensée par l'augmentation des exportations, notamment de clous de girofle. Le solde des transactions courantes devrait se détériorer et passer à -2,4 % du PIB en 2022, contre -0,5 % l'année précédente. Le TCER s'est apprécié de 3,5 % en 2022, et les services du FMI estiment que la position extérieure des Comores en 2022 est conforme au niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables (voir annexe 1).

9. Le secteur financier reste vulnérable et présente de sérieux risques sur le plan budgétaire. Les Comores comptent neuf établissements de dépôt. Le total des actifs bancaires et le total des crédits bancaires représentent respectivement 35 % et 16 % du PIB (2021). Plus des deux tiers des établissements de dépôt ne respectent pas les exigences de solvabilité. Le ratio prêts non

² Pour des raisons techniques, la définition antérieure des dépenses primaires intérieures dans le cadre du programme de référence incluait les transferts monétaires de la Banque mondiale (équivalant à ½ % du PIB en 2022).

³ En vertu des dispositions institutionnelles des Comores, l'utilisation de l'allocation de DTS se traduit par l'octroi par la banque centrale de crédits à l'État supérieurs aux plafonds existants qui lient les crédits de la banque centrale aux recettes budgétaires de l'année précédente.

performants/total des prêts s'est sensiblement amélioré en 2021 (tableau 2 du texte), bien qu'il demeure à un niveau élevé de 17 % fin juin 2022. Les indicateurs de liquidité masquent également de grandes différences entre les banques. Certaines n'ont pas respecté les exigences plus élevées en matière de réserves imposées en 2022. Les crédits aux entreprises publiques ont augmenté de 63,8 % entre fin décembre 2021 et fin juin 2022, tandis que les dépôts des entreprises publiques auprès des banques ont diminué de 25,5 % au cours de la même période.

Tableau 2 du texte. Union des Comores : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016-2022
(en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021 (1)	2022 (1)(2)
Exigence de fonds propres						
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	21,2	22,3	27,9	25,2	8,3	8,8
Bénéfices						
Ratio prêts improductifs/total des prêts bruts	24,8	24,3	22,5	23,7	16,8	17,0
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	49,1	40,7	29,4	35,4	23,0	34,7
Résultat et rentabilité						
Rentabilité des fonds propres	-0,7	-0,5	-0,7	-7,6	-0,5	ND
Liquidité						
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	84,8	94,1	88,7	104,3	ND	ND
Ratio dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	122,7	132,3	134,6	154,7	163,0	141,2
<small>(1) Banque centrale des Comores et calculs des services du FMI. En raison du manque d'effectifs au sein de la direction de la surveillance bancaire, la BCC n'a pas communiqué les ISF depuis fin juin 2021.</small>						
<small>(2) données à fin juin 2022. N'incluent pas toutes les institutions collectrices de dépôts en raison d'incohérences dans les données communiquées par certaines d'entre elles.</small>						

10. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables, mais le pays continue de présenter un risque élevé de surendettement. Trois des quatre indicateurs du poids de la dette extérieure dépassent leurs seuils respectifs dans ce scénario de référence. Cependant, ces dépassements sont limités en termes d'ampleur et de durée et la situation devrait s'améliorer à moyen terme. Parmi les autres facteurs qui atténuent les signaux de risque mécaniques figurent la détermination des autorités à mettre en œuvre un programme de réformes économiques, soutenu par l'accord au titre de la FEC, et les performances durablement solides des envois de fonds, ce qui renforce la viabilité extérieure. (Voir l'analyse de viabilité de la dette (AVD) qui accompagne ce rapport).

11. Les arriérés extérieurs sont passés de 6 millions de dollars à 7,2 millions de dollars en 2022. Le prêt de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour lequel les autorités recherchent un autre créancier, représente une grande partie de l'encours (5,2 millions de dollars)⁴. De ces nouveaux arriérés accumulés en 2022, les autorités ont payé le Fonds koweïtien (0,12 million de dollars) et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (0,35 million de dollars). Les autorités examinent avec le Trésor français une stratégie d'apurement des arriérés de la dette envers Bpifrance Assurance Export, qui se sont accumulés (0,56 million de dollars) après l'expiration de l'ISSD. Des discussions sont aussi en cours au sujet des arriérés préexistants (1,17 million de dollars) envers Exim Bank India pour un projet de centrale électrique.

⁴ Les Comores sont actionnaires de la BADEA. L'institution se recentre sur les pays non actionnaires et demande à ce que son prêt aux Comores soit transféré à un nouveau créancier.

PERSPECTIVES ET RISQUES

12. Les effets des chocs devraient s'atténuer en 2023, mais les perspectives restent incertaines. La croissance devrait atteindre 3,0 % en 2023 et 3,5 % en 2024, grâce à des projets d'investissement, notamment la poursuite des travaux pour l'hôpital, la construction de l'hôtel Galawa et la remise en état des routes. La croissance à moyen terme devrait atteindre environ 4½ %, sous réserve de l'application de politiques macroéconomiques saines et de réformes structurelles. L'inflation devrait continuer à fléchir en 2023, compte tenu des effets de base importants en 2022 et du recul récent des prix des produits de base, et se maintenir entre 2 % et 2½ % par la suite. Les envois de fonds devraient diminuer par rapport aux niveaux records atteints précédemment, sur fond de ralentissement de la croissance dans la zone euro, tout en conservant un niveau élevé à moyen terme, compte tenu de l'importance de la diaspora comorienne. La reprise des exportations de services devrait se poursuivre en 2023. Les importations devraient connaître une forte croissance à court terme, en lien avec les projets d'investissement en cours et la reprise du fret vers les Comores après les perturbations dues à la pandémie, et se normaliser à moyen terme en fonction de l'évolution des prix internationaux et de l'achèvement des projets. Les réserves de change devraient progresser par rapport au niveau actuel pour atteindre environ 7½ mois de couverture des importations à moyen terme.

13. Les risques pesant sur les perspectives sont plus ou moins équilibrés (annexe 2). Les prix élevés des denrées alimentaires et des carburants risquent de compromettre la sécurité alimentaire et de provoquer des tensions sociales. De nouvelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement pourraient exercer une pression supplémentaire sur les prix, tandis qu'un ralentissement mondial et la fragmentation géoéconomique pourraient réduire les échanges commerciaux et les investissements directs étrangers. Du côté positif, l'accession des Comores à la présidence de l'UA cette année pourrait stimuler les initiatives de réforme des autorités et l'engagement avec les partenaires. Par ailleurs, des progrès satisfaisants dans le cadre de la FEC pourraient renforcer la confiance des bailleurs de fonds et du secteur privé et potentiellement débloquer des financements et l'activité économique, au-delà de ce qui est supposé dans le scénario de référence.

OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME

S'appuyant sur le programme de référence récemment achevé, l'appui proposé au titre de la FEC vise à promouvoir la résilience économique et à réduire la fragilité (i) en soutenant un plan crédible d'assainissement des finances publiques à moyen terme afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et de réduire les risques liés à la viabilité de la dette ; (ii) en réduisant les risques dans le secteur financier ; et (iii) en poursuivant les réformes en matière de lutte contre la corruption et de gouvernance.

A. Soutenir la reprise et assurer la stabilité macroéconomique à moyen terme

Assainissement budgétaire

14. Compte tenu de la précarité de la reprise en cours et du fait que la croissance reste nettement inférieure à son potentiel, le programme prévoit un relâchement budgétaire temporaire en 2023.

- Le budget révisé pour 2023 vise à soutenir la croissance tout en maîtrisant la dette et les pressions inflationnistes. Il élimine de façon appropriée les subventions ponctuelles et les exonérations fiscales introduites en 2022, en particulier sur les importations de riz, puisque les prix se sont stabilisés, réintroduit certaines taxes, notamment la taxe de vente sur les matériaux de construction, prévue de longue date, et réduit la subvention pour l'électricité. Les réformes de l'administration des recettes se poursuivront également afin d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer le respect de la réglementation (voir ci-dessous). Le budget favorise la croissance grâce à l'augmentation des dépenses d'investissement, principalement financées à des conditions préférentielles, tout en limitant les autres dépenses. L'élimination d'un nombre important de travailleurs fantômes en 2022 a permis au gouvernement de relever les salaires des fonctionnaires pour la première fois depuis plusieurs années, tout en maintenant le ratio masse salariale/PIB en dessous de son niveau de 2021. Le budget prévoit également un accroissement des dépenses sociales, bien que cela dépend largement de l'aide aux transferts à caractère social de la Banque mondiale pour atténuer l'impact de la hausse du coût de la vie sur les groupes les plus vulnérables.
- À titre exceptionnel, le budget comprend un montant de 5,3 milliards de francs comoriens (environ 11,4 millions de dollars) pour les dépenses estimées pour la présidence comorienne de l'UA. Les autorités ont alloué 1 milliard de francs comoriens en ressources pour le budget de l'UA et se sont engagées à financer le montant restant par l'aide des partenaires de développement⁵.
- Conformément aux mesures décrites ci-dessus, les dépenses primaires intérieures (à l'exclusion de toutes les dépenses courantes et en capital soutenues par des fonds étrangers) passeraient de 11,2 % du PIB en 2022 à 12,1 % en 2023. Les recettes resteraient pratiquement stables à 9,7 % du PIB, car les gains de recettes liés aux réformes de l'administration et des politiques fiscales seront compensés par la baisse des recettes tirées des entreprises publiques. Le déficit primaire intérieur devrait donc se creuser, de 1,9 % du PIB en 2022 à 2,4 % en 2023. Le déficit global passerait de 3,6 % du PIB à 4,9 %, ce qui s'explique également par l'augmentation attendue des prêts-projets accordés par des partenaires de développement.

15. Le programme vise à protéger les groupes vulnérables par le biais de transferts ciblés.

Le projet de filets sociaux de sécurité, financé par la Banque mondiale, assure les transferts monétaires directs aux personnes les plus vulnérables. Comme le programme de référence, l'appui au titre de la FEC fixe un plancher pour ces transferts monétaires (OI) équivalant à environ 1/2 % du PIB par an, afin de garantir le versement de l'aide sociale dans les délais impartis. Les autorités travailleront en étroite coordination avec la Banque mondiale pour les versements prévus et constitueront à l'avance les provisions nécessaires pour assurer une aide sociale annuelle minimale

⁵ Le budget estimé de l'UA comprend les coûts nominaux de l'assistance technique dans divers domaines d'expertise (par exemple, le changement climatique, la sécurité) pour lesquels les autorités demanderont l'aide de l'UA et d'autres partenaires.

en cas de retards prévus dans les décaissements de la Banque mondiale, tout en notant que cela pourrait nécessiter une réaffectation d'autres postes de dépenses. Afin de renforcer la protection sociale, l'État a constitué des provisions (0,13 % du PIB) pour couvrir les coûts de l'assurance maladie des plus vulnérables et a augmenté ses contributions à la caisse de retraites. Les autorités envisagent également de relever l'âge de la retraite des fonctionnaires, ce qui pourrait constituer une première étape pour ramener progressivement la caisse de retraites, aujourd'hui déficitaire, à une situation financière viable.

16. Le rééquilibrage budgétaire devrait démarrer en 2024 afin d'atténuer les risques liés à la viabilité de la dette et de réduire les besoins de financement à terme. Le processus d'assainissement s'appuiera sur : (i) une augmentation régulière des recettes fiscales d'au moins 0,3 % du PIB par an (CRQ) grâce à des réformes structurelles de grande ampleur de la politique fiscale et des administrations fiscale et douanière ; (ii) la réduction des transferts et des subventions introduits en 2021-22 pour atténuer les effets des chocs récents ; et (iii) la diminution des dépenses d'investissement jusqu'aux niveaux d'avant la pandémie, une fois que les dépenses déjà engagées auront été progressivement résorbées. Ces stratégies devraient permettre de réduire le déficit primaire intérieur de 2,4 % du PIB sur la période 2024-27. La trajectoire budgétaire envisagée représente un compromis entre croissance et diminution des risques liés à la dette et est ancrée sur la réduction de tous les indicateurs de la charge de la dette en dessous de leur seuil de risque élevé d'ici 2028. Un processus de rééquilibrage plus rapide risquerait de freiner la croissance ou d'alimenter le mécontentement social, et affaiblir ainsi la viabilité économique.

17. Une stratégie de tarification est nécessaire pour remédier aux pertes des entreprises publiques d'une part, et une stratégie plus globale pour améliorer leurs performances à moyen terme d'autre part. L'augmentation des prix administrés en 2022 a permis de faire globalement correspondre les prix des carburants et du riz ordinaire aux coûts actuels, ce qui a permis d'enrayer les pertes de la SCH et d'ONICOR. D'autre part, malgré une augmentation de 50 %, les tarifs de l'électricité restent inférieurs aux coûts, ce qui s'explique par la grande inefficacité de la production et de la distribution d'électricité⁶. Les autorités comptent maintenir les tarifs sur les produits pétroliers et le riz à leur niveau actuel, même si les prix internationaux baissent, afin de permettre à la SCH et à ONICOR de redevenir rentables et de rembourser leurs dettes. Les autorités reconnaissent également la nécessité d'augmenter les tarifs en temps opportun en cas de nouvelle hausse des prix mondiaux (MPEF 14). Elles envisagent de libéraliser l'importation de riz ordinaire, avec le soutien de la Banque mondiale, dans le cadre de l'accession à l'OMC. Elles étudieront de près la possibilité d'augmenter les tarifs de l'électricité pour certains segments de la clientèle, sans qu'il n'y ait d'incidence excessive sur l'économie, bien que les prix de l'électricité soient déjà très élevés par rapport à d'autres pays de la région. La mise en place de mécanismes de prix automatiques pour le pétrole, le riz et l'électricité serait prématurée à l'heure actuelle, compte tenu de la capacité limitée de l'administration. Cependant,

⁶ La société publique d'électricité SONELEC prévoit une transition vers des technologies plus efficaces (combinant énergie solaire et utilisation de pétrole lourd). Toutefois, cette transition pourrait prendre plusieurs années, au cours desquelles la société continuera probablement de subir des pertes.

de tels mécanismes, ainsi que des stratégies pour améliorer les performances financières et la gouvernance des entreprises publiques, pourraient être explorés à un stade ultérieur du programme.

Réformes structurelles dans le domaine des finances publiques

18. L'augmentation des recettes, avec l'assistance technique du FMI, constituera un pilier essentiel du programme de réformes soutenu par la FEC. Les autorités souhaitent à juste titre renforcer davantage l'administration des recettes et réformer leur politique fiscale, en tirant pleinement parti de l'appui continu du FMI en matière de développement des capacités.

- Les principaux objectifs en matière d'administration fiscale sont les suivants : (i) continuer à augmenter le nombre de contribuables actifs et à améliorer le respect de la réglementation ; (ii) élargir l'utilisation du logiciel SIGIT et diffuser le code des impôts ; (iii) aligner l'administration fiscale des entreprises publiques sur celle des autres contribuables ; et (iv) recouvrer les impôts impayés. Pour faire avancer les réformes de l'administration fiscale et appliquer les mesures déjà identifiées par l'assistance technique du FMI, des décrets présidentiels seront publiés, en tant que mesures préalables (MP) pour l'accord au titre de la FEC, afin de réorganiser la fonction de l'Administration générale des impôts et des domaines (AGID) en une unité de gestion fiscale dédiée aux questions fiscales essentielles (Direction Générale des Impôts, DGI) et une unité chargée des affaires foncières non fiscales (Direction Nationale des Affaires foncières et Domaniales, DNAFD).
- En ce qui concerne l'administration des douanes, les mesures prévues sont les suivantes : i) achever, *de jure*, le transfert de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration des douanes, après en avoir achevé le transfert *de facto* ; ii) renforcer la gestion des risques, notamment en concentrant les efforts d'inspection sur les cargaisons présentant les risques les plus élevés de non-respect de la réglementation ; iii) mettre en place un système de contrôle interne et concevoir un système d'information et de prise de décisions ; et iv) établir sous sa forme définitive la réglementation nécessaire à la mise en œuvre du code des douanes.
- Les réformes des politiques fiscales devront jouer un rôle plus important dans l'augmentation des recettes intérieures. La récente suppression de l'exonération de la taxe sur les ventes de matériaux de construction est un bon début. Les autorités prévoient de créer une unité de politique fiscale au sein du ministère des Finances afin de mener à bien les réformes dans ce domaine, y compris une évaluation des dépenses fiscales en vue d'identifier les pistes de simplification des exonérations.

19. Les autorités doivent accélérer les efforts visant à améliorer la gestion des finances publiques et à renforcer la surveillance des entreprises publiques. La mise en œuvre de la feuille de route pour élargir le compte unique du Trésor (CUT), adoptée dans le cadre du programme de référence, est lente. Plusieurs réformes préalables à l'élargissement du CUT, telles que la mise en place de l'agence comptable centrale, la consolidation du CUT et l'amélioration de la capacité de gestion de la trésorerie, restent inachevées. Une assistance technique supplémentaire sera probablement nécessaire pour avancer sur ces points. Le ministère des Finances n'exerce qu'une

surveillance limitée des résultats des entreprises publiques, en dépit de l'importance des risques budgétaires liés à leurs passifs conditionnels. Les autorités entendent renforcer la surveillance des entreprises d'État en modifiant la loi sur les entreprises publiques et en créant une unité de surveillance, en veillant au respect de la réglementation fiscale par les entreprises publiques et en alignant la rémunération des entreprises publiques sur celle de la fonction publique. Dans un premier temps, les autorités s'engagent à améliorer la communication d'informations par les entreprises publiques et à communiquer les données financières annuelles des entreprises publiques pour le suivi du programme.

20. Les autorités veulent achever l'audit des arriérés intérieurs d'ici fin 2023. Bien que l'audit des arriérés intérieurs ait été commandé dans le cadre du programme de référence, des retards au niveau du partage des données et des informations incomplètes ont ralenti le processus. La réalisation de cet audit (repère structurel, RS) est une première étape essentielle pour évaluer l'ampleur du problème et définir une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs.

Financement et dette

21. Les Comores ont besoin de dons et d'emprunts à des conditions très préférentielles pour financer leur développement. Le recours à des prêts non concessionnels pour financer la construction de l'hôtel Galawa et de l'hôpital El Maarouf, bien qu'il s'agissait de pallier le manque d'infrastructures dans les secteurs du tourisme et de la santé, a contribué à l'augmentation des besoins de financement pour la période à venir et a valu au pays une note de risque élevé de surendettement. Dans le cadre du programme, les autorités ne devraient donc pas contracter de nouvelle dette non concessionnelle (CRQ continue). Conformément à la politique de limitation de la dette, le programme assurera également le suivi des emprunts concessionnels par le biais d'un poste de mémoire, étant donné la capacité limitée des Comores de faire le suivi de la dette en temps réel⁷. (Voir le plan d'emprunt dans l'AVD joint à ce rapport).

22. Les autorités sont résolues à ne pas accumuler de nouveaux arriérés extérieurs et de nouveaux arriérés intérieurs nets. Le programme inclut les CRQ standard de non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et de nouveaux arriérés intérieurs nets. Les autorités mettent en place des plans fiables pour résorber les arriérés existants (¶11).

Politiques et opérations monétaires

23. Les autorités doivent adopter une approche prudente en matière de resserrement de la politique monétaire. Les Comores opèrent dans un régime de change fixe. Les hausses de prix récentes et attendues aux Comores reflètent principalement des facteurs liés à l'offre (hausse des prix à l'importation). Le durcissement de la politique monétaire dans les pays avancés ne devrait avoir que des retombées modérées aux Comores, étant donné l'intégration limitée du pays dans les

⁷ Au cours du programme de référence, des retards considérables ont été constatés dans la disponibilité des informations au niveau de l'unité chargée de la dette du ministère des Finances, en raison d'un manque de coordination entre les parties impliquées dans les négociations de contrats d'emprunt. Voir également la base de données de la Banque mondiale sur la dette ([Debt Transparency: Debt Reporting Heat Map \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/Debt-Transparency)).

marchés de capitaux mondiaux. Le relèvement des réserves obligatoires non rémunérées aura un effet de transmission limité, étant donné la forte concentration de liquidités dans le système bancaire, tout en risquant de peser sur les liquidités des banques fragiles. La croissance du crédit est également orientée à la baisse. Dans ce contexte, les autorités ne devraient envisager un nouveau resserrement monétaire qu'en cas d'effets de second tour de hausses des prix à l'importation ou de sorties massives de réserves.

24. La BCC doit poursuivre son action de développement et d'amélioration de ses instruments de politique monétaire. Avec l'aide du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI, les autorités développent progressivement le marché interbancaire et un système de corridor des taux d'intérêt afin que la politique des taux d'intérêt puisse influencer sur l'économie réelle. Toutefois, les autorités reconnaissent que ces initiatives devraient s'accompagner de réformes du secteur financier, car la faiblesse des banques est un obstacle majeur au développement du marché interbancaire.

B. Restructurer la SNPSF et stabiliser le secteur financier

25. Les principaux défis consistent à remédier aux prêts improductifs et d'améliorer la situation financière des banques ainsi que la gouvernance, afin de soutenir la croissance grâce à une allocation plus efficace du crédit. La stratégie pour le secteur financier s'articulera autour de deux principaux piliers : (i) achever la restructuration de la banque systémique SNPSF ; et (ii) veiller à ce que la recapitalisation ou la résolution des autres banques fragiles soit effectuée pendant la durée du programme.

26. Le programme appuiera la mise en œuvre de la stratégie de restructuration de la SNPSF définie dans le cadre du programme de référence. Les autorités ont pour objectif de soutenir la banque nouvellement créée, la Banque Postale des Comores (BPC), en la dotant d'un cadre solide de gouvernance et de gestion des risques, qui favoriserait l'inclusion financière et réduirait au minimum les engagements budgétaires conditionnels. Les prochaines étapes clés de la réforme sont les suivantes :

- Émission par l'État de titres de dette afin de doter la BPC d'actifs suffisants requis pour la demande d'une licence bancaire (AP). Ces titres de dette seraient remboursés en espèces selon le calendrier convenu, entre 2023 et 2025 (voir MPEF ¶115), ce qui permettrait à la BPC d'être entièrement capitalisée d'ici fin 2025. La capitalisation bénéficiera de dons de l'AFD et de la France, ce qui laisse environ 4,9 milliards de francs comoriens à couvrir par l'État.
- Nomination d'un directeur général de la BPC (RS) qui collaborera avec le Conseil d'Administration (nommé en octobre 2022) pour rendre la banque opérationnelle conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du programme de référence. L'équipe de direction est dotée d'un accord de performance qui garantit des opérations sous non-ingérence politique.

- Soumission à la BCC d'une demande de licence bancaire pour la BPC, qui préciserait un plan d'affaires cohérent avec celui développé dans le cadre du programme de référence, une équipe de direction dotée d'une expertise et d'une expérience adéquates en matière de gestion bancaire et de gestion du risque de crédit, et un plan d'injection de capital qui permettrait à la BPC d'être entièrement capitalisée en espèces d'ici fin 2025 (voir MPEF ¶15) (RS).
- Délivrance par la BCC d'une licence bancaire conforme aux conditions susmentionnées (RS). La BCC devrait également retirer la licence bancaire de la SNPSF. Une clause d'extinction (3 ans) s'appliquera à la liquidation des actifs bancaires de la SNPSF (MPEF ¶15).
- Mise en œuvre du plan d'affaires de la BPC, établi dans le cadre du programme de référence, qui prévoit trois phases, avec des augmentations progressives des opérations de crédit à mesure que la banque renforce sa capacité de gestion ainsi que sa capacité opérationnelle (voir MPEF ¶15).

27. Les autorités sont résolues à adopter des mesures pour stabiliser le secteur bancaire.

- *Il est essentiel de remédier à la surabondance des prêts improductifs pour favoriser une croissance durable du crédit et améliorer la situation financière des banques.* La commission sur les prêts improductifs, qui a fourni des résultats notables en 2020-2021 (¶19 et premier point du ¶15 du MPEF), reprendra ses réunions trimestrielles et soumettra des rapports réguliers au Chef de l'État. La BCC apportera un soutien technique à la commission.
- *Renforcer la capacité de surveillance et de résolution.* En 2022, la BCC a effectué des inspections sur place de quatre principaux établissements de dépôt afin d'évaluer la qualité des portefeuilles de crédit, après la levée des mesures de l'assouplissement réglementaire pendant la COVID-19. En 2023, la BCC privilégiera les inspections sur place portant sur les procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux, compte tenu de l'évaluation régionale effectuée par le GAFI cette année. Les inspections sur place des portefeuilles de crédit dans les autres banques seront menées d'ici fin juin 2024 (RS). La BCC mettra en place une unité de résolution, séparée du département de surveillance, qui rendra compte séparément au Conseil d'Administration (RS). Il s'agit d'une première étape vers la mise à jour du cadre de résolution bancaire pour soumission au Parlement (RS). L'assistance technique du FMI en 2022 a relevé plusieurs aspects qui justifient des ajustements législatifs à la loi de résolution de 2020, notamment le renforcement du pouvoir de liquidation d'une entité en défaut, l'introduction d'un mécanisme de financement de la résolution et la mise en place d'une préférence pour les déposants. La fonction de liquidité d'urgence de la banque centrale n'a pas encore été créée.
- *Résoudre les banques non-viables.* En 2020, la BCC a placé sous administration deux banques commerciales déficitaires, considérées systémiques, et qui ont continué à accumuler des pertes. Les autorités ont récemment conclu un accord avec un groupe bancaire étranger sur l'achat des actifs et des passifs sains de l'une de ces banques. Les pertes seront imposées à l'ancien actionnaire, tandis que les coûts fiscaux ont été évalués. L'État procédera à la recapitalisation de la banque et conservera une participation minoritaire. Les autorités comptent à présent

appliquer la même approche à la deuxième banque. À moyen terme, une fois que le cadre de résolution et de gestion de crise est mis en place, la BCC exigera des plans de recapitalisation assortis de délais pour les banques commerciales qui ne respectent pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres (RS) et, en dernier ressort, la résolution des banques insolubles ou non-viables. La BCC abordera également la situation de deux institutions de microfinance qui ne respectent pas les conditions d'adéquation des fonds propres.

C. Renforcer la gouvernance et réduire la vulnérabilité à la corruption

28. Les autorités visent à faire progresser les réformes en matière de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption en s'appuyant sur les réformes entamées dans le cadre du programme de référence.

- Les autorités adopteront le projet de loi anticorruption qui est aligné sur les objectifs du programme de référence (RS). Le projet de loi renforce les mesures préventives contre la corruption, les règles relatives aux conflits d'intérêts et le système de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires. Bien que le projet de loi prévoit l'accès aux déclarations, la pénalisation de la publication des déclarations de patrimoine reste un sujet de préoccupation. La loi prévoit également la création d'une chambre anti-corruption indépendante sur le plan opérationnel, chargée de mettre en place et de coordonner la mise en œuvre des priorités du pays dans le domaine de la lutte contre la corruption (RS).
- Les progrès sont lents en ce qui concerne la collecte et la publication d'informations sur les projets de marchés publics, y compris des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, conformément à la circulaire et à la feuille de route publiées en décembre 2021. Les autorités ont commencé à publier des informations sur les contrats liés à la COVID-19 sur le [site de la BCC](#), tandis qu'un site en ligne permanent consacré aux contrats de marchés publics est en cours de développement.
- L'audit des dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020 est mené par la Cour des Comptes et les autorités prévoient de publier le rapport d'audit complet d'ici juin 2023 (RS).

29. Les mesures visant à renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont en cours, bien que les progrès soient lents. Les dispositifs dont le pays dispose en la matière devraient faire l'objet d'une évaluation par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) cette année, avec une visite sur place est prévue pour juillet 2023.

MODALITÉS DU PROGRAMME

30. Les autorités ont demandé un appui au titre de la FEC d'une durée de 4 ans avec un accès à 32,04 millions de DTS (180 % de la quote-part) afin de soutenir leur programme de réformes. L'accord permettrait de soutenir la reprise après la pandémie et les chocs sur les prix des

denrées alimentaires et des carburants, ainsi que de répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements grâce à des mesures visant à améliorer la situation budgétaire, à préserver la viabilité de la dette publique, à réduire la pauvreté et la fragilité économique, et à favoriser une croissance plus inclusive. Comme l'illustrent les projections macroéconomiques établies lors de la deuxième revue du programme de référence, sans l'appui de la FEC, les réserves internationales à moyen terme tomberaient bien en deçà des niveaux adéquats. L'accès proposé servirait à l'appui budgétaire, couvrant environ un quart des besoins de financement extérieur, avec 9 décaissements égaux sur 4 ans (tableau 7). La BCC et le ministère des Finances signeront un protocole d'accord sur la répartition des responsabilités pour assurer le service des obligations envers le FMI dans les délais impartis.

31. Le programme est entièrement financé pour les 12 premiers mois, et les perspectives sont positives pour le financement du reste du programme. En plus de la contribution du FMI et du financement de projets par divers partenaires, le financement de la première année de la FEC consiste en un appui budgétaire des partenaires de développement et des institutions multinationales de développement, y compris la Banque Mondiale (DPO⁸ et dons de l'IDA), la France (notamment par l'intermédiaire de l'Agence française de développement), et la Banque Africaine de Développement. Le programme financé par la FEC devrait jouer un rôle de catalyseur et générer des dons d'appui budgétaire ; 13,8 milliards de francs comoriens (environ 30 millions de dollars) sont inclus dans les projections budgétaires de 2023. Par ailleurs, dans le cadre du programme, une fois que les autorités commenceront à donner des garanties suffisantes de mise en œuvre des politiques, les services du FMI s'attendent à ce que d'autres bailleurs s'engagent davantage par le biais d'un soutien budgétaire supplémentaire, des dons à des projets et des prêts concessionnels à des projets.

32. Les résultats du programme feront l'objet d'un suivi sous la forme de revues semestrielles.

- **Les critères de performance quantitatifs (CPQ)** comprennent des planchers sur les recettes fiscales, les RIN et le solde primaire intérieur, et des plafonds sur les nouveaux arriérés de paiements intérieurs nets, les nouveaux arriérés extérieurs et les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels. Un **objectif indicatif (OI)** est établi pour les transferts monétaires à caractère social financés par la Banque Mondiale (tableau 3 du texte).
- Les **mesures préalables (MP)** comprennent la soumission au Parlement d'un supplément au budget 2023 conforme aux projections du programme, la publication de décrets présidentiels pour réorganiser le Ministère des Finances et restructurer la fonction d'administration fiscale (AGID), conformément aux recommandations du FMI, et l'émission de titres de créance par l'État pour le bilan d'ouverture de la BPC (tableau 4 du texte).

⁸ L'opération présumée à l'appui des politiques de développement (DPO) de 20 millions de dollars pour 2023 est soumise à l'approbation du conseil des administrateurs de la Banque mondiale et à la mise en œuvre par les autorités des mesures préalables associées à l'opération.

- Les **repères structurels** (RS) porteront sur la mobilisation des recettes intérieures, l'amélioration du secteur bancaire et les réformes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption (tableau 4 du texte). Conformément à la note d'orientation sur la stratégie du FMI dans les États fragiles ou touchés par un conflit, les services du FMI proposent de faire preuve de mesure en matière de réformes et de décliner les réformes complexes en étapes détaillées afin de tenir compte de la faiblesse de la capacité de mise en œuvre. Il ressort du programme de référence qu'une décomposition des réformes en étapes granulaires peut contribuer à remédier aux faiblesses de la coordination et à la responsabilité.

33. La capacité des Comores à rembourser le FMI est satisfaisante, mais elle est exposée à des risques élevés (tableau 5). Sur la base du niveau d'accès proposé, l'encours total des crédits du FMI culminerait en 2027 à 34,72 millions de DTS, soit environ 2,8 % du PIB. En 2024, le service de la dette due au FMI atteindrait un pic d'environ 5,8 % des recettes et 4,7 % des exportations de biens et de services. Les indicateurs du service de la dette due au FMI sont largement supérieurs au 75^e centile des pays éligibles au fonds fiduciaire RPC (annexe 5, graphique 1). Les risques sont exacerbés par le risque élevé de surendettement, les arriérés extérieurs et la lenteur dans la mise en œuvre constatée aux Comores. Les risques sont atténués par les mesures envisagées dans le cadre du programme et par l'échelonnement des décaissements du FMI.

34. Évaluation des sauvegardes. Une évaluation actualisée des sauvegardes sera effectuée d'ici la première revue et, le cas échéant, des repères structurels appropriés procédant de cette évaluation seront intégrés en temps utile. La BCC a considérablement avancé dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'occasion de l'évaluation des sauvegardes de 2020. Ces recommandations concernaient notamment l'amélioration des mécanismes d'audit externe et interne, le renforcement de la surveillance du comité d'audit et l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) à compter de décembre 2021. En revanche, la recommandation restante relative à la modification de la loi sur la BCC en vue de renforcer son autonomie n'a pas progressé, alors qu'elle aurait dû être mise en œuvre depuis longtemps. La mission sur les sauvegardes examinera le dernier projet de loi et fournira des recommandations pour aligner le cadre juridique et les dispositions de gouvernance de la BCC sur les meilleures pratiques.

35. Risques auxquels le programme est exposé. Les incertitudes qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques mondiales, les contraintes de capacité des autorités et les élections de 2024 pourraient faire déraiser les politiques publiques. Le programme prend ces risques et la fragilité du pays en considération en prévoyant un rythme progressif d'ajustement des mesures et des réformes.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

36. Les chocs extérieurs successifs, le recours à des emprunts non concessionnels et l'insolvabilité de la banque postale publique ont considérablement accru les besoins de financement la balance des paiements et les risques liés à l'endettement des Comores. Le cyclone Kenneth en 2019, la pandémie de COVID-19 en 2020-21 et les retombées de la guerre en Ukraine en 2022 continuent d'avoir de graves répercussions économiques, sociales et financières sur

les Comores. Ces chocs sont venus s'ajouter à l'augmentation rapide des besoins budgétaires et de la balance des paiements, en raison d'un service élevé de la dette sur les emprunts non concessionnels contractés pour financer des projets d'investissement à grande échelle dans les secteurs de la santé et du tourisme, ainsi que du coût de la restructuration de la banque postale, qui est insolvable.

37. Le programme économique des autorités vise à stabiliser l'économie et à s'attaquer aux facteurs de fragilité afin de favoriser une plus grande résilience économique et une croissance plus inclusive. Le programme se concentre à juste titre sur les principales difficultés des Comores : insuffisance des recettes fiscales et risque élevé de surendettement, faiblesse du secteur bancaire et vulnérabilités liées à la corruption. Les objectifs quantitatifs du programme sont conçus pour renforcer la stabilité macroéconomique, préserver les réserves extérieures et réduire les risques liés à la viabilité de la dette. Des réformes structurelles ciblées complètent ces objectifs, ainsi que les objectifs généraux du programme.

- Le budget révisé pour 2023 vise à soutenir la reprise et à préserver les dépenses sociales, tout en supprimant progressivement les subventions et les exonérations fiscales introduites en 2022 pour atténuer les effets de la hausse du coût de la vie. Le plan d'assainissement budgétaire à moyen terme trouve un équilibre entre la stimulation de la croissance et la réduction des risques liés à la dette. Le programme définit des réformes structurelles budgétaires cohérentes pour soutenir le plan d'assainissement en élargissant l'assiette fiscale, en favorisant le respect de la réglementation et en améliorant la gestion des finances publiques. Les autorités doivent poursuivre leurs efforts de restructuration du secteur public. Ces réformes, associées à un plan à moyen terme d'amélioration de la viabilité des entreprises publiques, permettront de dégager un espace budgétaire pour des investissements indispensables dans le capital humain et physique. À condition que les réformes soient menées à bien et que le recours aux emprunts non concessionnels soit exclu à l'avenir, les services du FMI estiment que le risque de surendettement devrait être ramené à un niveau modéré d'ici 2028.
- Les réformes du secteur financier complètent les réformes budgétaires. En effet, les mauvaises performances du secteur bancaire ont constitué un risque budgétaire majeur et entravé l'octroi de crédits. La liquidation de la SNPSF et la mise en service de la BPC nouvellement créée, conformément au plan d'affaires, permettraient de contenir le risque lié aux passifs conditionnels budgétaires en limitant les activités de prise de risque au sein de la nouvelle banque, en attendant que la capacité de gestion des risques soit développée. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à redoubler d'efforts pour réduire les prêts improductifs et à mener les inspections sur place des banques. Les mesures visant à améliorer les capacités de la BCC en matière de surveillance et de résolution bancaire garantiront la stabilité financière et un système financier sain qui peut favoriser la croissance et réduire la pauvreté grâce à une plus grande inclusion financière.
- L'adoption de la loi anticorruption et la création d'une agence indépendante de lutte contre la corruption constituent des étapes importantes dans ce domaine. Les autorités doivent veiller à la bonne application de la loi, notamment à la création d'un cadre efficace de déclaration du

patrimoine, à l'imposition de sanctions en cas de manquement ou de fausse déclaration, et à l'accès aux déclarations. Les efforts pour recueillir et publier les informations sur les marchés publics, y compris sur les bénéficiaires effectifs, doivent être accélérés. Le projet des autorités de publier d'ici juin le rapport d'audit des dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020, qui n'a que trop tardé, est le bienvenu.

38. Les services du FMI estiment que la conception du programme et le rythme des réformes proposées sont adaptés au statut d'État fragile des Comores. Le programme dans son ensemble vise à remédier aux faiblesses structurelles de longue date telles que l'insuffisance des recettes fiscales, un système bancaire sous-capitalisé et en partie insolvable, ainsi que les vulnérabilités liées à la corruption, qui constituent des obstacles fondamentaux à la capacité de l'État d'investir dans le capital humain et physique, à la prospérité du secteur privé et à la faculté du secteur public d'être pleinement au service de la population. En surmontant ces obstacles, le pays bénéficierait d'une croissance plus robuste et plus inclusive à long terme. Au cours de la première année, la conditionnalité du programme porte, avec parcimonie, sur des mesures qui lanceraient les trois grands domaines de réforme. Les réformes complexes sont décomposées en étapes précises afin de tenir compte de la capacité de mise en œuvre et de coordination des autorités.

39. Un soutien solide et opportun des donateurs, complété par les décaissements du FMI, est essentiel. Compte tenu des besoins considérables de financement sur la période couverte par le programme, les autorités doivent intensifier leurs efforts pour mobiliser l'aide budgétaire, notamment en progressant dans les réformes nécessaires pour débloquer les opérations d'aide budgétaire des partenaires de développement. Le programme de réformes et le financement soutenus par la FEC continueront à jouer un rôle moteur.

Tableau 3 du texte. Union des Comores : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs de l'accord au titre de la FEC, juin 2023–juin 2024

(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire, et cumulatif de la fin de l'année précédente)

	2022		2023		2024	
	Fin Décembre	Fin Juin	Fin Septem bre	Fin Décembre	Fin Mars	Fin Juin
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de Performance Quantitatifs						
1. Plancher sur les recettes fiscales	44,356.7	22,194.4	36,990.6	49,320.8	10,811.2	24,325.1
2. Plancher du solde budgétaire intérieur primaire	-11,012.7	-10,517.5	-11,268.5	-15,024.7	-7,056.8	-10,871.0
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	131,571.4	82,608.9	106,211.4	118,012.7	109,465.5	115,226.9
4. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	1,860.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement ¹	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
6. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs ²		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cibles indicatives						
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	...	1,550.2	2,325.4	3,100.5	817.0	1,634.0
Postes pour mémoire						
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement ³		23	47	70	14	14

Sources: Services du FMI
 Les définitions des objectifs et des indicateurs d'ajustement sont fournies dans un protocole d'accord technique (PAT).
¹Critères de performance quantitatifs continus.
²Cumulatif depuis le début du programme, en millions de dollars EU.

40. Les services du FMI soutiennent la demande des autorités d'un nouvel accord de 4 ans au titre de la FEC avec un accès équivalent à 180 % de la quote-part (32,04 millions de DTS).

Cet appui se fonde sur les besoins prolongés de la balance des paiements, sur les résultats obtenus par le pays dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre du programme de référence et sur les engagements pris par les autorités en matière de politique générale.

Tableau 4 du texte. Union des Comores : Actions Préalables et Repères Structurels, 2023-24	
Mesures	Calendrier
A. Actions préalables	
Soumettre au Parlement un budget rectificatif pour 2023 conforme aux projections du programme, en consultation avec les services du FMI.	Avant l'approbation de la FEC
Publier les deux décrets présidentiels sur la restructuration de la fonction d'administration fiscale (AGID) du Ministère des Finances en une unité de gestion fiscale dédiée aux questions fiscales essentielles (DGI) et une unité chargée des affaires foncières non-fiscales (Direction Nationale des Affaires Foncières et Domaniales, DNAFD), conformément aux recommandations du Département des Finances Publiques du FMI.	Avant l'approbation de la FEC
Le gouvernement émet les instruments de dette nécessaires au bilan d'ouverture de la Banque Postale des Comores (BPC).	Avant l'approbation de la FEC
B. Réformes budgétaires structurelles	
Mesures pour augmenter les recettes fiscales	
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (GME), en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI	31 Juillet 2023
Augmenter le nombre de contribuables actifs de 10 % à la Direction des Grands et Moyens Entreprises (relativement à la base de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts.	31 Décembre 2023
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les 3 ans et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT.	30 Septembre 2023
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes.	31 Décembre 2023
Réformes douanières	
Achever le transfert du droit de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration des douanes, étant donné que le transfert de fait a déjà été accompli.	30 Septembre 2023
Publier les arrêtés ministériels pour mettre en œuvre le code des douanes.	31 Mars 2024

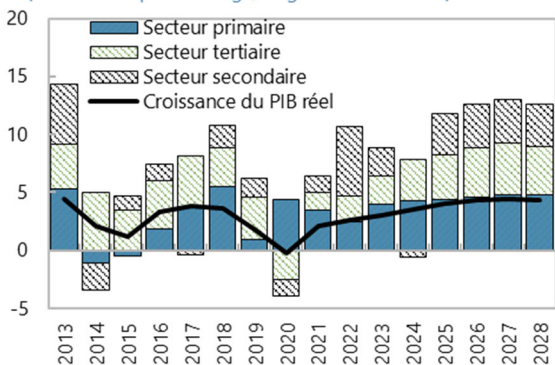
Tableau 4 du texte. Union des Comores : Actions Préalables et Repères Structurels, 2023-24 (suite)	
Mesures	Calendrier
Mesures de politique fiscale	
Créer une unité de politique fiscale qui rend compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI.	31 Décembre 2023
Mesures de gestion des finances publiques	
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises d'État et le gouvernement.	31 Décembre 2023
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs.	31 Mars 2024
C. Réformes du secteur financier	
Restructuration de la SNPSF	
Nommer un Directeur Général de la Banque Postale des Comores (BPC) possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP.	31 Août 2023
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la Banque Postale des Comores, qui spécifie un plan d'affaires, une équipe de gestion, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF.	31 Août 2023
L'octroi par la BCC d'un agrément bancaire pour la Banque Postale des Comores, conformément aux conditions énoncées dans le paragraphe 15 du MPEF.	31 Décembre 2023
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC	
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Règlementation (DSBR) et qui rend compte au Conseil d'Administration, séparément de la DSBR.	30 Juin 2023
Soumettre au Parlement un cadre de résolution législatif qui comprend les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), " Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales (voir le deuxième point, paragraphe 15 du MPEF).	31 Décembre 2023
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit.	30 Juin 2024
L'approbation par la BCC d'un plan de recapitalisation formel et assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne qui ne respecte pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres.	31 Décembre 2024

Tableau 4 du texte. Union des Comores : Actions Préalables et Repères Structurels, 2023-24 (fin)	
Mesures	Calendrier
D. Gouvernance et réforme anti-corruption	
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP à fin de renforcer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles en matière de conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires de l'État, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome qui a pour mandat de mettre en place et de coordonner la mise en œuvre des priorités de la politique anti-corruption du pays.	30 Juin 2023
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption.	31 Décembre, 2023
Publier le rapport d'audit complet des dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 Juin 2023

Graphique 1. Principaux indicateurs

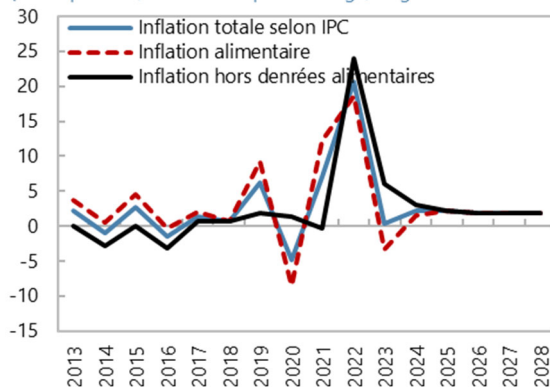
La reprise de la croissance reste lente en raison des incertitudes mondiales considérables.

Contributions au PIB réel
(variation en pourcentage, en glissement annuel)



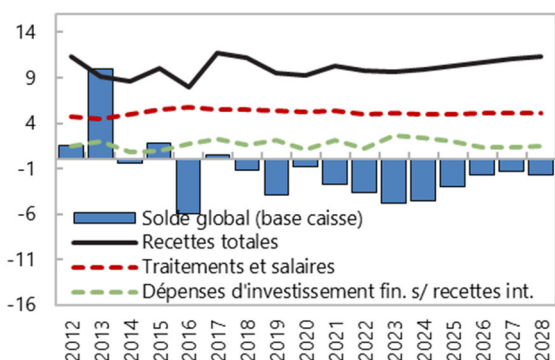
L'inflation a atteint un niveau record à deux chiffres en 2022.

Inflation
(fin de période, variation en pourcentage, en glissement annuel)



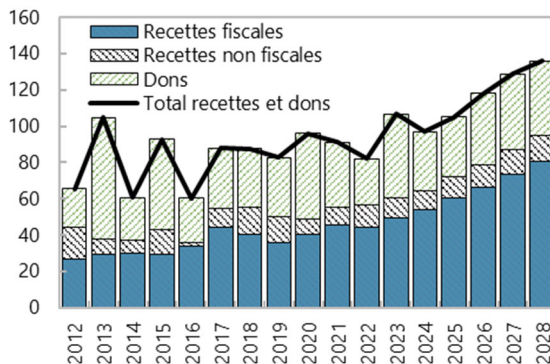
Les recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) des Comores sont insuffisantes pour absorber les chocs ou pour financer les dépenses de développement.

Sources de financement du solde budgétaire global
(en pourcentage du PIB)



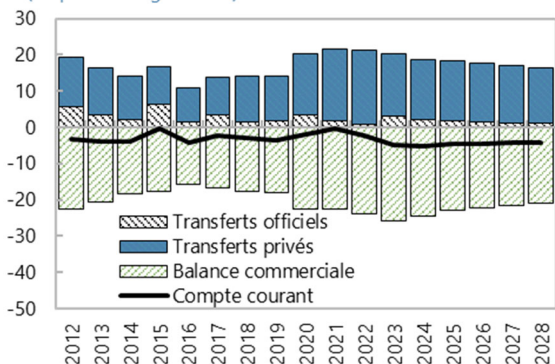
Les dons ont constitué une part importante des recettes budgétaires, ce qui met en évidence la nécessité de mobilisation des ressources fiscales.

Recettes budgétaires
(en milliards de francs comoriens)



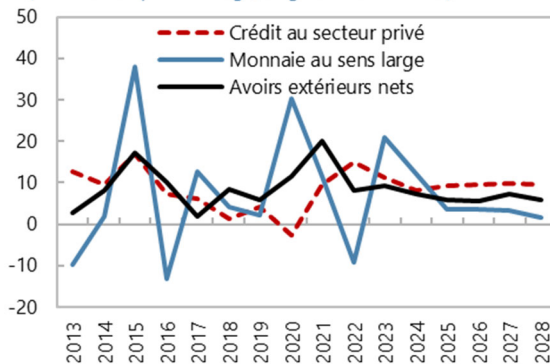
Les envois de fonds contribuent à compenser les déficits commerciaux.

Évolution du secteur extérieur
(en pourcentage du PIB)



La forte croissance du crédit en 2021-22 est due aux activités post-pandémiques et aux coûts plus élevés des importations.

Crédit au secteur privé
(variation en pourcentage, en glissement annuel)



Sources : autorités comoriennes ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Union des Comores : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–28

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
			Est. ¹			Proj. ¹			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix									
PIB réel	-0.2	2.1	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3
Déflateur du PIB	0.8	-0.3	5.3	4.3	1.8	2.1	2.0	1.9	1.9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.8	0.0	12.4	10.3	2.0	2.1	2.0	1.9	1.9
Indice des prix à la consommation (fin de période)	-4.8	7.1	20.6	0.4	2.2	2.2	1.9	1.9	1.9
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	30.3	11.5	-9.3	20.0	13.1	4.3	4.3	4.0	1.7
Crédit intérieur	-8.7	22.1	12.7	12.2	2.3	0.2	14.0	8.1	2.5
Crédit au secteur privé	-2.8	9.7	15.0	11.1	8.1	9.3	9.7	9.7	9.4
Monnaie au sens large	11.5	20.1	8.1	9.2	7.3	5.8	5.7	7.3	5.8
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large en fin d'année)	3.2	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6	2.7	2.6	2.6
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b.	-48.3	62.4	76.7	-20.0	8.2	8.7	9.1	13.2	8.3
Importations, f.à.b.	-2.5	2.4	16.6	17.4	4.5	3.8	6.7	6.7	6.3
Volume des exportations	-36.7	75.4	38.3	-17.4	5.1	6.5	7.2	11.2	5.7
Volume des importations	7.9	-5.8	-10.1	3.0	3.7	5.6	3.2	3.1	2.9
Termes de l'échange	-0.1	-15.1	-4.4	22.1	2.8	1.7	2.8	2.5	1.8
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Formation brute de capital fixe	15.6	15.7	16.7	17.3	17.6	17.7	17.9	18.0	18.1
Le public	5.5	5.4	5.0	7.1	6.8	5.8	5.1	5.1	5.2
Privée	10.0	10.3	11.7	10.2	10.7	11.9	12.8	12.9	12.9
Épargne nationale brute	13.6	15.2	14.3	12.1	12.5	13.2	13.4	13.7	13.8
Publique	1.6	-0.3	-0.8	0.2	1.5	1.8	1.4	1.6	1.7
Privée	12.0	15.5	15.1	11.9	10.9	11.4	12.1	12.1	12.1
Épargne extérieure	1.9	0.5	2.4	5.2	5.1	4.5	4.5	4.3	4.3
Total des recettes et dons	18.3	17.0	14.2	17.0	14.8	15.1	16.0	16.4	16.2
Total des recettes	9.2	10.3	9.8	9.7	9.9	10.3	10.7	11.0	11.3
Recettes fiscales	7.7	8.6	7.7	8.0	8.3	8.7	9.0	9.3	9.6
Recettes non fiscales	1.5	1.7	2.1	1.7	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7
Total des dons	9.0	6.8	4.5	7.3	5.0	4.8	5.3	5.3	4.9
Total des dépenses et capacité de financement	18.8	19.8	18.2	21.8	19.4	18.2	17.6	17.7	18.0
Dépenses courantes	10.7	12.8	11.2	12.5	10.3	10.5	10.6	10.8	10.9
Dépenses d'investissement	7.8	7.0	6.9	9.3	9.1	7.7	7.0	7.0	7.1
Solde primaire intérieur ²	-1.4	-3.4	-1.9	-2.4	-1.8	-1.1	-0.2	0.0	-0.1
Solde global (base caisse)	-0.8	-2.8	-3.6	-4.9	-4.6	-3.1	-1.7	-1.4	-1.7
Dons non compris	-9.8	-9.6	-8.1	-12.1	-9.6	-7.9	-7.0	-6.7	-6.7
Financement net	1.0	2.7	3.6	4.2	3.1	1.4	0.0	0.0	0.4
Extérieur	1.0	1.6	2.5	5.0	4.2	2.2	0.2	0.1	0.5
Organismes	0.0	1.2	1.1	-0.9	-1.2	-0.8	-0.2	-0.2	-0.1
Dont : Acquisition nette d'actifs	0.0	-0.1	-0.4	-0.5	-0.3	-0.6	-0.1	-0.1	0.0
Écart de financement/erreurs et omissions ³ (+ = sous-financement)	-0.2	0.1	0.0	0.7	1.5	1.6	1.6	1.4	1.3
Secteur extérieur									
Exportations de biens et services	5.5	9.9	13.3	11.9	12.1	12.3	12.6	13.0	13.2
Importations de biens et services	28.2	32.5	37.3	37.7	36.5	35.3	34.9	34.5	34.2
Solde des transactions courantes	-1.9	-0.5	-2.4	-5.2	-5.1	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3
À l'exclusion des transferts officiels et transferts privés	-22.2	-22.1	-23.7	-25.4	-23.8	-22.8	-22.1	-21.3	-20.8
Envois de fonds privés, net ⁴	16.9	19.8	20.6	17.4	16.6	16.4	16.3	15.7	15.3
Dettes extérieures	21.8	25.8	27.1	33.6	37.4	39.0	38.5	37.9	37.7
Dettes extérieures publiques ou garanties par l'État	21.8	24.7	27.1	33.7	37.4	39.0	38.5	37.9	37.7
Dettes extérieures, en pourcentage des exportations de biens et de services	418.2	123.8	86.5	82.2	66.4	48.0	42.1	37.0	26.2
Service de la dette extérieure ⁵	2.6	2.0	2.1	3.6	4.5	5.8	5.7	5.5	5.3
Balance des paiements globale (en million de dollars)	56.9	62.4	-24.0	51.1	42.1	15.9	14.6	13.4	6.5
Dons et prêts officiels	10.3	8.6	7.1	12.8	10.0	8.5	7.1	7.0	6.9
Réserves brutes de change ⁶									
En millions de dollars	292.2	329.3	281.8	325.8	359.3	370.7	382.2	390.8	391.6
En mois d'importations de biens et services	8.4	8.6	6.7	7.6	8.2	8.1	8.0	7.8	7.4
Réserves brutes de change, écart budgétaire compris									
En millions de dollars	292.2	329.3	281.8	341.8	403.4	442.1	480.4	512.4	535.9
En mois d'importations de biens et services	8.4	8.6	6.7	8.0	9.2	9.7	10.0	10.3	10.2
Taux de change FC/dollar (moyenne sur la période)	431.1	415.7	466.8						
Pour mémoire :									
Dettes extérieures publiques (en pourcentage du PIB) ⁷	21.8	25.8	27.1	33.6	37.4	39.0	38.5	37.9	37.7
Dettes publiques (en pourcentage du PIB)				33.7	40.7	43.8	45.1	44.4	43.6
PIB nominal (en milliards de CF)	524.9	534.3	577.3	620.1	653.6	694.0	738.7	786.6	836.0
PIB par habitant (nominal, en dollars)	1,357	1,395	1,294	1,352	1,363	1,390	1,420	1,448	1,467

¹ À compter de 2017, inclut les recettes et dépenses inscrites au budget et liées à la subvention aux carburants des entreprises publiques.

² Recettes intérieures moins dépenses primaires courantes et dépenses en capital financées sur ressources intérieures, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre la COVID-19 et faire face aux coûts de la restructuration de la SNPSF.

³ Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non couverts pour restructurer la SNPSF.

⁴ À compter de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations réalisées par la Banque centrale des Comores en ce qui concerne les postes de débit autres que les virements télégraphiques.

⁵ En pourcentage des recettes des administrations publiques.

⁶ Fin de période. À compter de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS d'un montant de 24 millions de dollars.

⁷ Couverture de la dette : dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.

Tableau 2a. Union des Comores : opérations financières consolidées de l'État, 2020–28
(en millions de francs comoriens)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
			Est. ¹				Proj. ¹		
Recettes et dons, total	95,807	91,049	82,120	105,164	96,960	105,045	117,979	128,775	135,787
Recettes	48,538	54,982	56,326	60,102	64,449	71,815	78,868	86,778	94,531
Fiscales	40,411	45,695	44,357	49,321	54,056	60,135	66,432	73,428	80,332
Non-fiscales	8,127	9,288	11,970	10,782	10,394	11,680	12,436	13,350	14,199
Dons	47,269	36,066	25,793	45,062	32,511	33,230	39,111	41,997	41,255
Aides budgétaires	11,712	7,426	1,782	13,810	8,173	8,229	4,682	4,700	4,700
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	35,557	28,640	24,012	31,252	24,337	25,001	34,429	37,297	36,555
Dépenses et prêts nets, total	98,493	105,915	104,838	135,342	126,885	126,325	130,241	139,410	150,242
Dépenses courantes	56,225	68,270	64,876	77,558	67,558	72,819	78,513	84,712	91,057
Dépenses courantes primaires	50,410	62,436	61,433	70,921	60,386	65,219	70,955	76,900	82,934
Traitements et salaires	27,533	28,465	28,631	31,822	32,288	34,654	37,430	40,175	43,038
Biens et services	13,662	11,765	13,876	16,075	14,765	15,882	17,372	18,491	20,504
Transferts ²	9,216	22,206	18,926	23,024	13,333	14,683	16,154	18,234	19,391
Intérêts de la dette	1,292	1,560	1,134	2,030	2,317	2,445	2,391	2,376	2,323
Maintenance des projets (fin. extérieur)	3,324	2,671	577	1,536	1,619	1,719	1,830	1,927	2,071
Assistance technique (fin. extérieur)	1,198	1,603	1,732	3,070	3,235	3,435	3,336	3,508	3,729
Dépenses en capital	40,795	37,645	39,961	57,785	59,327	53,506	51,729	54,698	59,185
Budgétaires (fin. ressources propres)	5,649	11,119	7,055	16,238	15,537	13,951	9,625	10,255	12,369
Financées sur ressources extérieures	35,146	26,527	32,906	41,547	43,791	39,555	42,103	44,443	46,816
Solde primaire ³	-7,521	-18,073	-11,013	-15,025	-11,474	-7,356	-1,712	-378	-771
Solde global (base ordonnancement)	-2,686	-14,866	-22,718	-30,178	-29,925	-21,280	-12,262	-10,635	-14,456
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	-1,626	-164	1,860	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-4,312	-15,031	-20,858	-30,178	-29,925	-21,280	-12,262	-10,635	-14,456
Financement	5,311	14,575	20,645	25,783	20,050	9,881	290	-109	3,712
Extérieur (net)	5,394	8,290	14,320	31,185	27,702	15,318	1,521	1,122	4,468
Tirages PIP (identifiés)	6,592	9,909	15,392	34,271	32,687	25,561	13,161	12,949	16,471
Amortissement	-1,198	-1,619	-1,617	-3,086	-4,985	-10,243	-11,640	-11,827	-12,002
Arriérés en principal	0	0	545	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	-83	6,285	6,325	-5,402	-7,652	-5,437	-1,230	-1,231	-756
Financement bancaire	86	6,989	9,255	-2,322	-5,872	-1,497	-750	-751	-756
Banque Centrale	-854	8,820	10,403	-2,322	-3,266	-1,497	-750	-751	-756
Dont : FMI	4,128	-738	0	-3,060	-3,266	-1,497	-750	-751	-756
Banques commerciales	940	-1,831	-1,148	0	-2,606	0	0	0	0
Financement non-bancaire	-169	-704	-2,500	-3,080	-1,780	-3,940	-480	-480	0
dont recapitalisation de la SNPSF		0	-1,500	-2,600	-1,300	-3,460	0	0	2
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁴ (+ = sousfinancement)	-999	456	213	4,395	9,875	11,399	11,972	10,743	10,743
<i>Pour mémoire</i>									
PIB (nominal)	524,947	534,274	577,298	620,099	653,590	693,951	738,656	786,594	836,000
Salaires en pourcentage des recettes	56.7	51.8	50.8	52.9	50.1	48.3	47.5	46.3	45.5

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

¹ Pour la période 2017-21, inclut les recettes et dépenses inscrites au budget et liées à la subvention aux carburants des entreprises publiques.

² Y compris la redevance administrative unique (RAU) à compter de 2018.

³ Recettes intérieures moins dépenses primaires courantes et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre la pandémie de COVID, et des coûts induits par la restructuration de la SNPSF.

⁴ Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non couverts pour restructurer la SNPSF.

Tableau 2b. Union des Comores : opérations financières consolidées de l'État, 2020–28
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
			Est. ¹				Proj. ¹		
Recettes et dons, total	18.3	17.0	14.2	17.0	14.8	15.1	16.0	16.4	16.2
Recettes	9.2	10.3	9.8	9.7	9.9	10.3	10.7	11.0	11.3
Fiscales	7.7	8.6	7.7	8.0	8.3	8.7	9.0	9.3	9.6
Non-fiscales	1.5	1.7	2.1	1.7	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7
Dons	9.0	6.8	4.5	7.3	5.0	4.8	5.3	5.3	4.9
Aides budgétaires	2.2	1.4	0.3	2.2	1.3	1.2	0.6	0.6	0.6
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	6.8	5.4	4.2	5.0	3.7	3.6	4.7	4.7	4.4
Dépenses et prêts nets, total	18.8	19.8	18.2	21.8	19.4	18.2	17.6	17.7	18.0
Dépenses courantes	10.7	12.8	11.2	12.5	10.3	10.5	10.6	10.8	10.9
Dépenses courantes primaires	9.6	11.7	10.6	11.4	9.2	9.4	9.6	9.8	9.9
Traitements et salaires	5.2	5.3	5.0	5.1	4.9	5.0	5.1	5.1	5.1
Biens et services	2.6	2.2	2.4	2.6	2.3	2.3	2.4	2.4	2.5
Transferts ²	1.8	4.2	3.3	3.7	2.0	2.1	2.2	2.3	2.3
Intérêts de la dette	0.2	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Maintenance des projets (fin. extérieur)	0.6	0.5	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Assistance technique (fin. extérieur)	0.2	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
Dépenses en capital	7.8	7.0	6.9	9.3	9.1	7.7	7.0	7.0	7.1
Budgétaires (fin. ressources propres)	1.1	2.1	1.2	2.6	2.4	2.0	1.3	1.3	1.5
Financées sur ressources extérieures	6.7	5.0	5.7	6.7	6.7	5.7	5.7	5.7	5.6
Solde primaire ³	-1.4	-3.4	-1.9	-2.4	-1.8	-1.1	-0.2	0.0	-0.1
Solde global (base ordonnancement)	-0.5	-2.8	-3.9	-4.9	-4.6	-3.1	-1.7	-1.4	-1.7
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	-0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-0.8	-2.8	-3.6	-4.9	-4.6	-3.1	-1.7	-1.4	-1.7
Financement	1.0	2.7	3.6	4.2	3.1	1.4	0.0	0.0	0.4
Extérieur (net)	1.0	1.6	2.5	5.0	4.2	2.2	0.2	0.1	0.5
Tirages PIP (identifiés)	1.3	1.9	2.7	5.5	5.0	3.7	1.8	1.6	2.0
Amortissement	-0.2	-0.3	-0.3	-0.5	-0.8	-1.5	-1.6	-1.5	-1.4
Arriérés en principal	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	0.0	1.2	1.1	-0.9	-1.2	-0.8	-0.2	-0.2	-0.1
Financement bancaire	0.0	1.3	1.6	-0.4	-0.9	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Banque Centrale	-0.2	1.7	1.8	-0.4	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Dont : FMI	0.8	-0.1	0.0	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.2	-0.3	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non-bancaire	0.0	-0.1	-0.4	-0.5	-0.3	-0.6	-0.1	-0.1	0.0
dont recapitalisation de la SNPSF		0.0	-0.3	-0.4	-0.2	-0.5	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁴ (+ = sousfinancement)	-0.2	0.1	0.0	0.7	1.5	1.6	1.6	1.4	1.3
<i>Pour mémoire</i>									
PIB (nominal)	524,947	534,274	577,298	620,099	653,590	693,951	738,656	786,594	836,000
Salaires en pourcentage des recettes	56.7	51.8	50.8	52.9	50.1	48.3	47.5	46.3	45.5

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

¹ Pour la période 2017-21, inclut les recettes et dépenses inscrites au budget et liées à la subvention aux carburants des entreprises publiques.

² Y compris la redevance administrative unique (RAU) à compter de 2018.

³ Recettes intérieures moins dépenses primaires courantes et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre la pandémie de COVID, et des coûts induits par la restructuration de la SNPSF.

⁴ Pour 2022–23, comprend les besoins de financement non couverts pour restructurer la SNPSF.

Tableau 3. Union des Comores : situation monétaire, 2020–28
(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
			Est. ¹				Proj. ¹		
Avoirs extérieurs nets	107,782	120,222	109,083	130,948	148,083	154,389	161,026	167,500	170,294
Banque Centrale: Avoirs ¹	118,106	143,309	130,950	151,561	167,920	173,847	179,962	185,546	187,885
Banque Centrale: Engagements ¹	-16,956	-27,523	-26,379	-25,461	-24,947	-24,883	-24,710	-24,196	-24,127
Banques Commerciales: Avoirs	10,156	8,319	12,149	13,050	13,755	14,604	15,545	16,554	17,594
Banques Commerciales: Engagements	-3,523	-3,883	-7,636	-8,203	-8,646	-9,179	-9,771	-10,405	-11,058
Credit intérieur net	55,765	76,121	103,070	100,759	100,571	108,681	117,022	130,885	145,391
Crédit intérieur	90,450	110,438	124,482	139,679	142,949	143,281	163,339	176,615	180,954
Crédit net a l'Etat	9,910	17,038	24,744	28,850	23,141	12,376	19,783	19,084	8,582
<i>Dont: Tresor</i>	17,831	27,173	34,822	31,096	25,225	23,728	22,977	22,226	21,470
Financement bancaire	9,910	17,038	24,744	28,850	23,141	12,376	19,783	19,084	8,582
Créances sur l'Etat	29,284	41,393	40,244	36,519	30,647	29,150	28,400	27,649	26,893
Dépôts de l'Etat	-19,374	-24,356	-15,500	-7,669	-7,506	-16,775	-8,617	-8,564	-18,311
Créances sur ent. pub.	1,484	6,651	16,379	16,380	16,381	16,382	16,383	16,384	16,385
Créances sur autres institutions financières	-59	-43	-43	-43	-43	-43	-43	-43	-43
Crédit au secteur privé	79,072	86,728	99,738	110,829	119,808	130,906	143,556	157,531	172,372
Autres postes (nets)	-34,685	-34,317	-21,411	-38,920	-42,378	-34,600	-46,316	-45,730	-35,563
Monnaie au sens large	163,547	196,343	212,154	231,707	248,654	263,071	278,048	298,385	315,685
Monnaie	110,869	135,663	148,744	165,562	181,322	196,807	208,927	228,023	246,440
Billets en circulation	41,592	48,120	54,856	64,640	64,642	62,536	73,690	73,692	71,291
Dépôts à vue	69,277	87,544	93,887	100,922	116,680	134,271	135,237	154,331	175,148
Quasi-monnaie	52,678	60,679	63,410	66,145	67,331	66,263	69,121	70,361	69,245
	<i>(en pourcentage de la masse monétaire large du début de période)</i>								
Avoirs extérieurs nets	17.1	7.6	-5.7	10.3	7.4	2.5	2.5	2.3	0.9
Credit intérieur net	-5.6	12.4	13.7	-1.1	-0.1	3.3	3.2	5.0	4.9
Crédit intérieur	-5.9	12.2	7.2	7.2	1.4	0.1	7.6	4.8	1.5
Crédit net a l'Etat	-4.9	4.4	3.9	1.9	-2.5	-4.3	2.8	-0.3	-3.5
Créances sur ent. pub.	0.5	3.2	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé	-1.5	4.7	6.6	5.2	3.9	4.5	4.8	5.0	5.0
Autres postes (nets)	0.3	0.2	6.6	-8.3	-1.5	3.1	-4.5	0.2	3.4
Monnaie au sens large	11.5	20.1	8.1	9.2	7.3	5.8	5.7	7.3	5.8
Monnaie	8.7	15.2	6.7	7.9	6.8	6.2	4.6	6.9	6.2
Quasi-monnaie	2.8	4.9	1.4	1.3	0.5	-0.4	1.1	0.4	-0.4
Velocite	3.2	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6	2.7	2.6	2.6
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	-2.8	9.7	15.0	11.1	8.1	9.3	9.7	9.7	9.4

Sources: Banque centrale des Comores; estimations et projections des services du FMI

¹À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 4a. Union des Comores : balance des paiements, 2020–28
(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
			Est. ¹				Proj. ¹		
Compte courant	-10,125	-2,527	-13,896	-32,454	-33,504	-31,314	-33,152	-33,900	-36,154
Biens et services	-118,935	-120,480	-138,221	-160,094	-159,443	-159,871	-164,686	-169,183	-176,111
Balance commerciale	-94,110	-91,067	-97,424	-123,998	-128,823	-132,694	-141,033	-148,818	-157,613
Exportations (f.à.b.)	8,924	14,492	25,614	20,496	22,178	24,100	26,285	29,755	32,229
Dont : Vanille	1,951	1,940	2,023	2,147	2,303	2,456	2,621	3,304	3,516
Clou de girofle	3,868	5,686	17,139	8,576	9,199	9,809	10,468	11,201	12,045
Ylang-ylang	1,926	2,624	1,148	2,642	2,833	3,022	3,224	3,450	3,710
Autres	1,179	4,243	5,304	7,131	7,843	8,813	9,972	11,799	12,958
Importations (f.à.b.)	-103,035	-105,559	-123,037	-144,494	-151,001	-156,794	-167,318	-178,573	-189,843
Services (net)	-24,825	-29,413	-40,797	-36,096	-30,620	-27,177	-23,653	-20,365	-18,497
Recettes	20,190	38,533	51,329	53,096	57,017	61,295	66,675	72,559	77,715
Paiements	-45,015	-67,947	-92,126	-89,191	-87,637	-88,472	-90,328	-92,924	-96,213
Revenu (net)	2,545	2,624	1,155	2,786	4,113	1,469	1,559	1,750	1,965
Transferts courants (net)	106,264	115,329	123,170	124,854	121,826	127,088	129,974	133,533	137,991
Administrations publiques	17,635	9,473	4,091	16,795	13,028	13,384	9,848	10,136	10,500
Secteur privé ¹	88,629	105,856	119,079	108,059	108,798	113,704	120,127	123,398	127,491
Compte capital & opérations financières	35,059	23,399	27,714	56,126	53,129	38,738	40,018	40,236	39,249
Compte de capital	14,979	12,458	17,514	16,275	19,016	19,847	28,942	31,493	30,345
Transferts en capital	14,979	12,458	17,514	16,275	19,016	19,847	28,942	31,493	30,345
Transferts des actifs fixes	14,717	10,146	17,514	16,275	19,016	19,847	28,942	31,493	30,345
Compte financier	20,081	10,941	10,200	39,851	34,113	18,891	11,075	8,742	8,904
Investissement direct	1,669	1,674	2,108	2,480	3,268	4,164	4,432	4,720	5,016
Portefeuille net & autres investissements	18,411	9,267	8,092	37,371	30,845	14,727	6,643	4,023	3,888
Administrations publiques	16,657	5,614	13,062	42,328	35,730	19,666	5,986	3,391	4,473
Décaissement	17,800	17,147	15,405	45,414	40,715	29,909	17,626	15,218	16,475
Tirages	17,800	7,233	15,405	45,414	40,715	29,909	17,626	15,218	16,475
Allocation DTS		9,914							
Amortissement	-1,143	-1,619	-2,343	-3,086	-4,985	-10,243	-11,640	-11,827	-12,002
Secteur privé (net)	1,754	3,653	-4,970	-4,958	-4,885	-4,939	658	632	-585
Banques, net	1,035	2,197	-77	-335	-262	-316	-349	-375	-386
Autres	719	1,456	-4,893	-4,623	-4,623	-4,623	1,007	1,007	-199
Erreurs et omissions	-424	5,069	-25,034	0	0	0	0	0	0
Solde global	24,510	25,941	-11,216	23,672	19,625	7,424	6,865	6,335	3,095
Financement	-24,163	-25,941	11,216	-23,672	-19,625	-7,424	-6,865	-6,335	-3,095
AEN banque centrale (hausse = -)	-25,364	-25,941	11,216	-41,878	-37,673	-27,051	-23,519	-21,779	-3,095
Avoirs extérieurs	-29,492	-25,203	12,359	-20,612	-16,359	-5,927	-6,115	-5,584	-2,339
Passifs extérieurs	4,128	-738	-1,143	-3,060	-3,266	-1,497	-750	-751	-756
Utilisation crédits FMI	4,128	-738	-1,143	-3,034	-3,233	-1,516	-780	-805	-837
Financement du programme				18,205	18,048	19,628	16,654	15,443	0
FEC 2023				4,395	4,428	4,461	4,497	2,268	0
Aide budgétaire officielle				13,810	8,173	8,229	4,682	4,700	0
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs				0	5,447	6,938	7,475	8,475	0
<i>Postes pour mémoire :</i>									
Compte courant (pourcentage du PIB)	-1.9	-0.5	-2.4	-5.2	-5.1	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3
Transferts exclus	-22.2	-22.1	-23.7	-25.4	-23.8	-22.8	-22.1	-21.3	-20.8
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	5.5	9.9	13.3	11.9	12.1	12.3	12.6	13.0	13.2
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	28.2	32.5	37.3	37.7	36.5	35.3	34.9	34.5	34.2
Réserves internationales brutes (fin de période) ²									
En millions de dollars E.U.	292.2	329.3	281.8	325.8	359.3	370.7	382.2	390.8	391.6
En mois d'importations de biens et services	8.4	8.6	6.7	7.6	8.2	8.1	8.0	7.8	7.4
PIB nominal (millions de FC)	524,947	534,274	577,298	620,099	653,590	693,951	738,656	786,594	836,000
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,218	1,285	1,237	1,340	1,401	1,482	1,572	1,665	1,751

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.

² À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 4b. Union des Comores : balance des paiements, 2020–28
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
			Est. ¹				Proj. ¹		
Compte courant	-1.9	-0.5	-2.4	-5.2	-5.1	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3
Biens et services	-22.7	-22.6	-23.9	-25.8	-24.4	-23.0	-22.3	-21.5	-21.1
Balance commerciale	-17.9	-17.0	-16.9	-20.0	-19.7	-19.1	-19.1	-18.9	-18.9
Exportations (f.à.b.)	1.7	2.7	4.4	3.3	3.4	3.5	3.6	3.8	3.9
Dont : Vanille	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Clou de girofle	0.7	1.1	3.0	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Ylang-ylang	0.4	0.5	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Autres	0.2	0.8	0.9	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
Importations (f.à.b.)	-19.6	-19.8	-21.3	-23.3	-23.1	-22.6	-22.7	-22.7	-22.7
Dont : Produits pétroliers	-5.8	-6.9	-8.9	-7.1	-6.7	-6.6	-6.3	-6.1	-5.9
Services (net)	-4.7	-5.5	-7.1	-5.8	-4.7	-3.9	-3.2	-2.6	-2.2
Recettes	3.8	7.2	8.9	8.6	8.7	8.8	9.0	9.2	9.3
Paielements	-8.6	-12.7	-16.0	-14.4	-13.4	-12.7	-12.2	-11.8	-11.5
Revenu (net)	0.5	0.5	0.2	0.4	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2
Transferts courants (net)	20.2	21.6	21.3	20.1	18.6	18.3	17.6	17.0	16.5
Administrations publiques	3.4	1.8	0.7	2.7	2.0	1.9	1.3	1.3	1.3
Secteur privé ¹	16.9	19.8	20.6	17.4	16.6	16.4	16.3	15.7	15.3
Compte capital & opérations financières	6.7	4.4	4.8	9.1	8.1	5.6	5.4	5.1	4.7
Compte de capital	2.9	2.3	3.0	2.6	2.9	2.9	3.9	4.0	3.6
Transferts en capital	2.9	2.3	3.0	2.6	2.9	2.9	3.9	4.0	3.6
Transferts des actifs fixes	2.8	1.9	3.0	2.6	2.9	2.9	3.9	4.0	3.6
Compte financier	3.8	2.0	1.8	6.4	5.2	2.7	1.5	1.1	1.1
Investissement direct	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
Portefeuille net & autres investissements	3.5	1.7	1.4	6.0	4.7	2.1	0.9	0.5	0.5
Administrations publiques	3.2	1.1	2.3	6.8	5.5	2.8	0.8	0.4	0.5
Décaissement	3.4	3.2	2.7	7.3	6.2	4.3	2.4	1.9	2.0
Tirages	3.4	1.4	2.7	7.3	6.2	4.3	2.4	1.9	2.0
Allocation DTS		1.9							
Amortissement	-0.2	-0.3	-0.4	-0.5	-0.8	-1.5	-1.6	-1.5	-1.4
Secteur privé (net)	0.3	0.7	-0.9	-0.8	-0.7	-0.7	0.1	0.1	-0.1
Banques, net	0.2	0.4	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.1	0.3	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	0.1	0.1	0.0
Erreurs et omissions	-0.1	0.9	-4.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	4.7	4.9	-1.9	3.8	3.0	1.1	0.9	0.8	0.4
Financement	-4.6	-4.9	1.9	-3.8	-3.0	-1.1	-0.9	-0.8	-0.4
AEN banque centrale (hausse = -)	-4.6	-4.9	1.9	-6.8	-5.8	-3.9	-3.2	-2.8	-0.4
Utilisation crédits FMI	0.8	-0.1	-0.2	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Financement du programme				2.9	2.8	2.8	2.3	2.0	0.0
FEC 2023				0.7	0.7	0.6	0.6	0.3	0.0
Aide budgétaire officielle				2.2	1.3	1.2	0.6	0.6	0.0
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs				0.0	0.8	1.0	1.0	1.1	0.0
<i>Postes pour mémoire :</i>									
Compte courant (pourcentage du PIB)	-1.9	-0.5	-2.4	-5.2	-5.1	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3
Transferts exclus	-22.2	-22.1	-23.7	-25.4	-23.8	-22.8	-22.1	-21.3	-20.8
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	5.5	9.9	13.3	11.9	12.1	12.3	12.6	13.0	13.2
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	28.2	32.5	37.3	37.7	36.5	35.3	34.9	34.5	34.2
Réserves internationales brutes (fin de période) ²									
En millions de dollars EU	292.2	329.3	281.8	325.8	359.3	370.7	382.2	390.8	391.6
En mois d'importations de biens et services	8.4	8.6	6.7	7.6	8.2	8.1	8.0	7.8	7.4
PIB nominal (millions de FC)	524,947	534,274	577,298	620,099	653,590	693,951	738,656	786,594	835,999.6
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,218	1,285	1,237	1,340	1,401	1,482	1,572	1,665	1,751

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.

²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 5. Union des Comores : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022–37

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																
(en millions de DTS)																
Principal	1,8	4,2	5,2	2,4	1,2	1,2	1,2	1,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,2	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs																
(en millions de DTS)																
Principal	1,8	3,4	5,2	2,4	1,2	1,2	1,6	3,0	3,5	4,6	6,1	6,1	4,6	3,2	1,8	0,4
Commissions et intérêts	0,2	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs																
En millions de DTS	2,0	4,2	6,0	3,0	1,8	1,8	2,2	3,6	4,1	5,3	6,7	6,7	5,3	3,8	2,4	1,0
En millions de FC	1,273,2	2,592,8	3,737,7	1,885,9	1,143,2	1,153,2	1,402,8	2,320,8	2,663,4	3,393,9	4,311,9	4,311,9	3,393,9	2,469,5	1,551,5	633,5
En pourcentage des recettes publiques	2,3	4,3	5,8	2,6	1,4	1,3	1,5	2,3	2,4	2,8	3,3	3,0	2,2	1,5	0,9	0,3
En pourcentage des exportations de biens et de services	1,7	3,5	4,7	2,2	1,2	1,1	1,3	2,0	2,1	2,5	2,9	2,7	2,0	1,3	0,8	0,3
En pourcentage du service de la dette	27,4	32,2	35,8	13,4	7,7	7,7	9,3	26,3	26,8	28,5	30,0	26,2	19,6	14,0	8,9	3,8
En pourcentage du PIB	0,2	0,4	0,6	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0
En pourcentage des réserves internationales brutes	1,0	1,6	2,0	0,9	0,5	0,5	0,5	0,9	1,0	1,3	1,6	1,5	1,2	0,8	0,5	0,2
En pourcentage de la quote-part	11,5	23,6	33,8	16,9	10,2	10,2	12,2	20,2	23,1	29,5	37,5	37,5	29,5	21,5	13,5	5,5
Encours total des crédits du FMI																
En millions de DTS	17,5	19,7	21,7	26,4	32,3	34,7	33,2	30,2	26,7	22,1	16,0	10,0	5,3	2,1	0,4	0,0
En millions de FC	10,825,3	12,230,8	13,514,0	16,614,7	20,486,6	22,278,0	21,565,5	19,634,6	17,359,0	14,348,8	10,415,4	6,482,0	3,471,8	1,391,3	234,1	0,0
En pourcentage des recettes publiques	19,2	20,4	21,0	23,1	26,0	25,7	22,8	19,1	15,5	11,8	7,9	4,6	2,3	0,8	0,1	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	14,1	16,6	17,1	19,5	22,0	21,8	19,6	16,6	13,6	10,4	7,0	4,1	2,0	0,8	0,1	0,0
En pourcentage du service de la dette	233,2	151,9	129,5	118,2	138,6	149,0	143,0	222,4	174,4	120,6	72,5	39,4	20,1	7,9	1,3	0,0
En pourcentage du PIB	1,9	2,0	2,1	2,4	2,8	2,8	2,6	2,2	1,9	1,4	1,0	0,6	0,3	0,1	0,0	0,0
En pourcentage des réserves internationales brutes	8,3	7,7	7,2	8,0	9,1	9,2	8,4	7,4	6,4	5,4	3,8	2,3	1,2	0,5	0,1	0,0
En pourcentage de la quote-part	98,5	110,8	121,7	148,4	181,7	195,1	186,3	169,7	150,0	124,0	90,0	56,0	30,0	12,0	2,0	0,0
Postes pour mémoire																
PIB nominal (en millions de FC)	577,297,8	620,098,6	653,590,4	693,950,5	738,656,1	786,594,4	835,999,6	884,560,1	935,961,1	990,369,8	1,047,652,8	1,108,269,4	1,172,414,8	1,240,295,6	1,312,130,6	1,388,151,3
Exportations de biens et de services (en millions de FC)	76,943,0	73,592,2	79,195,2	85,394,9	92,959,9	102,314,4	109,944,6	118,264,9	127,684,2	137,728,0	148,393,1	159,758,6	171,868,8	183,513,9	196,202,1	209,663,8
Recettes publiques (en millions de FC)	56,326,2	60,102,3	64,449,4	71,814,6	78,868,3	86,778,2	94,531,3	102,871,5	111,778,9	121,619,5	131,155,4	142,174,3	154,152,1	167,324,6	181,623,7	195,756,6
Service de la dette (en millions de FC) ¹	4,642,9	8,052,4	10,434,5	14,051,3	14,779,4	14,951,6	15,078,8	8,826,7	9,955,0	11,893,7	14,374,3	16,442,9	17,313,4	17,700,1	17,456,9	16,575,3
FC/DTS (moyenne sur la période)	624,3	617,3	621,9	626,5	631,6	637,1	646,5	646,5	646,5	646,5	646,5	646,5	646,5	646,5	646,5	646,5
FC/DTS (fin de période)	617,7	619,9	623,6	629,1	633,5	641,6	650,2	650,2	650,2	650,2	650,2	650,2	650,2	650,2	650,2	650,2

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le service total de la dette extérieure comprend les rachats et les remboursements du FMI.

Tableau 6. Union des Comores : besoins et sources de financement extérieur, 2023–27
(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027
Besoins de financement	83.3	89.4	92.0	97.0	98.5
Déficit du compte courant	70.1	71.8	66.9	70.5	71.8
Amortissement de la dette publique	13.2	17.6	25.1	26.4	26.7
Sources de financement	83.3	89.4	92.0	97.0	98.5
Compte de capital	35.2	40.8	42.4	61.6	66.7
Compte d'opérations financières (hors amortissement)	92.8	83.8	62.2	48.3	43.5
dont : Dette publique (hors amortissement)	98.1	87.3	63.9	37.5	32.2
Variation des réserves (+ = baisse)	-44.6	-35.1	-12.6	-12.9	-11.7
Besoins de financement budgétaire	39.3	38.7	41.9	35.4	32.7
Appui budgétaire des partenaires (Banque mondiale, BAD, France)	29.8	17.5	17.6	10.0	9.9
Financement du FMI ¹	9.5	9.5	9.5	9.6	4.8
en pourcentage des besoins de la balance des paiements/b	24.1	24.5	22.7	27.0	14.7
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs ²	0.0	11.7	14.8	15.9	17.9
Écart de financement restant	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités comoriennes ; projections des services du FMI.

¹ Proposition d'accès FEC de 180 % de la quote-part sur 4 ans.

² Cette ligne correspond aux emprunts concessionnels potentiels; un appui budgétaire supplémentaire réduirait les emprunts nécessaires.

Tableau 7. Union des Comores : calendrier proposé des décaissements, 2023-27

Date de disponibilité¹	Conditions de décaissement	Montant en DTS	% de la quote-part
06/01/23	Approbation de l'accord par le conseil d'administration.	3,560,000	20.00
09/30/23	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2023, et achèvement de la première revue.	3,560,000	20.00
03/30/24	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2023, et achèvement de la deuxième revue.	3,560,000	20.00
09/30/24	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2024, et achèvement de la troisième revue.	3,560,000	20.00
03/30/25	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2024, et achèvement de la quatrième revue.	3,560,000	20.00
09/30/25	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2025, et achèvement de la cinquième revue.	3,560,000	20.00
03/30/26	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2025, et achèvement de la sixième revue.	3,560,000	20.00
09/30/26	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2026, et achèvement de la septième revue.	3,560,000	20.00
03/30/27	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2026, et achèvement de la huitième revue.	3,560,000	20.00
	Total	32,040,000	180.0

Source : Fonds monétaire international.

¹ Selon l'approbation du conseil d'administration à l'achèvement de chaque revue.

Annexe I. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : les services du FMI estiment que la position extérieure des Comores en 2022 était conforme au niveau correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitables. Sur la base des chiffres de 2022, le taux de change effectif réel est surévalué de 7,8 %. La position extérieure des Comores est vulnérable aux catastrophes naturelles.

Mesures possibles : les projections des services du FMI font état d'une dégradation à court terme de la position extérieure à la suite de la flambée des prix du pétrole et des denrées alimentaires et de la détérioration du solde budgétaire. Les mesures de resserrement déjà prises par la BCC et l'assainissement budgétaire prévu par les autorités dans le cadre de la FEC contribueront à stabiliser la situation extérieure, tout comme la stimulation et la diversification des exportations à moyen terme et le renforcement de la résilience au changement climatique.

Actifs et passifs étrangers : position et trajectoire

Contexte : l'Union des Comores ne produit pas de données sur la position extérieure globale (PEG).

Compte des transactions courantes

Contexte : les chiffres préliminaires pour 2022 indiquent une augmentation des importations de plus de 16 % (en glissement annuel) à la suite de la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole et de l'appréciation du dollar. Selon les projections, le déficit des transactions courantes s'est creusé à 2,4 % du PIB en 2022, les termes de l'échange s'étant détériorés d'environ 3½ %.

Évaluation : le déficit des transactions courantes s'est creusé à 2,4 % du PIB en 2022 à la suite de la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants. Le compte des transactions courantes est ajusté à -3 % du PIB pour tenir compte principalement des catastrophes naturelles et de l'ajustement lié à la COVID-19 résultant de la hausse des envois de fonds. Par rapport à la norme actuelle de -2,2 % du PIB, l'écart de la balance des transactions courantes est de -0,9 % du PIB, soit un niveau légèrement supérieur à celui correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitables. En revanche, le modèle de l'indice TCER révèle un déficit de transactions courantes de -1 % du PIB en 2022, soit un peu moins que le niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. L'écart entre les résultats des deux modèles est d'environ 1 % du PIB, ce qui est insignifiant par rapport à l'ampleur des erreurs de mesure des

Tableau 1 du texte. Union des Comores : estimations modélisées pour 2022
(en pourcentage du PIB)

	Modèle appliqué au solde courant 1/ (en pourcentage du PIB)	Modèle appliqué au TCER 1/ (en pourcentage du PIB)
CC effectif	-2,4	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	-0,5	
Facteur d'ajustement COVID-19 (-) 2/	1,7	
Facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (-)	0,0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	-0,5	
CC corrigé	-3,0	
Norme CC (à partir du modèle) 3/	-2,2	
Norme du CC corrigé	-2,2	
Écart du CC	-0,9	-1,0
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	-1,2	
Élasticité	-0,13	
Écart de TCER (en pourcentage)	6,5	7,8

1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0

2/ Correction supplémentaire selon les variations cycliques pour tenir compte de l'incidence temporaire de la pandémie sur les envois de fonds.

3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

données de la balance des paiements. Par conséquent, les services du FMI estiment que la position extérieure est conforme aux fondamentaux et aux politiques souhaitables.

Taux de change réel

Contexte : le taux de change effectif réel s'est apprécié de 3,5 % (en glissement annuel) en 2022, car l'inflation moyenne aux Comores au cours des 12 mois précédents a dépassé celle de ses partenaires commerciaux d'environ 5,2 %.

Évaluation : les estimations de l'écart du TCER se situent entre 6,5 % (modèle des transactions courantes) et 7,8 % (modèle du TCER), ce qui indique une légère surévaluation inférieure à 10 %. Les services du FMI ne considèrent pas que le TCER est mal aligné.

Comptes de capital et financiers : flux et mesures de politique générale

Contexte : les Comores reçoivent d'importants dons pour les projets, qui sont enregistrés dans le compte de capital. Il s'agit principalement de dons accordés par des bailleurs de fonds pour financer leurs projets. Bien que les données soient insuffisantes, les dernières informations disponibles indiquent que les flux entrants représentent 4,5 % du PIB en 2021. Ce niveau est inférieur à celui de 2019 et 2020, où les flux se sont accrus après le passage du cyclone Kenneth.

Évaluation : la forte dépendance des Comores à l'égard d'une aide extérieure volatile est une source de vulnérabilité. Dans le même temps, ces flux constituent une ressource importante, non génératrice de dette, pour couvrir le déficit des transactions courantes.

Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves de change

Contexte : après l'évolution défavorable du compte des transactions courantes en 2022, les réserves de change ont diminué de 14 % par rapport aux niveaux très élevés de 2020-21, lorsqu'elles avaient été dopées par les envois de fonds liés à la pandémie et par l'allocation de DTS.

Évaluation : les réserves des Comores ont diminué, passant d'une couverture de 8,6 mois d'importations en 2021 à 6,7 mois d'importations en 2022. Cependant, une amélioration est attendue à 7,7 mois d'importations en 2023. Selon la classification des petits États, le niveau optimal des réserves de change pour les Comores est de 6,8 mois d'importations de biens et de services.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risque	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur les Comores	Riposte des pouvoirs publics
Risques mondiaux				
Volatilité des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (dues par exemple à des conflits et à des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande (suite à la réouverture de la Chine, par exemple) entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires, ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Moyenne	À court et moyen terme	Élevée	Renforcer la production intérieure et définir des plans d'urgence , y compris des mesures visant à protéger les groupes les plus vulnérables en cas de nouvelles hausses de prix ou pénuries. Mener des réformes structurelles pour renforcer la production agricole du secteur privé aux Comores.
Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, voire une récession dans certains pays ; les effets de contagion se transmettent par l'intermédiaire des échanges commerciaux et des circuits financiers, et la fragmentation des marchés.	Élevée	À court et moyen terme	Moyenne	Poursuivre une politique macroéconomique prudente. Procéder à des réformes afin de dégager un espace budgétaire en augmentant les recettes et en réduisant les dépenses inefficaces. Diversifier les circuits d'approvisionnement et apporter une aide aux groupes vulnérables.
Aggravation de la fragmentation géoéconomique. L'élargissement des conflits et la réduction de la coopération internationale provoquent une reconfiguration plus rapide des échanges et des investissements directs étrangers, des perturbations de l'offre, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et une croissance potentielle plus faible.	Élevée	À court et moyen terme	Faible	Diversifier les voies d'approvisionnement et définir des plans d'urgence , y compris des mesures visant à protéger les groupes les plus vulnérables en cas de nouvelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Mener des réformes structurelles visant à rendre les Comores plus attractifs pour les investisseurs.

¹ La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient matériellement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément.

Sources de risque	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur les Comores	Riposte des pouvoirs publics
Risques intérieurs				
<p>Dérapages des politiques publiques. En particulier, des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles risquent d’entraver l’augmentation des recettes, ce qui mettrait les finances publiques davantage sous tension. La souscription de nouveaux emprunts non concessionnels pourrait rapidement compromettre la viabilité de la dette.</p>	Élevée	À court et moyen terme	Élevée	<p>Mettre en œuvre les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles définies dans le programme au titre de la FEC, en particulier pour ce qui concerne l’augmentation des recettes budgétaires.</p>
<p>Mécontentement social interinsulaire et instabilité politique. Les tensions pourraient surgir sur fond d’inflation croissante, de baisse des revenus, d’aggravation des inégalités et d’instabilité politique, alors que l’opposition continue de rejeter la Constitution de 2018, ce qui ralentit la croissance économique et donne lieu à des mesures populistes préjudiciables à l’économie (par exemple, le maintien des subventions pour les combustibles fossiles).</p>	Élevée	À court et moyen terme	Élevée	<p>Apporter une aide aux groupes les plus vulnérables. Améliorer la gouvernance, la transparence et l’État de droit.</p>
<p>Détérioration de la situation financière des entreprises publiques, suivie d’une augmentation des passifs de l’État.</p>	Élevée	À court et moyen terme	Élevée	<p>Améliorer la surveillance des entreprises publiques, comme le préconise le programme au titre de la FEC.</p>
<p>Catastrophes naturelles liées au changement climatique ou à d’autres phénomènes, par exemple l’éruption du volcan Karthala, un autre ouragan ou une sécheresse.</p>	Moyenne	À court et moyen terme	Élevée	<p>Appliquer la stratégie d’adaptation décrite dans le rapport n° 20/198.</p>

Annexe III. Note de stratégie sur le développement des capacités

A. Contexte

1. **Fiche pays.** Les Comores sont un petit État fragile marqué par une instabilité politique, des institutions faibles et une capacité de mise en œuvre gouvernementale nettement plus faible que la moyenne de l'Afrique subsaharienne.
2. **Engagement des programmes.** Les Comores ont bénéficié d'un soutien du FCR/IFR en juillet 2019 après le passage du cyclone Kenneth et à nouveau en avril 2020 suite au déclenchement de la pandémie de COVID-19. Les Comores ont également bénéficié d'un allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (jusqu'en avril 2022). Un programme de référence a été approuvé en septembre 2021 pour permettre aux Comores à contenir et à se remettre de la pandémie et à commencer à surmonter la fragilité, à stimuler une croissance inclusive et à limiter les risques. Malgré des retards dans la réalisation de certains repères structurels, le programme de référence a été achevé en avril 2023, ouvrant la voie à une discussion sur un accord de financement dans le cadre de la FEC.
3. **Initiatives de développement des capacités de financement du FMI au cours de ces dernières années.** Les autorités comoriennes ont bénéficié d'efforts intenses de développement des capacités depuis un certain nombre d'années, dans le but d'alléger leurs graves contraintes de capacité. Au cours des dernières années, la plupart des missions ont porté sur le domaine budgétaire, principalement sur l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, compte tenu des principales lacunes du pays. Un développement soutenu des capacités a également été apporté sur les questions relatives au secteur financier. Dans ce domaine, la mise en œuvre des recommandations a été un peu plus satisfaisante, sans doute grâce aux capacités plus solides du personnel de la banque centrale par rapport à celui du ministère des Finances. Le département juridique du FMI a assuré un développement des capacités pour la rédaction de la nouvelle loi anticorruption, notamment l'établissement d'un cadre juridique pour une agence autonome et efficace de lutte contre la corruption et d'un système de déclaration des conflits d'intérêts et du patrimoine des hauts fonctionnaires.
4. **Impact du développement des capacités assuré par le FMI.** Les autorités considèrent que le développement des capacités assuré par le FMI a permis d'améliorer leurs capacités et de mener plusieurs réformes. Les résultats obtenus comprennent l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement de l'utilisation du logiciel SIGIT, l'adoption de nouveaux codes fiscal et douanier et d'une loi organique révisée sur la gestion des finances publiques, la mise en place et le fonctionnement limité du compte unique du Trésor, ainsi que la migration vers un système plus moderne de gestion des données douanières. Néanmoins, les services du FMI estiment que la mise en œuvre des recommandations en matière de développement des capacités a été lente dans l'ensemble. Les services du FMI n'ont recommandé que des mesures d'amélioration de base en matière de développement des capacités, en particulier sur la mise en œuvre de la politique budgétaire, ce que les autorités devraient être en mesure d'appliquer en dépit de leurs très faibles capacités. Il apparaît ainsi que les principaux

obstacles à une mise en œuvre plus rapide des recommandations sont le manque d'appropriation au plus haut niveau et l'insuffisance du contrôle exercé par le ministre des Finances et les hauts fonctionnaires.

B. Objectifs macroéconomiques et priorités en matière de développement de capacités

5. Objectifs macroéconomiques. Pour les années à venir, les principaux objectifs macroéconomiques sont les suivants : (i) dégager un espace budgétaire à utiliser pour l'investissement public dans le capital humain et physique ; (ii) renforcer la stabilité du secteur financier et l'intermédiation financière ; et (iii) améliorer la collecte et la diffusion des données pour permettre une élaboration des politiques économiques. Les Comores devront en outre renforcer les investissements dans le capital humain et physique et améliorer leur système judiciaire et la gestion de la fonction publique.

6. Les priorités qui en résultent pour le développement de capacités assuré par le FMI. Pour aider les autorités à atteindre l'objectif (i) ci-dessus, le FMI assurera un développement des capacités relatives à l'administration des recettes, à la politique fiscale et à la gestion des finances publiques, y compris pour les entreprises publiques. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif (ii), le développement des capacités du FMI portera sur la réglementation et la supervision du secteur financier, ainsi que sur la gestion des liquidités de la banque centrale et le développement du marché de la dette publique. Afin d'aider les autorités à remplir l'objectif (iii), le FMI poursuivra le développement des capacités dans les domaines de la comptabilité nationale, des statistiques des finances publiques et des statistiques du secteur extérieur. Le tableau 1 présente les priorités des politiques, les objectifs du développement des capacités assuré par le FMI et les défis à relever pour assurer les progrès. Le tableau 1 du texte énumère les priorités en matière de développement des capacités par département du FMI.

Tableau 1 du texte. Union des Comores : priorités, objectifs du développement des capacités assuré par le FMI et défis		
Priorités	Objectifs	Défis
Réduire les risques de corruption en améliorant la transparence et la responsabilité	Instaurer un cadre juridique et mettre en place un système efficace de gestion des conflits d'intérêts et de déclaration de patrimoine par les hauts fonctionnaires, y compris la divulgation obligatoire des biens détenus en propriété effective, la publication des déclarations de patrimoine et la suppression de la responsabilité pénale actuelle en cas de publication	Absence apparente d'appropriation par les autorités
Politiques et administrations fiscales et douanières	Augmenter les recettes en élargissant l'assiette fiscale et en améliorant l'efficacité de l'administration fiscale et douanière	Absence apparente d'appropriation et faible contrôle de la gestion ; confiance limitée du public dans les pouvoirs publics

Tableau 1 du texte. Union des Comores : priorités, objectifs du développement des capacités assuré par le FMI et défis (fin)		
Priorités	Objectifs	Défis
Gestion des finances publiques, y compris les aspects liés à la gouvernance	Accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques en améliorant la préparation du budget, l'exécution et les rapports des dépenses, la surveillance des entreprises publiques et les relations avec celles-ci, ainsi qu'en réduisant les risques de corruption.	Absence apparente d'appropriation, faiblesse du contrôle de la gestion, clientélisme et intérêts particuliers, notamment en ce qui concerne les entreprises publiques
Supervision du secteur financier	Renforcer la stabilité financière en améliorant la réglementation et la supervision, y compris par le développement de cadres de résolution financière	Capacité d'absorption limitée de la BCC
Opérations de la banque centrale/gestion de la dette publique	Améliorer la gestion de la liquidité du marché interbancaire et promouvoir la croissance du crédit en développant l'infrastructure du marché de la dette	Capacité d'absorption limitée de la BCC.
Statistiques	Améliorer la fourniture de données, y compris les comptes nationaux et les statistiques de prix (INSEED), les données budgétaires (ministère des Finances) et les données externes (BCC, douanes)	Forte rotation du personnel à l'INSEED, faiblesses dans la comptabilité des finances publiques et communication insuffisante entre le ministère des Finances et le Commissariat au Plan, et utilisation de méthodologies floues à la BCC.

C. Coordination des activités de développement des capacités avec les partenaires de développement

7. Autres partenaires assurant un développement des capacités. En plus du FMI, les Comores bénéficient d'un développement des capacités de la part de plusieurs autres partenaires, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la France.

8. Minimiser les lacunes et les chevauchements dans l'offre de développement des capacités. Afin de minimiser les lacunes et les chevauchements, les services du FMI proposeront à ces partenaires que le FMI prenne l'initiative du développement des capacités dans les domaines essentiels à la surveillance et dans lesquels il possède une expertise solide (c'est-à-dire la politique budgétaire, la politique monétaire, la réglementation et la supervision du secteur financier et les problèmes de données). D'autres partenaires pourraient utilement (i) se concentrer sur d'autres

domaines importants pour le développement économique et/ou (ii) assurer un développement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des recommandations du FMI. Pour le point (i), les partenaires aideraient les autorités à accroître les investissements dans les infrastructures (électricité, eau, transport) et les dépenses sociales (santé, éducation, assurance/assistance sociale), à renforcer le système judiciaire et à améliorer la gestion de la fonction publique. Pour le point (ii), les partenaires pourraient fournir un développement des capacités supplémentaire dans les domaines couverts par le Fonds, par exemple en aidant les autorités à introduire des systèmes informatiques au sein des administrations des impôts et des douanes.

9. Réunions avec les autres partenaires. Les services du FMI inviteront les partenaires au moins une fois par trimestre pour coordonner les actions de développement des capacités.

D. Inciter à une mise en œuvre plus rapide des recommandations de développement des capacités du FMI

10. Afin d'encourager une mise en œuvre plus rapide du développement des capacités du FMI, les services du FMI vont :

- Discuter avec les autorités et les départements du FMI concernés des modalités les plus efficaces pour assurer le développement des capacités. Plus précisément, les autorités souhaiteraient-elles disposer d'un ou de plusieurs conseillers à long terme, moyennant une (nette) réduction des missions à partir du siège du FMI ou d'AFRITAC Sud ? À ce propos, les services du FMI rappelleront que la mise en œuvre des recommandations de développement des capacités a été lente, même à l'époque de Michel Bua, le représentant résident, qui a apporté une aide directe substantielle à la mise en œuvre de la politique budgétaire.
- Suggérer aux autorités d'inclure les recommandations les plus essentielles en matière de développement des capacités en tant qu'engagements/conditionnalités dans les futurs programmes soutenus par le FMI, et souligner que le non-respect de ces engagements risquerait de retarder l'aide financière du FMI.
- Avoir des échanges réguliers avec les autorités sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations en matière de développement des capacités, sur la base d'un bilan continu des recommandations et de leur mise en œuvre. Lors de ces entretiens, les services du FMI souligneront que la mise en œuvre n'est pas difficile, mais qu'elle nécessite une supervision managériale forte de la part des hauts fonctionnaires.

Annexe IV. Priorités par département

A. Département des finances publiques

Thèmes	Objectifs	Recommandations antérieures	Défis
Politiques fiscales et douanières	Améliorer le système fiscal pour augmenter les recettes.	Simplifier le système fiscal en remplaçant l'actuel impôt sur le revenu par une imposition semi-duale et en réduisant les exonérations fiscales.	Assurer l'accès à des données détaillées, que les autorités se sont engagées à fournir depuis environ un an.
Administration des recettes et des douanes	Augmenter les recettes	<p>Administration fiscale :</p> <p>Élaborer un plan de réforme pluriannuel, notamment pour renforcer la gestion et la gouvernance de l'administration des recettes. Renforcer les fonctions essentielles de l'administration fiscale : garantir l'intégrité de la base de données des contribuables ; renforcer la gestion des unités des grands et moyens contribuables et veiller à ce qu'elles couvrent les contribuables de l'ensemble du territoire ainsi que les entreprises publiques ; renforcer l'utilisation du logiciel SIGIT ; redoubler d'efforts pour garantir le respect des délais et l'exactitude des déclarations fiscales ; assurer un meilleur suivi des contribuables contrevenants ; renforcer les services aux contribuables.</p> <p>Administration des douanes</p> <p>Droits d'accises, produits pétroliers et unité pétrolière : Développer les capacités de l'unité pétrolière et lui donner l'autorité nécessaire pour superviser les importations de produits pétroliers et le paiement des droits d'accise correspondants ; améliorer le déploiement du logiciel SYDONIA pour enregistrer toutes les marchandises échangées, y compris les produits pétroliers ; mettre en place un cadre de dédouanement approprié pour le paiement des droits et taxes sur les produits pétroliers à la sortie des dépôts de la Société comorienne des hydrocarbures.</p>	Lenteur de la mise en œuvre, avec quelques progrès en matière d'enregistrement des contribuables, due à la faiblesse de la supervision administrative et des capacités des fonctionnaires. Une mauvaise gouvernance peut également jouer un rôle, en particulier au niveau des douanes. En outre, les tensions interinsulaires peuvent entraver la perception des recettes dans les petites îles.

Thèmes	Objectifs	Recommandations antérieures	Défis
Gestion des finances publiques	<p>Améliorer les cadres de la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne la préparation et l'exécution du budget</p> <p>Soutenir la mise en place du compte unique du Trésor pour améliorer la gestion des liquidités et la transparence</p>	<p>Appliquer la loi organique révisée ; mettre en place les bases de la préparation du budget. À ce jour, les budgets ne reflètent pas les prévisions macroéconomiques et ne comportent pas suffisamment d'informations sur le financement. Sur le plan de l'exécution, la gestion de la masse salariale est l'un des aspects à améliorer. D'autres recommandations doivent encore être formulées.</p> <p>Si le compte unique du Trésor existe bel et bien, sa mise en œuvre souffre de nombreuses lacunes. Un élément clé sera la mise en place d'une agence centrale du Trésor.</p>	Faiblesse de la supervision managériale, capacités très insuffisantes des fonctionnaires et autres blocages qui doivent encore être identifiés.
	<p>Renforcer les rapports budgétaires afin d'améliorer la transparence</p> <p>Assurer une meilleure gestion du risque fiscal, intensifier la surveillance des entreprises publiques et éliminer le recours aux arriérés croisés.</p>	<p>Améliorer la comptabilité budgétaire. Rendre compte au Parlement et au public de l'exécution du budget, notamment en publiant régulièrement le tableau d'exécution du budget « TOFE » sur le site du gouvernement.</p> <p>Développer les capacités de gestion du risque budgétaire (déclaration de risque budgétaire et sa divulgation avec les documents budgétaires). Développer les capacités de supervision des entreprises publiques et d'évaluation de leurs performances. Améliorer la gouvernance et la transparence des entreprises publiques (cadre juridique, rémunération, audit). Éliminer le recours aux compensations/arriérés croisés et rétablir les flux financiers normaux (paiements au titre des biens et services et des impôts et subventions) entre l'État et les entreprises publiques.</p>	Fin février 2022, les autorités ont commandé un audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises publiques.
Politique de dépenses (nouveau domaine)	Élaborer des politiques de dépenses qui contribueront à consolider le capital humain du pays.	À l'heure actuelle, les stratégies sectorielles du gouvernement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des filets de sécurité sociale ne sont pas claires. Ces stratégies devraient être révisées (avec l'aide de la Banque mondiale) et probablement renforcées, et les politiques de dépenses sectorielles correspondantes devraient être définies.	Ce travail n'a pas encore commencé et il est trop tôt pour évaluer les obstacles.

B. Département des marchés monétaires et de capitaux

Priorités	Objectifs	Recommandations antérieures	Défis
Réglementation et supervision du secteur financier	Renforcer la réglementation et instaurer une supervision axée davantage sur les risques	Accroître le renforcement des règles prudentielles conformément à Bâle II et III, avec l'assistance technique de département des marchés monétaires et de capitaux.	Manque d'effectifs
Résolution bancaire	Créer un cadre de résolution des banques	Une loi sur la résolution des banques a été adoptée en décembre 2020. Une assistance technique est en cours pour l'application des nouveaux pouvoirs.	Manque d'effectifs
Gestion de la liquidité	Développer les capacités de la banque centrale pour la gestion de la liquidité, y compris la fourniture de liquidité d'urgence.	Un travail d'assistance technique est en cours et son assimilation par la BCC est pleinement satisfaisante.	Mener des opérations d'absorption de la liquidité entraînera des coûts pour la BCC et aura une incidence sur son compte de résultat.
Développement des marchés de la dette	Création d'un marché des titres d'Etat	Projets de texte juridique préparés	Les banques ont peu de confiance dans les créances de l'État
Politique monétaire	Élaborer un cadre définissant les objectifs, les approches et les procédures de la politique monétaire	Développer l'émission de titres publics sur le marché primaire, avec l'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux	La capacité d'élaboration de la politique monétaire est probablement très faible à l'heure actuelle et devra être développée progressivement.

C. Département des statistiques

Thèmes	Objectifs	Recommandations antérieures	Défis
Statistiques du secteur réel	Améliorer les données de base ; renforcer les méthodologies de compilation des statistiques ; améliorer la diffusion des données ; consolider les progrès réalisés au cours des dernières années.	<p>Réaliser des enquêtes régulières et renforcer la collaboration entre les agences publiques. Les progrès sont lents.</p> <p>Apporter plusieurs améliorations méthodologiques, notamment en ce qui concerne le traitement des données informelles dans la balance des paiements, la mise à jour du panier de l'IPC et l'introduction d'une année de base pour le PIB. Les progrès sont lents.</p> <p>Assurer la publication régulière en ligne des statistiques. Les progrès sont lents.</p> <p>Offrir des types d'emploi plus stables aux fonctionnaires de l'INSEED. Les progrès sont lents.</p>	<p>Financement insuffisant pour les aspects statistiques et les difficultés d'ordre organisationnel.</p> <p>Financement insuffisant pour les aspects statistiques.</p> <p>Difficultés d'ordre organisationnel.</p> <p>Financement insuffisant pour les aspects statistiques.</p>
Statistiques du secteur extérieur	Renforcer la méthodologie de compilation et la diffusion des données	À préciser	Capacité limitée d'assimilation de la BCC en matière de développement des capacités

D. Département juridique

Thèmes	Objectifs	Recommandations antérieures	Défis
Gouvernance et lutte contre la corruption	Aider les autorités à consolider les cadres juridiques et institutionnels afin d'améliorer la gouvernance et de réduire les risques de corruption.	Renforcer le cadre d'établissement des rapports sur la passation des marchés publics, notamment en ce qui concerne les rapports sur les bénéficiaires effectifs. Réforme adoptée. Établir un cadre pour la déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le travail de réforme se poursuit.	L'adoption des textes juridiques révisés n'est pas remise en cause. La qualité de leur application reste à démontrer. Complexité du sujet et appropriation potentiellement limitée, notamment en ce qui concerne la publication des déclarations de patrimoine.
Autres réformes du cadre juridique	Aider les autorités à rédiger ou à modifier des textes juridiques essentiels, le cas échéant, par exemple dans le domaine fiscal ou sur les aspects liés aux marchés de capitaux.	Aucune	À préciser

Annexe V. Sauvegardes renforcées pour les Comores

1. L'un des principaux objectifs du programme appuyé par la facilité élargie de crédit pour les Comores est de réduire les risques liés à la viabilité de la dette. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables, mais le pays continue de présenter un risque élevé de surendettement. Le risque élevé de surendettement est dû à un service de la dette extérieure élevé et à un ratio dette extérieure/exportations élevé à court terme, en grande partie à cause des emprunts non concessionnels contractés antérieurement. Dans le cadre de la FEC, les indicateurs du service de la dette extérieure tombent en dessous des seuils de risque élevé pendant la période du programme, tandis que la VA du ratio dette extérieure/exportations devrait passer sous son seuil à moyen terme. Les limites fixées à la dette non concessionnelle, les efforts d'assainissement budgétaire, l'amélioration de la surveillance des entreprises publiques et les avantages économiques attendus des réformes du secteur financier, de la transparence et de la lutte contre la corruption devraient permettre de contenir les vulnérabilités de la dette et de soutenir une croissance plus vigoureuse à moyen terme.

Tableau 1 du texte. Union des Comores : décomposition de la dette publique par créancier

	2021	2022	2023	2024	2025
	<i>Eff.</i>	<i>Est.</i>	<i>Proj.</i>	<i>Proj.</i>	<i>Proj.</i>
Total	383,3	416,9	525,4	595,4	648,3
Extérieure	317,0	335,4	449,4	524,0	581,0
Créanciers multilatéraux ²	116,7	131,4	195,5	265,8	327,3
dont FMI	27,6	23,4	26,5	29,0	35,3
dont autres IFI	29,1	50,0	94,7	149,4	196,4
Autres créanciers multilatéraux	60,0	57,9	74,4	87,3	95,6
dont : BADEA	28,0	28,0	27,2	26,3	25,5
dont : TDB	18,3	17,4	19,4	16,7	13,7
dont : Banque islamique de développement	7,5	6,9	22,6	26,7	26,6
Créanciers bilatéraux	200,3	204,1	210,8	215,2	220,2
Club de Paris	2,1	2,4	1,7	1,2	1,2
dont : France	2,1	2,4	1,7	1,2	1,2
Hors Club de Paris	198,2	201,7	209,1	213,9	219,0
dont : Chine	113,2	112,4	111,4	108,6	105,9
dont : Arabie saoudite	33,7	38,0	42,2	45,9	49,5
dont : Inde	26,4	26,4	31,5	36,6	41,6
dont : Koweït	25,0	25,0	24,0	22,9	21,9
Créanciers bancaires	0,0	0,0	43,1	43,1	33,5
Dette intérieure	66,3	81,4	76,0	71,4	67,3
Postes pour mémoire :					
PIB nominal	1285	1237	1340	1401	1482
Dette multilatérale					
En pourcentage de la dette extérieure	36,8%	39,2%	43,5%	50,7%	56,3%
Pourcentage du PIB	9,1%	10,6%	14,6%	19,0%	22,1%
dont FMI					
En pourcentage de la dette extérieure	8,7%	7,0%	5,9%	5,5%	6,1%
Pourcentage du PIB	2,1%	1,9%	2,0%	2,1%	2,4%
dont autres IFI					
En pourcentage de la dette extérieure	9,2%	14,9%	21,1%	28,5%	33,8%
Pourcentage du PIB	2,3%	4,0%	7,1%	10,7%	13,2%

Source : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

2/ Les « créanciers multilatéraux » sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

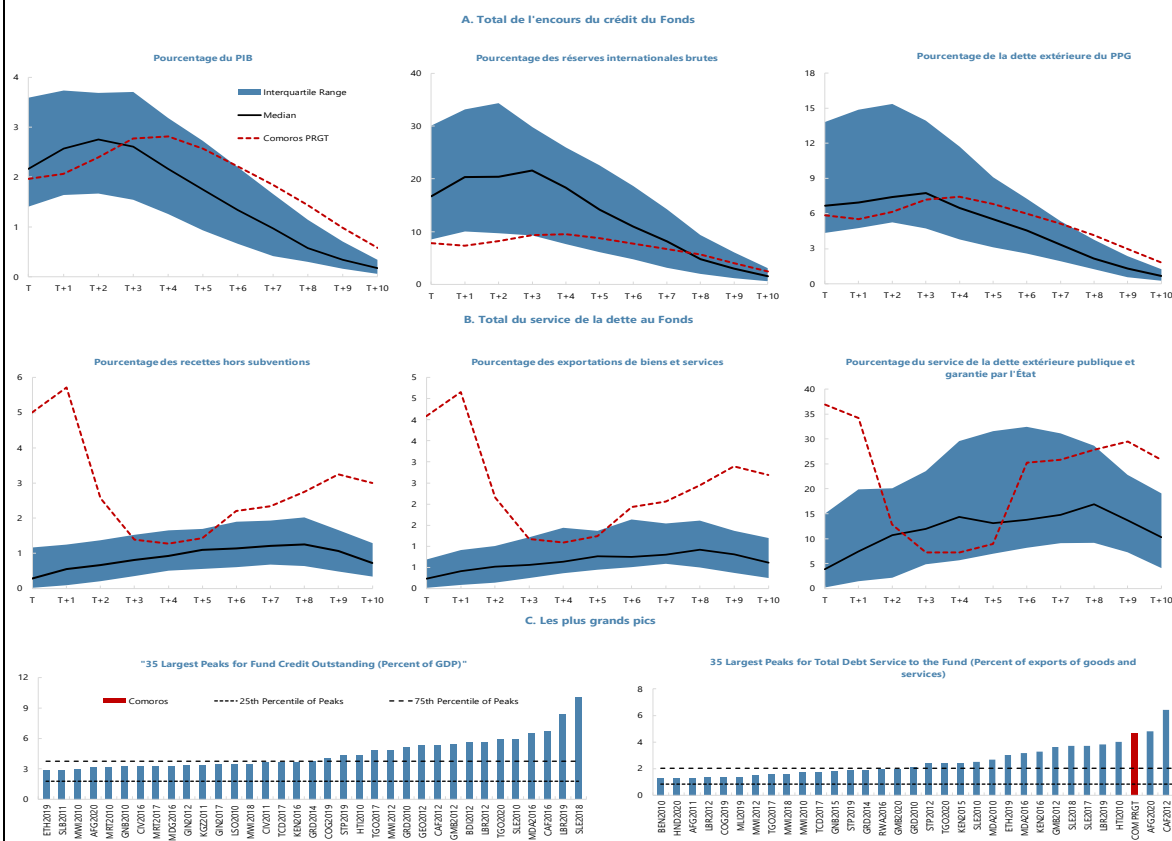
3/ Comprendent les rétrocessions par la banque centrale en lien avec l'allocation de DTS.

2. Au démarrage du programme, la part de la dette senior de facto des Comores et des autres dettes multilatérales par rapport à la dette extérieure totale est inférieure à 40 %. Ce ratio indique une réserve importante de dette restructurable, même si la part de la dette non restructurable devrait augmenter à moyen terme. Au lancement du programme, la dette détenue par les institutions financières internationales (IFI) à vocation mondiale (FMI, Banque mondiale et BAD) représente 20,3 % de la dette extérieure. Si l'on y ajoute la dette détenue par d'autres institutions multilatérales, le total atteint environ 38 % de la dette extérieure. La part combinée de ce type de dette devrait atteindre environ 61 % de la dette extérieure d'ici 2025. La part de la dette multilatérale totale dans le PIB devrait augmenter dans le cadre du programme, passant de 10,1 % à

20,7 %. Pour limiter les risques, les autorités s'engagent à mobiliser des financements sous forme de dons afin de préserver la viabilité de la dette.

3. La capacité des Comores à rembourser le FMI est jugée satisfaisante, mais elle est néanmoins exposée à des risques élevés. Sur la base du niveau d'accès proposé, l'encours total des crédits du FMI culminerait en 2027 à 34,72 millions de DTS, soit environ 2,8 % du PIB. En 2024, le service de la dette due au FMI atteindrait un pic d'environ 5,8 % des recettes et de 4,7 % des exportations de biens et de services. Comme le montre le graphique 1, les indicateurs du service de la dette due au FMI sont largement supérieurs au 75^e centile des pays éligibles au fonds fiduciaire RPC. De plus, les risques sont exacerbés par l'évaluation de risque élevé de surendettement des Comores, l'existence d'arriérés extérieurs et la lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles dans le pays. Les risques sont atténués par les mesures envisagées dans le cadre du programme et par l'échelonnement des décaissements du FMI. Le niveau élevé des envois de fonds, qui n'est pas pris en compte par les mesures standards de la capacité de remboursement, est un autre facteur important d'atténuation des risques.

Graphique 1 du texte. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC



Notes:
 1) T = date d'approbation de l'accord. PPG = public et garanti par l'État.
 2) Les lignes/bars rouges indiquent l'indicateur CTR pour l'arrangement en question.
 3) La médiane, l'intervalle interquartile et les barres de comparaison reflètent tous les accords LICIT (y compris les accords mixtes) approuvés pour les pays PRGT entre 2010 et 2020.
 4) Les pays PRGT du groupe de contrôle ayant conclu des accords multiples sont saisis comme des événements distincts dans la base de données.
 5) La série de comparateurs est destinée uniquement aux dispositifs PRGT et fonctionne jusqu'à T+10.
 6) Les obligations du service de la dette envers le Fonds reflètent les paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
 7) Dans le cas des accords mixtes, les lignes/bars rouges se réfèrent à PRGT+GRA. Dans le cas de la RST, les lignes/bars rouges se réfèrent à PRGT+GRA+RST.
 8) Dans les graphiques de la section C, la barre rouge du pays examiné n'apparaît que s'il figure parmi les 35 pics les plus importants.

Appendice I. Lettre d'Intention

Moroni, Union des Comores

Le 15 mai 2023

M^{me} Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, DC 20431

Madame la Directrice Générale,

- 1.** Le gouvernement de l'Union des Comores sollicite un accord de quatre ans au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).
- 2.** L'économie de l'Union a été secouée par plusieurs chocs exogènes ces dernières années. Après le cyclone Kenneth en 2019 et la pandémie de COVID-19 en 2020-21, la guerre en Ukraine a porté un nouveau coup dur au pays en provoquant une dégradation des termes de l'échange. La flambée des prix des produits de base, accentuée par l'appréciation du dollar par rapport à l'Euro, a assombri les perspectives budgétaires, affaibli les résultats financiers des entreprises publiques et entraîné une inflation record à deux chiffres (12,5% en 2022) qui affecte de façon disproportionnée les ménages les plus pauvres.
- 3.** Nous avons achevé avec succès en Avril 2023 le programme de référence approuvé en octobre 2021, établissant ainsi un bilan de la mise en œuvre des politiques en vue d'un accord de facilité élargie de crédit (FEC). Les politiques menées dans le cadre du programme de référence visaient à faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19, à réduire les risques économiques et à entamer des réformes pour s'attaquer aux sources de fragilité.
- 4.** Un accord de FEC nous aidera à poursuivre notre programme de réformes entamé dans le cadre du programme de référence, qui consiste à assurer la stabilité macroéconomique à moyen terme et la viabilité de la dette sur la base d'un plan d'assainissement budgétaire crédible, et à faire progresser les réformes structurelles visant à réduire les vulnérabilités du secteur bancaire, à lutter contre la corruption et à améliorer la gouvernance et la transparence du secteur public.
- 5.** Nous réalisons également des avancées sur d'autres fronts de réformes, notamment l'augmentation des recettes fiscales, le renforcement de la gestion des finances publiques et la gestion de la liquidité bancaire avec la réforme du cadre opérationnel de la politique monétaire. Le budget 2023, récemment adopté, vise à promouvoir la croissance tout en préservant la viabilité des finances publiques. Nous nous sommes engagés à continuer à collaborer étroitement avec l'équipe du FMI au cours de l'exécution du budget et si nécessaire, ferons des ajustements budgétaires. Étant donné que le fardeau de notre dette n'a cessé d'augmenter, reflétant les besoins substantiels du pays en matière de développement, nous tâcherons également de limiter les financements non concessionnels.

6.

7. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le Mémorandum de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs de son programme, mais il prendra toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer appropriées à cette fin. Les Comores consulteront le FMI au sujet de l'adoption de ces mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Nous fournirons en temps réel les informations nécessaires au suivi de l'évolution économique et de la mise en œuvre des politiques définies dans le programme, comme convenu dans le Protocole d'Accord Technique (PAT), ou sur demande.

Conformément à notre engagement envers la transparence, nous consentons à la publication de la présente lettre, du MPEF ci-joint, du rapport de l'équipe du FMI y afférent et de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) préparée par le FMI et la Banque Mondiale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Mzé Abdou Mohamed Chanfiou
Ministre des Finances, du Budget,
Et du Secteur Bancaire

/s/

Younoussa Imani
Gouverneur de la Banque
Centrale des Comores

Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières

Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) passe en revue les récents développements économiques et présente les perspectives ainsi que les objectifs et les plans de politique économique du gouvernement pour les années à venir.

A. Évolution Récente de l'Économie et Perspectives

- 1. Les Comores ont commencé l'année 2022 avec une reprise de l'activité intérieure, la pandémie s'étant atténuée et les mesures de confinement ayant été progressivement levées.** Le nombre de cas enregistrés d'infections et de décès liés au COVID-19 est resté relativement faible, en partie grâce à notre plan de riposte et la campagne de vaccination, avec plus de 45% de la population désormais entièrement vaccinée. Alors que les activités économiques ont stagné en 2020-21, les Comores ont bénéficié d'apports et d'aides substantiels de la diaspora et des partenaires au développement, y compris le financement d'urgence du FMI fourni dans le cadre de la facilité de crédit rapide (FCR) et de l'instrument de financement rapide (IRF) d'avril 2020. Comme pour de nombreux pays à travers le monde, la croissance devait accélérer en 2022 dans le cadre des activités de réouverture.
- 2. La reprise après la pandémie de COVID-19 a toutefois été interrompue par le déclenchement de la guerre en Ukraine et la forte hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et du carburant.** La guerre en Ukraine a eu un impact sur les Comores par le biais de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'une inflation galopante qui ont exacerbé des conditions économiques déjà faibles. Malgré la réouverture en cours de l'économie et l'accroissement de l'activité touristique, les prévisions de croissance pour 2022 ont été revues à la baisse, passant de 3,8 à 2,6 %. Les recettes publiques en pourcentage du PIB ont chuté, sous l'effet des pertes substantielles des entreprises publiques qui absorbent les prix élevés des produits de base, élargissant ainsi la dette publique. Les perspectives pour 2023 demeurent difficiles, l'économie devant croître de seulement 3 %, en légère amélioration par rapport au taux de croissance de 2,6% observé en 2022.

B. Objectifs et Politiques du Gouvernement

- 3. En s'appuyant sur le récent programme de référence, nous avons l'intention de poursuivre nos efforts de réforme.** Nos principaux objectifs à court terme seront de nous adapter aux chocs des prix des denrées alimentaires et du carburant tout en continuant à soutenir la reprise après la pandémie et à maintenir la viabilité de la dette (Tableau 1). Nos objectifs à moyen terme comprennent des réformes structurelles budgétaires dans les domaines de l'administration des recettes, de la gestion des finances publiques (PFM) et de la politique fiscale, le renforcement du secteur financier et l'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la corruption (Tableau 2).

S'adapter aux chocs des prix mondiaux tout en maintenant la viabilité de la dette

4. Nous avons élaboré un plan pour adapter nos politiques à la forte augmentation des prix des denrées alimentaires et du carburant. Pour la première fois depuis plusieurs années, nous avons augmenté les prix intérieurs du carburant, de l'électricité et du riz ordinaire afin de limiter les pertes de SCH, SONELEC et ONICOR. En mai 2022, le gouvernement a augmenté les prix de l'essence (+25 %), du diesel (+44 %) et du pétrole (+40 %). Et depuis octobre, les prix du riz ordinaire ont été augmentés de 20 %. Dans le même temps, nous avons introduit des exonérations fiscales temporaires sur le riz entre août et décembre 2022 afin d'atténuer la pression sur les prix de ce produit de base pour la population. Les trois entreprises publiques susmentionnées ont contracté des prêts garantis par l'État auprès de banques commerciales pour financer leurs coûts. Nous nous engageons à maintenir les tarifs sur les produits pétroliers et le riz aux niveaux actuels si les prix internationaux baissent pour que la SCH et l'ONICOR redeviennent rentables et puissent rembourser leurs dettes. Toutefois, nous sommes également prêts à ajuster les prix intérieurs à la hausse en cas de nouvelle flambée des coûts. La société d'électricité SONELEC mettra plus de temps à devenir rentable, en raison des coûts de production élevés et des inefficacités de la distribution. Nous réviserons les prix pour mieux les aligner sur les coûts dans la mesure du possible, tandis qu'un plan est en cours d'élaboration pour assurer la transition de la SONELEC vers des technologies plus efficaces. Dans le même temps, nous coordonnons étroitement avec la Banque mondiale sur la mise en place d'un programme de protection sociale pour aider les populations les plus vulnérables.

5. Notre budget 2023 vise à soutenir la croissance tout en limitant les dépenses non prioritaires ou inefficaces. Nous avons réintroduit la taxe de vente sur les matériaux de construction, notamment le ciment, et nous prévoyons de mettre fin aux subventions ponctuelles et aux exonérations fiscales introduites en 2022 à mesure que les prix des produits de base se stabilisent. Ces mesures, combinées au renforcement de l'administration fiscale et douanière, permettraient de porter les recettes à environ 10½ % du PIB. La poursuite des travaux de l'hôpital El-Maarouf, de l'hôtel Galawa et de la construction de routes soutiendra la reprise et permettra de couvrir les besoins en soins de santé, de stimuler la croissance du tourisme et de construire des infrastructures clés à moyen terme. Ainsi, les dépenses primaires intérieures (à l'exclusion de toutes les dépenses courantes et en capital soutenues par l'étranger) augmenteraient pour atteindre 12,1 % du PIB, et le déficit primaire intérieur passerait de 1,9 % du PIB en 2022 à 2,4 % en 2023.

6. Nous visons à commencer l'assainissement budgétaire en 2024 afin d'atténuer les risques liés à la viabilité de la dette et de réduire les besoins de financement au fil du temps. L'assainissement reposera sur (i) une augmentation régulière des recettes fiscales d'au moins 0,3 % du PIB par an (Critère de Performance Quantitatif, CPQ) grâce à des réformes structurelles globales de la politique fiscale et de l'administration fiscale et douanière ; (ii) la réduction des transferts et des subventions introduits en 2021-22 pour atténuer les effets des chocs récents ; et (iii) la réduction des dépenses d'investissement aux niveaux pré-pandémiques une fois que les dépenses déjà engagées seront progressivement éliminées. La trajectoire budgétaire envisagée établit un équilibre entre la stimulation de la croissance et la réduction des risques d'endettement, en s'appuyant sur la réduction des indicateurs du fardeau de la dette en dessous de leurs seuils de risque élevé d'ici 2028.

7. Malgré l'assainissement prévu, nous prévoyons des déficits de financement budgétaires et des déficits de financement extérieur correspondants à partir de 2023 et qui persisteront à moyen terme. Ces déficits reflètent plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du carburant, la recapitalisation des établissements bancaires, notamment la banque postale et les obligations de service de la dette découlant d'emprunts non concessionnels contractés précédemment. Nous nous engageons à obtenir des financements concessionnels pour combler ces déficits et nous sommes conscients que la souscription de nouveaux emprunts non concessionnels compromettrait rapidement la soutenabilité de la dette. Nous nous engageons donc à éviter tout emprunt non concessionnel au cours de la période couverte par le programme (CPQ).

8. Nous nous engageons à ne pas accumuler des arriérés extérieurs et à traiter ceux existant. Nous avons remboursé au mois d'Avril les arriérés dus au Fonds koweïtien (0,12 million de dollars) et au mois de Mai les arriérés dus au Fonds de l'OPEP pour le développement international (0,35 million de dollars). Nous avons envoyé une demande officielle au Trésor Français pour l'annulation de la dette due à BPI France Assurance Export qui a commencé à accumuler des arriérés (0,56 million de dollars) après l'expiration de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD). Nous prévoyons également de régler les arriérés de la BADEA et sommes en discussion avec ce créancier, notamment la recherche d'un autre créancier pour reprendre le prêt. Nous sommes en discussion avec Exim Bank Inde concernant les arriérés (1,17 million de dollars américains) sur le prêt pour un projet de centrale électrique et nous avons l'intention de trouver une solution d'ici la fin de 2023.

9. Nous avons l'intention de procéder avec prudence au resserrement de la politique monétaire, en notant toutefois que les décisions de politique monétaire sont en phase avec les accords de coopération monétaire avec la France. Nous notons que (i) les récentes augmentations de prix aux Comores reflètent principalement des facteurs externes liés à l'offre ; (ii) le resserrement de la politique monétaire dans les économies avancées n'aura probablement que des retombées modestes aux Comores, étant donné l'intégration limitée des Comores aux marchés de capitaux mondiaux ; et (iii) les augmentations des réserves obligatoires non rémunérées pourraient peser sur la rentabilité et la liquidité du secteur bancaire. Dans ce contexte, nous avons l'intention de suivre l'évolution de l'inflation et des réserves en devises et de n'envisager un nouveau resserrement qu'en cas d'effets de second tour, moins probables, liés à une hausse des prix à l'importation ou à d'importantes sorties de réserves. Nous allons également intensifier la surveillance du système bancaire pour assurer sa stabilité et poursuivre nos efforts pour renforcer les instruments de la politique monétaire.

10. Le gouvernement s'est engagé à préserver la stabilité extérieure. Bien qu'elles diminuent en partie en raison des coûts plus élevés des importations de pétrole et de produits alimentaires, les réserves devraient rester à un niveau confortable au cours des prochaines années. Reconnaissant l'importance de préserver les réserves à un niveau capable d'amortir efficacement les chocs, nous surveillerons l'évolution de la balance des paiements et dialoguerons avec le FMI sur

toute difficulté émergente et éviterons les mesures ou politiques qui entraîneraient ou aggraveraient de telles difficultés.

Mettre en œuvre des réformes budgétaires structurelles

11. Nous reconnaissons que les recettes fiscales des Comores sont les plus faibles parmi tous les petits États insulaires, et nous nous engageons à les augmenter régulièrement au fil du temps pour permettre un investissement public plus élevé dans le capital humain et physique. Nous continuerons à travailler au renforcement de l'administration et des politiques fiscales et douanières. Nos efforts ont déjà commencé à porter leurs fruits, avec des gains de 1,1 % du PIB en 2021. Une partie de cette amélioration est due à des facteurs ponctuels (par exemple, le report du paiement des impôts à partir de 2020), mais le reste reflète les améliorations apportées à l'administration fiscale et douanière. Pour l'avenir, nous continuerons à demander l'assistance technique du FMI sur l'administration des recettes et les politiques fiscales afin d'augmenter les recettes à moyen terme. Nos priorités sont notamment les suivantes :

- En ce qui concerne l'administration fiscale intérieure, nous entendons (i) d'augmenter encore le nombre de contribuables actifs; (ii) renforcer l'utilisation du logiciel SIGIT, maintenant que les numéros d'immatriculation et autres données obtenues dans le cadre de VIGOR sont intégrés dans le SIGIT; appliquer la même administration fiscale aux entreprises publiques qu'aux autres contribuables ; et intensifier les efforts pour recouvrer les impôts impayés.
- Au niveau de l'administration des douanes, nous avons l'intention: (i) d'achever le transfert de jure de la gestion des taxes sur les produits énergétiques à l'administration douanière après avoir déjà terminé le transfert de facto ; (ii) de renforcer la gestion des risques, notamment en inspectant un nombre beaucoup plus restreint d'expéditions en fonction des risques de non-conformité; (iii) de déployer un système de contrôle interne et développer un système d'information décisionnel; et (iv) de publier les arrêtés ministériels nécessaires à la mise en œuvre du code des douanes d'ici mars 2024 (repère structurel).
- Les réformes de la politique fiscale devront jouer un rôle plus important dans la mobilisation des recettes intérieures. La récente rétractation de l'exonération de la taxe de vente sur les matériaux de construction est un début. Nous établirons une unité de politique fiscale au Ministère des Finances (repère structurel) pour être le fer de lance des réformes liées à la politique fiscale, en commençant par une évaluation des dépenses fiscales pour identifier les moyens de rationaliser les exemptions.

12. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer la gestion des finances publiques et accroître l'efficacité et la transparence des dépenses afin d'assurer la meilleure utilisation possible de nos ressources limitées. Les principales mesures comprennent :

- Mettre en œuvre la feuille de route élaborée fin 2021 pour étendre la couverture du Compte Unique du Trésor (CUT) à toutes les transactions relatives aux entités extrabudgétaires, aux administrations publiques et aux projets financés sur ressources extérieures. La feuille de route

comprend un certain nombre de réformes globales visant à améliorer le fonctionnement du CUT, par exemple la création d'une agence comptable du Trésor, avant que le CUT ne puisse être étendu.

- Renforcer la gestion de la masse salariale conformément aux recommandations des efforts de renforcement des capacités du FMI, en s'appuyant sur la récente fusion de trois bases de données salariales insulaires distinctes en une seule base de données nationale, l'amélioration du système d'information du Ministère des finances et le renforcement du contrôle physique des fonctionnaires dans le cadre des travaux de Comité mis en place par décret.
- Éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. Nous souhaitons achever l'audit des arriérés domestiques d'ici Décembre 2023 (repère structurel). Bien que l'audit des arriérés intérieurs ait été commandé dans le cadre du programme de référence, des retards dans le partage des données et des informations incomplètes ont bloqué les progrès. Nous comprenons que l'achèvement de cet exercice d'audit est une première étape essentielle pour quantifier le problème afin d'articuler une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs d'ici Mars 2024 (repère structurel).

13. Nous continuerons de renforcer la surveillance des entreprises publiques. Nous avons l'intention de prendre les mesures initiales suivantes : Nous concluons des contrats de performance avec les principales entreprises publiques afin d'assurer l'amélioration de la quantité et de la qualité de la prestation de services, ainsi que la définition d'objectifs financiers. De plus, nous avons l'intention d'exiger des entreprises publiques qu'elles préparent des bilans annuels certifiés et des déclarations de profits et pertes. Nous chercherons à ajuster les effectifs des entreprises d'État et leurs rémunérations. En outre, nous mettrons fin au règlement des arriérés croisés entre l'État et les entreprises d'État pour permettre une plus grande transparence, en commençant par la compagnie pétrolière d'État SCH.

Renforcer le secteur financier

14. Notre système bancaire est confronté à des défis importants.

- **Les vulnérabilités du système bancaire et de son environnement continuent d'entraver l'octroi de crédit à l'économie et de miner la qualité des actifs.** Les banques souffrent de la faiblesse des processus de souscription et de gestion des risques, d'une concentration souvent importante du risque de crédit, de la récurrence des arriérés du gouvernement et des insuffisances du système judiciaire qui empêchent la réalisation des garanties. En 2021, le système bancaire dans son ensemble a enregistré des pertes pour la cinquième année consécutive. Toutefois, les prêts non performants (PNP) ont été réduits grâce aux travaux de notre commission sur les PNP (voir ci-dessous).
- **Le développement du dispositif de sécurité financière n'est pas encore achevé, ce qui a limité les choix du gouvernement dans le traitement des banques en difficulté.** Par exemple, un mécanisme d'allocation de liquidité d'urgence de la banque centrale reste à créer.

Des travaux sont en cours avec l'assistance technique du département MCM du FMI et ont permis de dresser une liste de collatéral éligible au refinancement à la BCC et notamment dans le cadre du dispositif d'apport en liquidité d'urgence qui est en cours de mise en place.

- **De plus, le manque d'infrastructures financières entrave les prêts interbancaires.** Les banques ne peuvent pas emprunter ou prêter facilement à d'autres banques et à la BCC, car il n'y a pas de marché organisé ni d'instrument de prêt ou de garantie facilement disponibles (ni l'État ni la BCC n'émet de bons ou d'obligations). Cependant, dans le cadre des travaux en cours sur le cadre opérationnel de la politique monétaire et la gestion de la liquidité, la BCC a mis en place un mécanisme de ponction de l'excédent structurel de liquidité ainsi qu'une facilité de prêt marginal. Certains établissements de la place souscrivent tous les mois à ce mécanisme via appel d'offres et disposent aujourd'hui d'un collatéral de qualité (DAT de la BCC) leur permettant de se refinancer à la fois au guichet du prêt marginal de la BCC et auprès d'autres banques. L'adoption très récente de la Loi sur la gestion de la dette publique concourt à l'amélioration des instruments de garanti et de refinancement.
- **La restructuration de la banque postale, la SNPSF, nécessitera d'importantes ressources budgétaires** (voir ci-dessous).

15. Afin de renforcer le secteur financier, le gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

- **Améliorer l'environnement opérationnel des banques**, notamment en réduisant la fréquence des arriérés de l'État à l'égard des fournisseurs et en renforçant encore le système judiciaire afin de garantir que les banques puissent réaliser les garanties mises en gage. Dans ce contexte, une commission sur les Prêts Non Performants, composée du Ministère des Finances, du Ministère de la Justice et de la BCC, a émis des recommandations sur l'accélération de la rédaction des décisions de justice, avec des premiers résultats positifs en 2021 puisque le ratio des PNP sur le total des prêts bruts s'est amélioré, passant de 23,7 % l'année précédente à 16,8 % en 2022. La commission reprendra ses travaux, se réunira au moins une fois par trimestre et soumettra des rapports réguliers au Président de la République.
- **Renforcer la supervision bancaire et le filet de sécurité du secteur financier.** La BCC mettra en place d'ici fin Juin 2023 une unité/cellule de résolution, structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Règlementation (DSBR) et qui rendra compte séparément de la DSBR au Conseil d'administration de la BCC. La constitution de cette unité/cellule sera la première étape vers une modification de la loi portant redressement et résolution des institutions financières de 2020. Cela permettra de présenter au Parlement d'ici fin Décembre 2023 les ajustements législatifs recommandés par le rapport d'assistance technique du FMI de Septembre 2022 (établir une préférence législative en faveur des déposants, clarifier le mécanisme de financement de la résolution, solidifier le pouvoir de liquidation administrative des institutions financières en situation de défaut). La BCC a pour objectif de terminer les inspections sur place dans les institutions financières afin d'évaluer la

qualité des portefeuilles de crédit d'ici Juin 2024 (repère structurel). À moyen terme, la BCC rendra opérationnelle sa fonction d'aide d'urgence à la liquidité.

- **Stabiliser le secteur bancaire.** Nous recherchons des investisseurs pour les deux banques qui avaient été placées sous administration de la Banque Centrale en 2020. Nous préparerons des plans de secours estimant les coûts budgétaires potentiels liés à la fermeture de ces banques en cas d'échec de leur reprise par des investisseurs privés. A moyen-terme, la BCC imposera des plans de recapitalisation avec dates-butoirs impératives à toutes les banques en violation de leurs exigences de fonds propres et elle traitera les difficultés dans les petites microfinances. Les établissements incapables de respecter ces dates-butoirs, insolubles ou non-viables, seront mis en résolution. Tout emploi de ressources budgétaires dans des banques par le gouvernement devrait être soumis à des conditions qui minimisent le risque d'aléa moral et devrait inclure que : (i) la fourniture d'un financement temporaire est nécessaire pour protéger la stabilité financière et elle permettra de mettre en œuvre une option de résolution la plus à même de réaliser les objectifs de la résolution ; (ii) les sources privées de financement ont été épuisées ou elles ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs ; (iii) les pertes sont d'abord imposées aux actionnaires et, si approprié, aux créanciers non-garantis et non-assurés et à l'industrie financière.
- **Renforcer l'infrastructure financière,** notamment en créant un marché des titres publics. Avec l'assistance technique du FMI, nous mettrons en place un marché des titres publics, renforcerons la gestion des liquidités bancaires par la BCC et créerons un cadre d'aide d'urgence à la liquidité.
- **Achever la restructuration de la SNPSF.** Avec les éléments clés de la restructuration préparés sous le SMP, nous sommes prêts pour mettre en œuvre la réforme, en appuyant la nouvelle Banque Postale des Comores (BPC) à mettre en œuvre un modèle d'affaires qui minimise les risques budgétaires et s'appuie sur une gouvernance et un cadre de gestion des risques solides, afin qu'elle œuvre à la promotion de l'inclusion financière tout en limitant les risques budgétaires. Les prochaines étapes de la réforme sont :
 - L'émission par le gouvernement des instruments de dette qui permettront de fournir à la BPC suffisamment d'actifs pour pouvoir demander une autorisation comme banque. Ces instruments seront remboursables en espèces en quatre tranches de 1,3 milliards KMF, incluant les intérêts annuels, suivant un échéancier étalé sur 2023-2025 (avec deux tranches en 2023), le versement du complément pour le remboursement total ayant lieu en 2025. L'AFD et le Trésor Français se sont engagés à des dons soutenant le processus de restructuration, qui seront versés aux conditions que certaines étapes soient accomplies. Un montant de 2 millions d'euros d'aides budgétaires a déjà été alloué en décembre 2022 pour le versement des échéances des titres de dette en 2023. Les besoins de financement résiduels nets, actuellement estimés à 4,9 milliards de KMF, seront pris en charge par le gouvernement des Comores.

- La nomination d'une direction exécutive de la BPC, qui travaillera avec le conseil d'administration déjà en place afin de rendre la BPC opérationnelle conformément au plan d'affaires préparé sous le SMP (voir ci-dessous). La direction de la BPC aura des objectifs fixés par un court accord de performance afin de la laisser travailler sans interférences politiques.
- Le dépôt auprès de la BCC d'ici fin-Août 2023 d'une demande d'agrément de la BPC comme banque, reposant sur un plan d'affaires conforme au plan d'affaires préparé sous le SMP (voir ci-dessous), une équipe de direction possédant une expertise et une expérience de gestion de banque, et un plan d'injection de capital qui capitalise totalement BPC en espèces d'ici fin 2025 (repère structurel).
- L'octroi par la BCC, au plus tard fin-Décembre 2023, d'un agrément bancaire conforme aux conditions ci-dessus (repère structurel). Parallèlement, la BCC retirera l'autorisation de la SNPSF et les activités bancaires restantes de la SNPSF seront totalement liquidées à l'horizon de 3 ans.
- La mise en œuvre du plan d'affaires de la BPC préparé sous le SMP, qui prévoit que les opérations de la BPC se dérouleront en trois phases. Dans la phase 1, la prise de risque sera contenue en limitant les prêts aux clients existants, avec une limite de 5 millions KMF par client. Dans la phase 2, la BPC étendra les crédits à de nouveaux clients, y compris les entrepreneurs individuels (mais pas les autres entreprises), avec un crédit par client limité à 5 millions KMF. Dans la phase 3, la BPC fournira des crédits à de nouveaux clients, y compris les petites entreprises de moins de cinquante employés, avec un crédit par client limité à 7,5 millions KMF. Les phases 1 et 2 dureront chacune au moins 2 ans. Les conditions pour passer de la phase 1 à la phase 2 comprendront le paiement intégral en espèces des échéances convenues pour la capitalisation totale de la BPC, la mise en place de capacités améliorées de gestion des risques avec l'appui de l'AFD, et le fait que la BPC ait réalisé des bénéfices pendant au moins les deux années précédentes. Les conditions pour passer à la phase 3 seront l'établissement de capacités améliorées de gestion des risques incorporant des procédures pour le risque de crédit des petites entreprises et le fait que BPC ait été rentable pendant au moins les deux années précédentes. Le passage de chaque phase à la suivante sera soumis à l'évaluation et à l'autorisation de la BCC.

Renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption

16. Le gouvernement continuera à prendre des mesures pour améliorer la gouvernance et réduire la vulnérabilité à la corruption :

- **État de droit.** Notre système juridique doit être renforcé pour garantir les droits de propriété et à faire respecter les contrats, en vue de soutenir le développement du secteur privé. Nous avons pris des mesures pour renforcer l'efficacité du système judiciaire, notamment en améliorant son

équipement. Ces efforts ont permis d'accélérer le traitement des affaires judiciaires. Nous continuerons à renforcer encore l'intégrité et l'efficacité du système.

- **Transparence budgétaire.** Les mesures évoquées plus haut concernant le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la surveillance des entreprises d'État contribueront de manière importante au renforcement de la gouvernance, tout comme nos efforts pour améliorer la comptabilité et les rapports financiers. Pour renforcer davantage la transparence budgétaire, nous avons l'intention de :
 - Publier régulièrement des informations complètes sur tous les grands projets de marchés publics. Nous avons jeté les bases de ces publications en publiant une circulaire et la feuille de route de Décembre 2021 concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée de la documentation sur tous les grands contrats de marchés publics, ainsi que les noms des entreprises attribuées et le(s) nom(s) de leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s) ; et en préparant un plan qui définit les étapes et le calendrier de la publication de cette documentation sur un site web facilement accessible. Nous avons commencé à publier certaines informations sur les contrats liés à la COVID-19 sur le site de la BCC, tandis qu'un site permanent dédié aux marchés publics est en cours d'élaboration.
 - Publier d'ici fin-Juin 2023 les résultats de l'audit des dépenses du financement d'urgence du FMI fourni dans le cadre la FCR et de l'IFR d'Avril 2020 (repère structurel). Concrètement, nous avons demandé à la Cour des Comptes de préparer cet audit avec l'assistance technique du FMI. Nous réaffirmons également notre engagement à publier des rapports semestriels sur toute mesure de suivi prise sur la base des résultats de l'audit, tant que les mesures de suivi se poursuivront.
- **Lutte contre la corruption.** Nous restons déterminés à renforcer le cadre de la lutte contre la corruption. Nous adopterons la nouvelle loi anti-corruption d'ici le 30 Juin 2023 (repère structurel), qui répond aux objectifs du programme de référence et, comme prévu dans le projet de loi, nous rendrons opérationnelle la Chambre Anti-Corruption (CAC) indépendante et autonome, qui aura pour mandat de mettre en place et de coordonner la mise en œuvre des priorités politiques du pays en matière de lutte contre la corruption (repère structurel).
- **Gestion de la fonction publique.** Notre fonction publique est confrontée à des contraintes de capacité, et nous prenons des mesures pour la renforcer. Nous allons poursuivre nos efforts pour lutter contre l'absentéisme et récupérer les salaires versés aux "travailleurs fantômes". Nous étudions également la possibilité de renforcer le recrutement par le biais d'un concours/examen d'entrée dans tous les secteurs de la fonction publique, comme c'est déjà le cas à la banque centrale ; de renforcer la formation des fonctionnaires en créant une école d'administration nationale ; et de mettre en place la gestion des performances. Nous éviterons les recrutements liés aux élections.

17. Le gouvernement renforcera l'efficacité du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les travaux sur l'évaluation mutuelle par les

paires sont déjà engagés et l'évaluation sera réalisée par le GIABA au mois de Juillet 2023. La préparation et la publication de l'évaluation nationale des risques ont été reportées pour plus tard dans cette année. Par la suite, nous préparerons une loi de LBC/FT conforme aux normes internationales fixées par le Groupe d'Action Financière et nous l'adopterons. En même temps, la BCC s'adressera aux banques commerciales afin de les sensibiliser aux exigences en matière de LBC/FT et de renforcer la surveillance fondée sur le risque, notamment en effectuant des inspections sur place pour évaluer le respect des réglementations existantes en matière de LBC/FT.

Autres questions

18. La banque centrale participera à l'évaluation des sauvegardes par le FMI en Juin 2023.

La BCC poursuivra également ses efforts visant à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation des sauvegardes menée par le FMI en 2020. À cette fin, la BCC a adopté les normes internationales d'information financière (IFRS) comme cadre comptable à compter de décembre 2021, et nous continuerons à améliorer encore la transparence de nos rapports financiers. Nous reconnaissons que les travaux visant à modifier le cadre juridique de la BCC pour renforcer son autonomie ont été retardés, mais nous restons déterminés à faire avancer cette réforme en consultation avec le FMI, notamment en intégrant les recommandations de l'évaluation des sauvegardes en tant que repères structurels dans le programme, s'il y a lieu.

19. Le gouvernement reconnaît que les données économiques des Comores présentent de sérieuses lacunes dans presque tous les secteurs qui entravent l'analyse économique ainsi que la formulation et la mise en œuvre des politiques. Le gouvernement s'engage à garantir que l'INSEED disposera de ressources humaines et financières suffisantes pour collecter des données sur les prix en temps voulu et mettre à jour les comptes nationaux, relativement au projet d'investissement de soutien aux capacités statistiques.

C. Financement et suivi du programme

20. Nous continuerons à mobiliser les ressources des partenaires internationaux pour soutenir notre programme de réforme économique.

21. Le programme sera suivi au moyen des actions préalables, des critères de performance quantitatifs, des cibles indicatives et des repères structurels énumérés dans les Tableaux 1 et 2. Le programme sera suivi avec des revues à une fréquence semestrielle. Les premier, deuxième et troisième revues auront lieu le ou après le 30 septembre 2023, le 30 mars 2024 et le 30 septembre 2024 et sur la base des dates de test de fin juin 2023, fin décembre 2023 et fin juin 2024, respectivement. Le Protocole d'Accord Technique décrit les définitions des indicateurs clés ainsi que les exigences en matière de fourniture de données.

Table 1. L'Union des Comores: Critères de Performance Quantitatifs et Cibles Indicatives au Cadre du Programme de la FEC, Juin 2023-Juin 2024

(En millions de francs comoriens, cumulatif de la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024	
	Fin Décembre	Fin Juin	Fin Septembre	Fin Décembre	Fin Mars	Fin Juin
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de Performance Quantitatifs						
1. Plancher sur les recettes fiscales	44,356.7	22,194.4	36,990.6	49,320.8	10,811.2	24,325.1
2. Plancher du solde budgétaire intérieur primaire	-11,012.7	-10,517.5	-11,268.5	-15,024.7	-7,056.8	-10,871.0
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	131,571.4	82,608.9	106,211.4	118,012.7	109,465.5	115,226.9
4. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	1,860.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement ²	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
6. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs ²	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cibles indicatives						
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	...	1,550.2	2,325.4	3,100.5	817.0	1,634.0
Postes pour mémoire						
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement ³		23	47	70	14	14

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²Critères de performance quantitatifs continus.

³Cumulatif depuis le début du programme, en millions de dollars E.U.

Tableau 2. Comores : Actions Préalables et Repères Structurels, 2023-24

Mesures	Calendrier
A. Actions préalables	
Soumettre au Parlement un budget rectificatif pour 2023 conforme aux projections du programme, en consultation avec les services du FMI.	Avant l'approbation de la FEC
Publier les deux décrets présidentiels sur la restructuration de la fonction d'administration fiscale (AGID) du Ministère des Finances en une unité de gestion fiscale dédiée aux questions fiscales essentielles (DGI) et une unité chargée des affaires foncières non-fiscales (Direction Nationale des Affaires Foncières et Domaniales, DNAFD), conformément aux recommandations du Département des Finances Publiques du FMI.	Avant l'approbation de la FEC
Le gouvernement émet les instruments de dette nécessaires au bilan d'ouverture de la Banque Postale des Comores (BPC).	Avant l'approbation de la FEC
B. Réformes budgétaires structurelles	
Mesures pour augmenter les recettes fiscales	
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (GME), en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI	31 Juillet 2023
Augmenter le nombre de contribuables actifs de 10 % à la Direction des Grands et Moyens Entreprises (relativement à la base de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts.	31 Décembre 2023

Tableau 2. Comores : Actions Préalables et Repères Structurels, 2023-24 (suite)	
Mesures	Calendrier
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les 3 ans et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT.	30 Septembre 2023
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes.	31 Décembre 2023
Réformes douanières	
Achever le transfert du droit de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration des douanes, étant donné que le transfert de fait a déjà été accompli.	30 Septembre 2023
Publier les arrêtés ministériels pour mettre en œuvre le code des douanes.	31 Mars 2024
Mesures de politique fiscale	
Créer une unité de politique fiscale qui rend compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI.	31 Décembre 2023
Mesures de gestion des finances publiques	
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises d'État et le gouvernement.	31 Décembre 2023
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs.	31 Mars 2024
C. Réformes du secteur financier	
Restructuration de la SNPSF	
Nommer un Directeur Général de la Banque Postale des Comores (BPC) possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP.	31 Août 2023
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la Banque Postale des Comores, qui spécifie un plan d'affaires, une équipe de gestion, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF.	31 Août 2023
L'octroi par la BCC d'un agrément bancaire pour la Banque Postale des Comores, conformément aux conditions énoncées dans le paragraphe 15 du MPEF.	31 Décembre 2023
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC	
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR) et qui rend compte au Conseil d'Administration, séparément de la DSBR.	30 Juin 2023
Soumettre au Parlement un cadre de résolution législatif qui comprend les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), " Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales (voir le deuxième point, paragraphe 15 du MPEF).	31 Décembre 2023
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit.	30 Juin 2024

Tableau 2. Comores : Actions Préalables et Repères Structurels, 2023-24 (fin)	
Mesures	Calendrier
L'approbation par la BCC d'un plan de recapitalisation formel et assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne qui ne respecte pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres.	31 Décembre 2024
D. Gouvernance et réforme anti-corruption	
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP à fin de renforcer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles en matière de conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires de l'État, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome qui a pour mandat de mettre en place et de coordonner la mise en œuvre des priorités de la politique anti-corruption du pays.	30 Juin 2023
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption.	31 Décembre, 2023
Publier le rapport d'audit complet des dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 Juin 2023

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les concepts, les mécanismes d'ajustement et les exigences en matière de déclaration des données relatives aux objectifs quantitatifs mentionnés dans les tableaux du Mémoire sur les Politiques Economiques et Financières (MPEF).

A. Définitions et Méthodes de Calcul

1. Aux fins du présent PAT, les termes "**extérieur**" et "**intérieur**" sont définis sur la base de la résidence, et le **taux de change du programme** est le taux moyen projeté en 2023 (à fin Avril 2023), soit 462,8KMF par dollar américain, 491,97 KMF par euro, 617,32 KMF par DTS et 612,44 KMF par unité de comptabilité de la BAD.
2. Sauf indication contraire, le terme **gouvernement** fait référence au gouvernement de l'Union des Comores. Les collectivités locales, la Banque centrale des Comores (BCC) et toute entité publique ayant un statut juridique indépendant, y compris les entreprises publiques, sont exclues de la définition du gouvernement.
3. Les **recettes intérieures** de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales de l'État telles qu'elles figurent dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) préparé par le Trésor du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire. Elles sont évaluées sur la base caisse. Elles comprennent les recettes fiscales retenues à la source par le Trésor (telles sur les salaires des fonctionnaires civils) mais ne comprennent pas les recettes retenues par les entreprises publiques en compensation pour des services fournies au gouvernement ou la dette due par le gouvernement. Les recettes comprennent les arriérés d'impôts recouvrés mais pas les arriérés d'impôts impayés. Le produit des subventions et des ventes d'actifs n'est pas comptabilisé dans les recettes.
4. Les **dépenses publiques financées sur le plan intérieur** comprennent toutes les dépenses publiques, y compris les dépenses financées par des dons, prêts d'appui budgétaires, prêts non concessionnels, et les prêts contractés pour les dépenses liées à la construction de l'hôpital El Maarouf, mais exclut les dépenses financées par des dons externes ou des prêts concessionnels spécifiques à tout autre projet (tels l'assistance technique, l'entretien de projet, les vaccins, le financement de la Banque Mondiale pour renforcer le filet de protection social, le financement externe lié à la présidence de l'Union Africaine, ou les investissements en actifs fixes). Les coûts de recapitalisation et de restructuration des entreprises publiques, telles que la SNPSF, sont aussi exclus des dépenses ; les coûts de recapitalisation sont enregistrés comme acquisition d'actifs sous « financement » (c'est-à-dire, "au-dessous de la ligne "). Les dépenses sont évaluées sur la base des ordres de paiement mais comprennent également les dépenses exécutées avant l'autorisation de paiement et non encore régularisées.
5. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées par le pays, définies ci-dessus, à l'exclusion des paiements d'intérêts.

6. Les **réserves internationales nettes (RIN) de la BCC** sont définies, aux fins du suivi du programme, comme les actifs étrangers de la BCC moins les engagements extérieurs à court terme à l'échéance résiduelle et tous les engagements envers le FMI. Les actifs étrangers sont définis comme des avoirs extérieurs disponibles et contrôlés par la BCC et excluent des actifs extérieurs gagés ou autrement grevés, les actifs utilisés comme garantie ou sûreté pour des engagements envers des tiers, ou qui ne sont pas entièrement convertibles. Les titres dont la valeur de marché au dernier jour de l'année diffère de plus de 20 % de leur prix d'émission nominal initial seront évalués à leur valeur de marché telle que déclarée par la BCC. Lors du calcul des RIN, toutes les valeurs doivent être converties aux taux de change moyens réels du marché en vigueur à la date du test.

7. La **dette** est définie comme au paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration (28 Octobre, 2020). "Par dette, on entendra un passif courant, c'est-à-dire non éventuel, créé dans le cadre d'un accord contractuel par la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services, et qui exige du débiteur qu'il effectue un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services à un ou plusieurs moments ultérieurs ; ces paiements permettront d'apurer le principal et/ou les intérêts dus au titre du contrat."

8. Une dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comporte un élément de don d'au moins 35 %, et non concessionnelle dans le cas contraire. L'élément de don est la différence entre la valeur nominale de la dette et sa valeur actuelle nette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actuelle nette de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant le flux futur des paiements du service de la dette en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

9. Les **arriérés de paiement intérieurs (extérieurs)** du gouvernement sont définis comme l'un des éléments suivants : (i) facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur résident (non résident) de biens et de services et pour laquelle le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement (ordonnancement) a été approuvé, sauf s'il est établi que les biens et services en question n'ont pas été livrés ; (ii) dans le cas de contrats spécifiques entre des parties résidentes (non résidentes) et le gouvernement, **toute obligation (y compris le service de la dette) qui n'a pas été payée au moment** stipulé dans les contrats, y compris toute période de grâce qui s'appliquera ; (iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et qui n'ont pas été payés dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement a été émis ; ou (iv) les salaires et traitements et tout paiement à un employé du gouvernement qui devaient être payés au cours d'un mois donné mais qui n'ont pas été payés le 30^e jour du mois suivant. Les arriérés excluent le service de la dette **auquel le créancier a renoncé ou qu'il a rééchelonné à une date ultérieure.**

10. Les **transferts monétaires sociaux** désignent les transferts monétaires en faveur des ménages vulnérables qui ont un effet direct sur la réduction de la pauvreté, y compris ceux financés par les partenaires internationaux du développement.

B. Critères de Performance Quantitatifs et Cibles Indicatives

11. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs (MPEF Tableau 1) seront évalués de manière cumulative à partir du début de l'année civile.

12. Le plancher des recettes des impôts est la partie impôts des recettes intérieures décrite au paragraphe 3. Ainsi, l'augmentation recherchée des recettes des impôts en 2023 (0,3 % du PIB par rapport aux résultats de 2022) devra être réalisée entièrement dans la partie des recettes en espèces.

13. Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur (tel que défini au paragraphe 5) sera ajusté comme suit :

- Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur sera entièrement ajusté à la baisse (c'est-à-dire plus négatif) pour les dépenses imprévues en matière de vaccination pour COVID-19 qui ne sont pas financées par le soutien aux vaccinations des partenaires du développement comme la Banque mondiale. Il sera ajusté à la hausse (c'est-à-dire moins négatif) en cas de dépenses moins importantes que prévu sur les ressources intérieures pour l'appui sanitaire aux plus vulnérables (800 millions KMF), l'élection présidentielle de 2024 (800 millions KMF), ou la présidence de l'Union Africaine (1 000 millions KMF).
- Le plafond du déficit budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la hausse (c'est-à-dire moins négatif) de la moitié du montant par lequel les recettes intérieures dépassent les attentes. Par conséquent, les autorités pourront dépenser la moitié de tout excédent de recettes intérieures. Pour référence, les recettes intérieures sont projetées à 27 046 millions KMF, 45 077 millions KMF et 60 102 millions KMF à la fin Juin, à la fin Septembre et à la fin Décembre 2023, respectivement.
- Compte tenu de la définition des recettes intérieures (paragraphe 3), le plancher du solde budgétaire primaire intérieur ne sera pas ajusté pour tenir compte des variations inattendues des dons et prêts budgétaires. Cela implique que tout appui budgétaire supplémentaire supérieur aux attentes doit être épargné ou utilisé pour réduire la dette, tandis que tout déficit d'appui budgétaire ne nécessiterait pas d'augmenter les recettes ou de réduire les dépenses pour compenser la baisse de l'appui budgétaire. Il convient de noter que le point précédent reste d'application même si l'aide budgétaire est inférieure aux prévisions.

14. Le plancher des **réserves internationales nettes** de la BCC ne sera pas non plus ajusté pour tenir compte des variations imprévues des dons et prêts budgétaires. La raison en est que le niveau actuel des réserves est adéquat, donc une accumulation supplémentaire significative n'est pas nécessaire, mais leur niveau ne devrait pas tomber en dessous du plancher de 6,8 mois d'importations qui est considéré comme suffisant pour un pays comme les Comores.

15. Le plafond des arriérés intérieurs s'appliquent à l'accumulation nette des arriérés intérieurs du début de l'année civile. Cette accumulation sera évaluée en soustrayant l'apurement des arriérés (encourus durant l'année ou avant) de l'accumulation brute de nouveaux arriérés

durant l'année en cours. **Le plafond des arriérés extérieurs** s'applique de manière continue à l'accumulation brute de nouveaux arriérés extérieurs depuis le début de l'année civile. (En d'autres termes, il ne devrait pas y avoir de nouveaux arriérés extérieurs accumulés à tout moment en 2023). À titre de référence, l'accumulation nette des arriérés intérieurs jusqu'à fin Avril 2023 est estimée à [xx] KMF ; le total des arriérés extérieurs à fin Décembre 2022 s'élevait à 7,2 millions USD, et il n'y avait pas de nouveaux arriérés extérieurs accumulés jusqu'en fin Avril 2023. Ce critère de performance continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout manquement sera rapidement signalé au FMI.

16. Le plancher des **transferts sociaux** (tel que défini au paragraphe 10) ne sera pas ajusté pour tenir compte des changements inattendus des dons de la Banque Mondiale pour ce projet, ou des dons ou prêts pour l'appui budgétaire. Cela implique notamment que ces transferts ne doivent pas être inférieurs au plancher même si le soutien extérieur attendu est inférieur.

17. Le **plafond pour la contraction ou la garantie de nouvelles dettes non concessionnelles par le gouvernement ou la BCC** sera évalué en permanence et exclut le crédit du FMI. Les crédits normaux à court terme aux importations et aux fournisseurs (par exemple, les lignes de crédit renouvelables) sont également exclus, car il s'agit d'opérations d'autoliquidation, les ventes d'importations servant à rembourser la dette. La dette en cours de rééchelonnement ou de restructuration est exclue de ce plafond dans la mesure où cette dette non concessionnelle est utilisée pour des opérations de gestion de la dette qui améliorent le profil global de la dette publique. Une dette est considérée comme contractée à la date de signature du contrat. Ce critère de performance continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout manquement sera rapidement signalé au FMI.

18. Les critères standards de performance continus comprennent : l'interdiction (1) d'imposer ou d'intensifier des restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (2) d'introduire ou de modifier des pratiques de monnaies multiples ; (3) de conclure des accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII ; et (4) d'imposer ou d'intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements.

C. Exigences en Matière de Rapports et d'Informations Supplémentaires

19. Les autorités communiqueront au personnel du FMI les informations et les données sous la forme mutuellement convenue avec l'agence déclarante et selon la fréquence décrite dans le tableau ci-dessous. Les autorités transmettront sans délai au personnel du FMI toute révision des données. Les autorités s'engagent à consulter le personnel du FMI au sujet de toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement traitée dans le présent PAT mais qui est nécessaire au suivi du programme.

Tableau 1. Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit			
Secteur Réel			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
INSEED	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	1 mois
INSEED	Comptes nationaux, y compris le déflateur du PIB (historique et projections)	Annuelle	9 mois
INSEED/BCC	Bulletin/note de conjoncture, y compris les données en fichier Excel	Trimestrielle	3 mois
SONELEC/INSEED/BCC	Production et consommation d'électricité	Trimestrielle	1 mois
SONOLEC	État financier	Annuelle	3 mois
SCH	État financier	Annuelle	3 mois
ONICOR	État financier	Annuelle	3 mois
Secteur Monétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Statistiques monétaires, position nette du gouvernement, comptes de la BCC et comptes consolidés des autres institutions de dépôts, et position des réserves.	Mensuelle	45 jours
Secteur Budgétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
CREF	TOFE (y compris un fichier détaillant les dépenses sociales : éducation, santé, soutien aux plus vulnérables)	Trimestrielle	3 mois

Tableau 1. Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite)			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
Trésor	Flux de trésorerie	Mensuelle	2 semaines
Direction de la dette	Suivi de la dette publique (dette contractée, dette déboursée, paiements d'intérêts, remboursement du principal) dû aux créanciers extérieurs et aux institutions financières domestiques	Trimestrielle	1 mois
Direction de la dette	Arriérés de la dette extérieure	Dès sa survenance	Dès sa survenance
Direction de la dette	Arriérés de la dette auprès des institutions financières domestiques	Mensuelle	1 mois
Direction de la dette	Bulletin sur la situation de la dette	Trimestrielle	3 mois selon les textes en vigueur
Douanes	Importations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Douanes	Exportations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Commissariat Général au Plan (CGP)/CREF	Suivi des projets par bailleur, en précisant les modalités de financement des projets (prêts ou dons) et leurs natures (investissement ou dépenses courantes)	Trimestrielle	45 jours

Tableau 1. Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (fin)			
Secteur Extérieur			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Importations, y compris tous les produits pétroliers (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Exportations (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Balance des paiements	Annuelle	4 mois
Secteur Financier			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC/Supervision bancaire	Indicateurs de solidité financière du système bancaire	Trimestrielle	1 mois
BCC/Supervision bancaire	Rapports de suivi de SNPSF, BDC et BFC	Trimestrielle	1 mois



UNION DES COMORES

RAPPORT DES SERVICES RELATIF À UNE DEMANDE D'ACCORD D'UNE DURÉE DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

15 mai 2023

Approuvé par
Costas Christou (FMI),
Johannes Wiegand (FMI),
Manuela Francisco
et Asad Alam (IDA)

Établi par les services du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Association Internationale de Développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Niveau de détail de la notation du risque	Viable
Recours au jugement	Non

La dette extérieure et totale des Comores est viable mais le pays conserve un risque élevé de surendettement¹. Les dépassements des seuils de viabilité de la dette extérieure sont limités en termes d'ampleur et de durée, tandis que les indicateurs du poids de la dette s'amélioreront progressivement à moyen terme selon les projections. Parmi les autres facteurs qui atténuent les signaux de risque mécaniques figurent l'achèvement récent par les autorités du programme de référence du FMI et les projets de poursuite des réformes économiques, qui seront soutenus par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI et par une opération à l'appui des politiques de développement (DPO) de la Banque mondiale. Les performances des envois de fonds sont aussi durablement solides, ce qui renforce la viabilité extérieure. Le scénario de référence de la présente AVD reflète donc un scénario d'ajustement des politiques. Comme dans l'AVD de la deuxième revue du programme de référence (avril 2023), trois des quatre indicateurs de la charge de la dette extérieure dépassent leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. Même si elle reste bien en deçà des seuils, la dette publique globale a augmenté en raison du niveau plus élevé de la dette intérieure des

¹ La capacité d'endettement des Comores est jugée moyenne, avec un indicateur composite égal à 2,855 calculé à partir des projections de l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) en 2021.

entreprises publiques garantie par l'État. Cette appréciation repose sur : i) un accroissement des ressources intérieures et un rééquilibrage budgétaire progressif, mais durable à moyen terme, ii) l'absence de nouveaux prêts non concessionnels et iii) un renforcement de la surveillance financière des entreprises publiques. Il ressort de l'AVD que les Comores sont exposées à des chocs d'exportations. Les chocs de taux de change et les chocs liés aux passifs conditionnels feraient aussi peser des risques de dégradation des perspectives d'endettement.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette publique inclut l'ensemble des financements accordés par la banque centrale au Trésor. Le périmètre de la dette extérieure englobe l'ensemble du secteur public, à savoir la dette extérieure de l'administration centrale, les emprunts contractés par la banque centrale au nom de l'État et la dette des entreprises publiques garantie par l'État. Les administrations locales ne peuvent pas s'endetter à l'étranger et n'ont pas contracté de dette intérieure. Les entreprises publiques ne peuvent pas accéder au marché de la dette extérieure sans une garantie de l'État. La dette intérieure comprend la dette de l'administration centrale, la dette garantie des entreprises publiques contractée auprès des banques nationales, et les rétrocessions par la banque centrale, notamment l'allocation de DTS du FMI et les avances statutaires.

Tableau 1 du texte. Union des Comores : périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public	Secteur couvert
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 dont: fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

Sources : autorités comoriennes ; services du FMI.

2. Les passifs conditionnels se sont nettement accrus et la probabilité de leur concrétisation augmente. L'ampleur du choc des passifs conditionnels est de 12,5 % du PIB, tenant compte : i) des résultats préliminaires d'un audit en cours qui met en évidence un volume d'arriérés intérieurs plus élevé que prévu² et ii) des difficultés des entreprises publiques, qui importent des produits alimentaires et du pétrole, à renouveler leurs crédits commerciaux à la suite de la dégradation de leurs flux de trésorerie suite à la hausse des cours des produits de base et (iii) le coût moyen pour l'État d'une crise financière dans un pays à faible revenu depuis 1980 (tableau 2 du texte).

Tableau 2 du texte. Union des Comores : périmètre du test de résistance appliqué aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	4.5	Reflète les estimations non auditées des arriérés intérieurs.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	3	Dette croissante des entreprises publiques
4 PPP	35 pourcentage du stock en P	0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		12.5	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

Sources : autorités comoriennes ; services du FMI.

² Ces arriérés intérieurs correspondent à des factures de biens et services impayées et sont considérés comme des passifs conditionnels, car les montants sont encore préliminaires. Ils comprennent les arriérés du Trésor envers le système de retraite.

CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette

3. Le ratio de la dette publique est en hausse, passant de 29,8 % du PIB en 2021 à 33,7 % en 2022. La dette extérieure publique, qui représente 80 % de la dette publique totale, a atteint 27,2 % du PIB en 2022 et devrait continuer à s'accroître, à 33,6 % du PIB d'ici fin 2023, contre 21,2 % du PIB avant la pandémie. La dette intérieure publique a augmenté de 5,2 % du PIB en 2021 à 6,6 % du PIB en 2022, puis passera à 7,2 % d'ici fin 2023, ce qui s'explique par la rétrocession de l'allocation de DTS par la BCC et par un recours accru à la dette intérieure garantie par l'État par les entreprises publiques qui participent à l'approvisionnement alimentaire et énergétique. Les autorités ont accompli des progrès dans la gestion de la dette publique avec la promulgation d'une loi sur la gestion de la dette et des mesures de performance et de politique publique (PPA) pour l'exercice 2023 relatives à la politique de financement du développement durable (SDFP).

4. Des négociations sont en cours pour finaliser des prêts en vue de la construction de l'hôpital El-Maarouf. Les autorités sollicitent trois prêts concessionnels (d'un montant de 70 millions de dollars), qui sont pris en compte dans ce scénario de référence.

5. La dette extérieure publique est dominée par des prêteurs n'appartenant pas au Club de Paris, en particulier la Chine. Fin 2022, les prêts décaissés par des créanciers officiels bilatéraux représentaient 61 % de la dette extérieure publique, les prêts consentis par des créanciers multilatéraux, 19 %, et les prêts octroyés par des créanciers régionaux, 20 %. La part des prêts non concessionnels s'élevait à 10 % de la dette extérieure fin 2022. Elle devrait augmenter au cours des prochaines années, parallèlement au décaissement du prêt non concessionnel pour la construction de l'hôtel Galawa.

6. Avec l'expiration de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et le durcissement des contraintes de liquidités, les autorités ont accumulé de nouveaux arriérés extérieurs³. Entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022, les arriérés extérieurs sont passés de 6 à 7,2 millions de dollars. Le prêt de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) représente une grande partie de l'encours (5,2 millions de dollars). De ces nouveaux arriérés accumulés en 2022, les autorités ont payé le Fonds koweïtien (0,12 million de dollars) et prévoient de rembourser prochainement le Fonds de l'OPEP pour le développement international (0,35 million de dollars). Les autorités examinent avec le Trésor français une stratégie d'apurement des arriérés de la dette envers Bpifrance Assurance Export, qui se sont accumulés (0,56 million de dollars) après l'expiration de l'ISSD. Des discussions sont en cours au sujet des arriérés préexistants (1,17 million de dollars) envers Exim Bank India pour un projet de centrale électrique.

³ Les projections de paiements au titre du service de la dette en vue d'apurer les arriérés sont prises en compte dans les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent cette analyse. Ces arriérés représentent moins de 1 % du PIB et n'entraînent donc pas automatiquement un classement dans la catégorie « en situation de surendettement ».

Tableau 3 du texte. Union des Comores : décomposition de la dette publique, 2020–22¹

	2020	2021	2022	2020	2021	2022
	Million USD			% PIB		
Total	318.0	383.3	416.9	26.1	29.8	33.7
Externe	282.5	317.0	335.4	23.2	24.7	27.1
Créanciers multilatéraux ²	103.9	116.7	131.4	8.5	9.1	10.6
FMI	28.7	27.6	23.4	2.4	2.1	1.9
Banque mondiale	17.6	22.0	41.8	1.4	1.7	3.4
ADB / AfDB / IADB	2.5	7.1	8.2	0.2	0.5	0.7
Autres institutions multilatérales	55.1	60.0	57.9	4.5	4.7	4.7
<i>dont : BADEA</i>	28.3	28.0	28.0	2.3	2.2	2.3
<i>dont : TDB</i>	13.2	18.3	17.4	1.1	1.4	1.4
<i>dont : IsDB</i>	7.5	7.5	6.9	0.6	0.6	0.6
Créanciers bilatéraux	178.6	200.3	204.1	14.7	15.6	16.5
Club de Paris	2.1	2.1	2.4	0.2	0.2	0.2
<i>dont : France</i>	2.1	2.1	2.4	0.2	0.2	0.2
<i>Créanciers non-Paris Club</i>	176.5	198.2	201.7	14.5	15.4	16.3
<i>dont : Chine</i>	91.7	113.2	112.4	7.5	8.8	9.1
<i>dont : Arabie Saoudite</i>	33.7	33.7	38.0	2.8	2.6	3.1
<i>dont : Inde</i>	26.4	26.4	26.4	2.2	2.1	2.1
<i>dont : Koweït</i>	24.8	25.0	25.0	2.0	1.9	2.0
<i>Obligations</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Créanciers commerciaux</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur	35.5	66.3	81.4	2.9	5.2	6.6
Détenu par les résidents, total ³	35.5	66.3	81.4	2.9	5.2	6.6
Dette des entreprises publiques ⁴	N.A	23.0	19.2	N.A	1.8	1.6
Postes pour mémoire :						
Collateralized debt ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: Liés</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: Non liés</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Contingent liabilities ⁶	107.2	160.7	154.6	8.8	12.5	12.5
<i>dont: Garanties publiques</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: autres explicites contingent liabilities⁷</i>	107.2	160.7	154.6	8.8	12.5	12.5
Arriérés extérieurs	N.A	6.0	7.2	N.A	0.5	0.6
PIB nominal	1218	1285	1237			

Source : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

2/ Les « créanciers multilatéraux » sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

3/ Comprennent les rétrocessions par la banque centrale en lien avec l'allocation de DTS.

4/ La dette des Entreprises publiques aux Comores est la dette de garantie.

5/ La dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou une source de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de paiement, de compter sur l'actif ou la source de revenus pour garantir le remboursement de la dette.

6/ Tel que défini dans le test de résistance personnalisé du passif éventuel des trois dernières AVD publiées.

7/ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette publique garantie (p. ex., lignes de crédit) et les autres passifs éventuels explicites non classés ailleurs (p. ex., réclamations juridiques potentielles, paiements résultant d'accords de PPP).

B. Prévisions macroéconomiques

7. Le scénario de référence de l'AVD actuelle reflète les dernières évolutions sur le plan macroéconomique et un scénario de mesures actives au titre de la FEC. Il table sur un assainissement budgétaire modéré, fondé principalement sur une augmentation des recettes fiscales à la suite des réformes des administrations fiscales et douanières. Il intègre également

l'amélioration progressive de la situation extérieure grâce à la normalisation des prix du pétrole et d'autres produits de base.

- Selon les projections, la croissance se hissera à 3,0 % en 2023, puis à 4,1 % en moyenne durant la période 2024–28, sous l'effet de vastes projets d'investissement, dont l'agrandissement d'un hôpital, la construction d'un complexe hôtelier et la remise en état des routes. Parallèlement, les envois de fonds devraient diminuer par rapport à leurs niveaux record antérieurs durant la pandémie de COVID-19, sur fond de ralentissement de la croissance dans la zone euro, mais en restant élevés. À long terme, l'effet stimulant de ces projets d'investissement se dissipera et la croissance renouera avec un taux moyen de 3,8 %. La trajectoire de croissance est similaire à celle qui sous-tend l'AVD pour l'achèvement du programme de référence ; les effets sur la croissance de l'assainissement budgétaire prévu au titre de la FEC devraient être limités en raison de la taille relativement réduite du secteur public, de la dépendance des ménages à l'égard des envois de fonds et de la part substantielle des dons extérieurs dans les investissements. En outre, les réformes entreprises dans le cadre de l'opération à l'appui des politiques de développement (DPO) et de la facilité élargie de crédit (FEC) devraient avoir un effet durable et contribueront à mobiliser l'aide d'autres partenaires. Les projections de croissance à long terme s'appuient sur une augmentation prévue de la productivité et sur l'accumulation de capital privé, car le pays devrait bénéficier de l'achèvement de projets dans les domaines des transports et de l'énergie, et l'intermédiation financière devrait s'améliorer et soutenir l'investissement privé.
- Comme dans la précédente AVD pour l'achèvement du programme de référence, l'inflation passera d'une moyenne de 12,4 % en 2022 à 10,3 % en 2023 en raison de l'effet de base, de la résolution des difficultés d'approvisionnement et de l'impact continu du resserrement de la politique monétaire. Après 2023, l'inflation se stabilisera à environ 2-2½ % du fait de l'arrimage du taux de change à l'euro.
- Les hypothèses relatives au secteur budgétaire sont différentes de celles de l'AVD d'avril 2023 et reflètent un scénario d'ajustement actif des politiques dans le cadre du programme FEC au cours de la période 2023-27, fondé sur les éléments suivants :
 - Une augmentation constante des recettes fiscales d'au moins 0,3 % du PIB par an entre 2023 et 2027. Les progrès seront principalement dus aux réformes de l'administration fiscale visant à restructurer l'administration, à augmenter le nombre de contribuables, à renforcer l'utilisation du système informatique, à améliorer le recouvrement de l'impôt auprès des entreprises publiques et à récupérer les impôts impayés. En ce qui concerne la politique fiscale, les autorités réintroduiront la taxe sur les ventes de matériaux de construction, en particulier le ciment, et mettront fin aux subventions ponctuelles et aux exonérations fiscales introduites en 2022, parallèlement à la stabilisation des prix des produits de base.
 - La réduction des transferts et des subventions introduits en 2021-22 pour atténuer les effets des chocs récents ; la limitation des dépenses courantes et l'élimination progressive de certaines dépenses ponctuelles (par exemple, les dépenses intérieures liées à la présidence

de l'UA et celles consacrées aux élections) ; et la réduction des dépenses d'investissement à leur niveau d'avant la pandémie, après l'achèvement de certains projets majeurs, notamment celui de l'hôpital El Maarouf.

- Le déficit primaire intérieur devrait se creuser de 1,9 % à 2,4 % du PIB en 2023, puis se réduire à 1,8 % en 2024 en fonction de l'évolution des dépenses d'investissement public, l'assainissement budgétaire (sur la base du solde primaire intérieur) durant la période 2024-27 s'élevant en moyenne à 0,3 % du PIB par an.
- En tout, *entre 2023 et 2027*, la consolidation équivaut à 3,5 % du PIB. Ceci reflète essentiellement une augmentation des recettes intérieures (1,3 %) et à une baisse de l'investissement intérieur (1,3 %). Le reste est imputable à une modification de la composition de l'aide extérieure, avec des dons plutôt que des prêts, ainsi qu'à la limitation des dépenses courantes ponctuelles. Le déficit de financement du budget à compter de 2023 s'explique principalement par le coût de la recapitalisation de la banque postale, par les investissements pour l'hôpital El Maarouf, par l'alourdissement du service de la dette et par une baisse des recettes provenant d'entreprises publiques de premier plan qui doivent compenser leurs pertes antérieures. Dans le cadre de la FEC, les déficits devraient être comblés par des dons et des prêts concessionnels (voir ci-dessous). Les arriérés envers les créanciers extérieurs, d'un montant de 7,2 millions de dollars, sont supposés être apurés à terme. Par rapport à l'AVD précédente, les déficits budgétaires primaires à long terme sont plus faibles, se situant en moyenne autour de 0,2 % du PIB entre 2023 et 2043, car les ajustements budgétaires et la mobilisation de fonds sous forme de dons dans le cadre de la FEC réduisent les besoins de financement du budget à moyen terme et les réformes structurelles budgétaires augmentent durablement les recettes.
- L'hypothèse relative au secteur extérieur est plus favorable que celle de l'AVD d'avril 2023, conformément aux dernières hypothèses des *Perspectives de l'économie mondiale*. Selon les estimations, le déficit courant extérieur s'est creusé, à 2,4 % du PIB en 2022, et devrait continuer à s'accroître en 2023, à 5,2 %, avant de diminuer progressivement à 4,5 % en 2025. D'après les projections, les exportations de biens continueront à s'améliorer, tandis que le tourisme enregistre déjà de meilleurs résultats par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19. Les Comores bénéficieront de la hausse prévue des exportations de services touristiques, à mesure que la qualité des services d'hébergement s'améliorera et que la destination deviendra plus attrayante avec la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur du tourisme. Les importations ont atteint un niveau élevé dans le contexte de la guerre en Ukraine et seront stimulées par des investissements publics massifs en 2023–24. Les envois de fonds devraient rester élevés, malgré un recul par rapport aux niveaux atteints lors de la pandémie de COVID-19, compte tenu de l'importante diaspora comorienne. Sous l'effet de la croissance soutenue des importations et de l'augmentation des paiements d'intérêts au titre de la dette non concessionnelle contractée par le passé, la balance des transactions courantes devrait s'affaiblir au cours des deux prochaines années avant de se stabiliser à long terme autour de 4,3 % du PIB. La couverture des réserves de change devrait se renforcer à terme, tandis que le déficit de financement du budget se traduit par un déficit de financement extérieur de la même

ampleur, dans la mesure où le pays est en proie à de grandes difficultés d'accès au crédit intérieur et extérieur.

8. La présente AVD suppose que les autorités adopteront une stratégie d'emprunt prudente. En matière de financement, le gouvernement est supposé mobiliser principalement des fonds extérieurs, avec une moyenne de 80 % d'emprunts extérieurs à moyen terme et une diminution progressive jusqu'à 70 % à la fin de la période de projection.

- **Financement extérieur :** les services du FMI supposent que les décaissements au titre des prêts déjà contractés se poursuivront au cours des prochaines années conformément aux projets des autorités. Selon les projections, les financements accordés par l'Association internationale de développement (IDA), notamment par le biais de projets d'investissement, s'établiront à 19,7 millions de dollars par an en moyenne durant la période 2023–26. Le scénario de référence comprend environ 50 millions de dollars octroyés par la Banque africaine de développement (BAfD) et 17 millions de dollars par l'Arabie saoudite sur 4 ans, ainsi que le décaissement pour l'hôtel Galawa attendu en 2023. Pour cette AVD, les services du FMI supposent en outre que le déficit de financement du budget serait en grande partie comblé par des prêts concessionnels. Ces hypothèses tiennent compte des financements au titre des programmes FEC et DPO, qui favorisent la mobilisation de fonds de partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que de l'engagement pris par les Comores de limiter les emprunts non concessionnels à titre de PPA dans le cadre de la SDFP⁴. L'élément de don moyen des nouveaux emprunts est de 49 %.
- **Financement intérieur :** l'augmentation du financement intérieur en 2023 reflète principalement le décaissement en 2023 pour l'ONICOR, l'établissement public chargé de l'importation de riz. Globalement, les emprunts intérieurs dans cette AVD correspondent au refinancement de la dette des entreprises publiques.

Tableau 3 du texte. Union des Comores : tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel

Dette extérieure PPG	2023		2024		2025		2026	
	USD million	Percent	USD million	Percent	USD million	Percent	USD million	Percent
Par sources de financement de la dette	126.6	100	90.9	100.0	78.7	100.0	53.5	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	70.1	55.4	81.4	89.5	69.2	87.9	44.0	82.2
Dette multilatérale	60.8	48.0	47.8	52.7	32.6	41.4	6.0	11.2
Dette bilatérale	9.4	7.4	9.4	10.3	9.3	11.8	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	24.2	26.6	27.3	34.7	38.0	71.0
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	56.5	44.6	9.5	10.5	9.5	12.1	9.5	17.8
Dette semi-concessionnelle ¹	9.5	7.5	9.5	10.5	9.5	12.1	9.5	17.8
Termes commerciaux	47.0	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Par type de créancier	126.6	100.0	90.9	100.0	78.7	100.0	53.5	100.0
Dette multilatérale	70.3	55.5	57.3	63.1	42.1	53.4	15.5	29.0
Dette bilatérale	9.4	7.4	9.4	10.3	9.3	11.8	0.0	0.0
Termes commerciaux	47.0	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	24.2	26.6	27.3	34.7	38.0	71.0
Utilisations du financement par la dette	126.6	100.0	90.9	100.0	78.7	100.0	53.5	100.0
Infrastructure	74.0	58.5	57.2	62.9	41.9	53.2	28.0	52.4
Financement du budget	9.5	7.5	9.5	10.5	9.5	12.1	9.5	17.8
Autres	43.1	34.0	24.2	26.6	27.3	34.7	16.0	29.9

^{1/} Décaissements prévus du FCE

⁴ L'accès à la FEC est proposé à 180 % de la quote-part (32,04 millions de DTS) décaissée sur quatre ans.

9. Les outils de réalisme ne font apparaître aucun problème (graphiques 3 et 4).

L'ajustement sur trois ans du solde primaire place les Comores dans la moyenne des ajustements observés dans d'autres programmes de PFR. La projection de croissance du PIB en 2023 est compatible avec une série de multiplicateurs budgétaires plausibles. Les prévisions de croissance pour 2024 dépassent la valeur escomptée du multiplicateur budgétaire, du fait des retombées positives des réformes structurelles dans le cadre du programme FEC et de la reprise attendue de la demande mondiale, qui devrait stimuler les exportations. La contribution prévue de l'investissement public à moyen terme concorde avec les données passées. La contribution attendue des autres facteurs atteste du redressement après les multiples chocs successifs survenus en 2019-22, et de l'augmentation progressive des activités du secteur privé et des exportations, reflétant l'amélioration du climat des affaires grâce aux réformes menées au titre de la FEC. Le solde indiqué dans la dynamique de la dette publique pour 2023 (tableau 2) tient compte de l'utilisation accrue des prêts auprès des banques commerciales par les entreprises publiques et du prêt pour le Galawa⁵. Au cours des cinq dernières années, les variations inattendues du ratio de la dette publique tiennent pour la plupart à l'élargissement du périmètre de la dette. Les tendances des indicateurs de la dette dans les scénarios antérieurs (tant pour la dette extérieure publique que pour la dette publique globale) reproduisent celles du scénario de référence, ce qui confère de la crédibilité au scénario macroéconomique de référence.

Tableau 4 du texte. Union des Comores : hypothèses retenues pour l'AVD

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Long Term ¹
		PreL.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Taux de croissance du PIB (en pourcentage)										
DSA précédent	-0.2	2.1	2.4	3.0	3.6	4.1	4.3	4.3	4.2	3.8
DSA actuel	-0.2	2.1	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8
Inflation moyenne (en pourcentage)										
DSA précédent	0.8	0.0	12.0	8.2	1.6	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0
DSA actuel	0.8	0.0	12.4	10.3	2.0	2.1	2.0	1.9	1.9	1.9
Recettes gouvernementales (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	9.2	10.3	9.6	9.5	9.7	10.0	10.2	10.4	10.6	12.1
DSA actuel	9.2	10.3	9.8	9.7	9.9	10.3	10.7	11.0	11.3	13.6
Solde fiscal global (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	-1.4	-3.4	-1.7	-2.7	-2.7	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.8
DSA actuel	-1.4	-3.4	-1.9	-2.4	-1.8	-1.1	-0.2	0.0	-0.1	0.0
IDE (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	0.3	0.3	0.4	1.5	1.1	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
DSA actuel	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Déficit du compte courant (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	-1.9	0.3	-4.5	-7.3	-6.4	-6.1	-6.4	-5.4	-4.7	-4.6
DSA actuel	-1.9	-0.5	-2.4	-5.0	-5.1	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3	-4.3
Croissance annuelle des exportations de biens et services										
DSA précédent	-48.3	62.4	19.8	9.2	7.2	8.8	9.0	9.3	9.8	6.8
DSA actuel	-48.3	62.4	76.7	-20.0	8.2	8.7	9.1	13.2	8.3	6.5
Croissance annuelle des importations de biens et services										
DSA précédent	-2.5	4.6	17.3	18.5	3.7	1.7	6.3	4.7	6.9	6.7
DSA actuel	-2.5	2.4	16.6	17.4	4.5	3.8	6.7	6.7	6.3	6.8
Investissement (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	15.6	15.7	16.7	16.9	17.2	17.3	17.5	17.6	17.7	18.3
DSA actuel	15.6	15.7	16.7	17.3	17.6	17.7	17.9	18.0	18.1	18.7
Transferts courants nets (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	20.2	20.8	18.1	17.7	17.1	15.5	14.7	14.7	14.8	15.0
DSA actuel	20.2	21.6	21.3	20.4	18.6	18.3	17.6	17.0	16.5	15.1

¹ Couvre la période 2029-2042 pour le DSA actuel, et 2029-2041 pour le DSA précédent.

Source : services du FMI.

C. Classement du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

⁵ Le prêt pour l'hôtel Galawa est une opération de balance des paiements et n'est donc pas pris en compte par la variable du déficit primaire dans le tableau 2.

10. La capacité d'endettement des Comores est jugée moyenne, comme dans l'AVD d'avril 2023 (tableau 5 du texte), avec un indicateur composite égal à 2,855 calculé à partir des projections de l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) en 2021. Par conséquent, la présente AVD continue à utiliser les mêmes seuils du poids de la dette extérieure et les mêmes repères de la dette publique totale pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne (tableau 5 du texte). Les seuils correspondant à un risque élevé sont de 40 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB, de 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, de 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et de 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Ces seuils sont applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. Pour le ratio VA de la dette publique totale/PIB, le seuil est de 55 %.

11. Les tests de résistance normalisés utilisent des paramètres définis par défaut. Par ailleurs, les Comores remplissent les conditions requises pour le scénario de catastrophe naturelle, puisque le pays est exposé et vulnérable à des chocs provoqués par des catastrophes naturelles, par exemple des cyclones et des éruptions du volcan Karthala. Le test de résistance sur mesure suppose un choc exceptionnel provoqué par une catastrophe naturelle de 10 % du PIB pour le ratio dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB au cours de la deuxième année de la période de projection. Pour tous les chocs, le coût de financement est fixé aux valeurs par défaut des modèles.

Tableau 5 du texte. Union des Comores : calcul et contribution des composantes de l'indicateur composite

Capacité d'endettement	Medium		
Classification finale	Classification basée sur le vintage actuel	Classification basée sur le vintage précédent	Classification basée sur les deux vintages précédents
Medium	Medium 2.85	Medium 2.89	Medium 2.89

Seuils applicables

Seuils d'endettement extérieur		Repère dette publique totale	
VA de la dette en % de			
Exportations	180	VA du total de la dette publique en % du PIB	55
PIB	40		
Service de la dette en % de			
Exportations	15		
Recettes	18		

Source : CVD PFR

VIABILITÉ DE LA DETTE

D. Viabilité de la dette extérieure

12. Trois des quatre indicateurs du poids de la dette extérieure dépassent leurs seuils respectifs dans les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent cette analyse (graphique 1).

Même si ces dépassements sont temporaires et sans incidence majeure, ils surviennent à moyen terme. Par rapport à l'AVD précédente, les dépassements sont plus courts du fait du rééquilibrage budgétaire et de la réduction des besoins de financement. Les arriérés extérieurs représentent moins de 1 % du PIB fin 2022 et n'entraînent donc pas automatiquement un classement dans la catégorie « en situation de surendettement ». Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette extérieure peuvent être résumés comme suit :

- Le ratio VA de la dette extérieure/PIB reste en deçà du seuil et devrait diminuer plus rapidement par rapport à l'AVD de la deuxième revue du programme de référence (avril 2023).
- Le dépassement du ratio VA de la dette/exportations perdure en 2023–27 avant un recul en dessous du seuil.
- Les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes dépassent leur seuil respectif en 2025-26.

13. Il ressort des tests de résistance que le choc d'exportations à l'impact le plus négatif sur la trajectoire de la dette. Le choc d'exportations entraînerait des dépassements de seuil pour deux des quatre indicateurs. Le choc de dépréciation provoquerait un dépassement de seuil pour le ratio service de la dette/recettes et le choc combiné pour le ratio VA de la dette extérieure/PIB. Les résultats montrent qu'un choc provoqué par une catastrophe naturelle pourrait accroître le ratio VA de la dette extérieure/PIB, de 22 % à 28 %, et le ratio service de la dette/recettes, de 14 % à 21 %.

E. Viabilité de la dette publique totale

14. La dette publique totale devrait augmenter jusqu'en 2025 avant de diminuer progressivement et de rester bien en deçà de son seuil indicatif dans le scénario de référence et les tests de résistance (graphique 2). Dans le scénario actuel, l'accumulation de la dette intérieure est plus faible par rapport à la dernière AVD. L'espace budgétaire dégagé par l'assainissement des finances publiques sera consacré à limiter plus fortement l'endettement extérieur que l'endettement intérieur. Il ressort des tests de résistance que les chocs des passifs conditionnels et de taux de change ont les plus fortes incidences négatives sur la trajectoire de la dette. À moyen terme, un choc des passifs conditionnels pourrait faire grimper le ratio valeur actuelle de la dette/recettes de 170 % à un peu moins de 225 % et le ratio service de la dette/recettes de 10 % à 18 %. Toutefois, les effets d'un choc des passifs conditionnels devraient être plus importants à moyen terme, mais s'atténuer à long terme.

F. Évaluation des risques et vulnérabilités

15. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables mais le pays continue de présenter un risque élevé de surendettement. Les appréciations de la dette publique extérieure et de la dette publique globale sont déterminées par les niveaux et les trajectoires de la

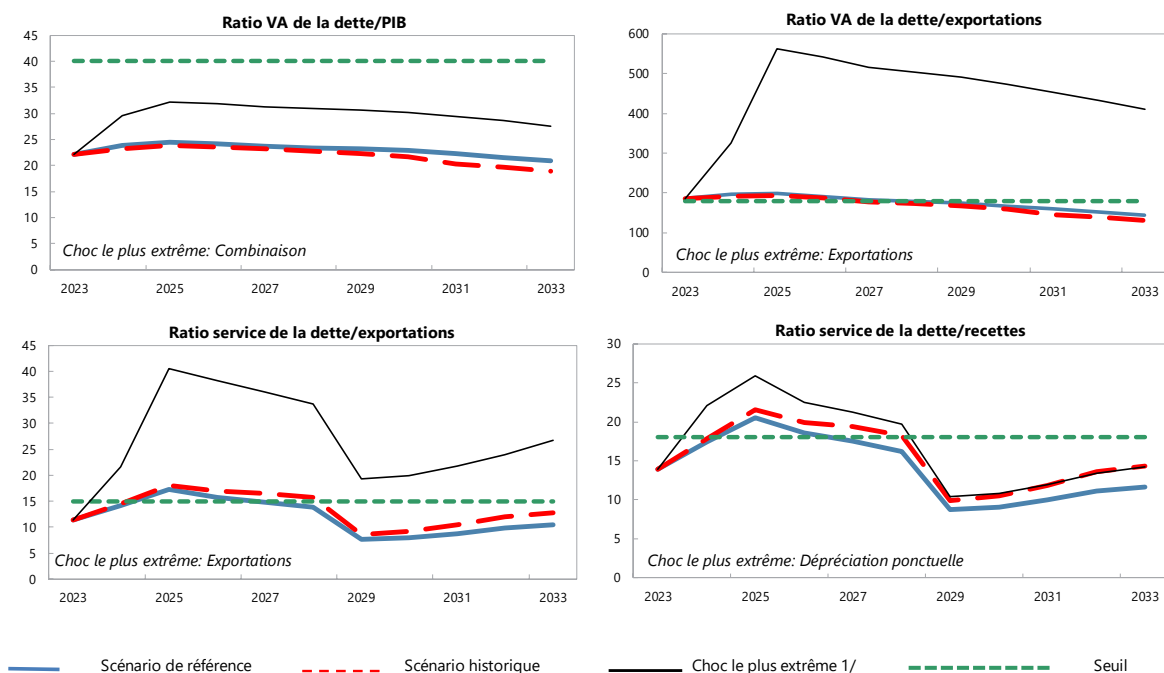
dette, ainsi que par les éventuels dépassements des indicateurs de la dette. Toutefois, les niveaux et les trajectoires de la dette continuent d'être considérés comme viables. L'ampleur des dépassements des indicateurs de la dette extérieure est limitée et les indicateurs du poids de la dette projetée sont plus favorables sur l'horizon de prévision grâce à l'assainissement budgétaire envisagé. Parmi les autres facteurs qui atténuent les signaux de risque mécaniques à l'appui de l'analyse figurent les projets des autorités de mettre en œuvre un programme de réformes économiques, soutenu par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI et par une opération à l'appui des politiques de développement (DPO) de la Banque mondiale, qui devraient contribuer à mobiliser d'autres dons et prêts concessionnels. Un autre facteur réside dans les performances durablement solides des envois de fonds, ce qui renforce la viabilité extérieure.

16. Pour réduire les risques qui pèsent sur la dette publique, les pouvoirs publics doivent prendre plusieurs mesures : dans le prolongement de l'achèvement réussi du programme de référence, les autorités ont sollicité un programme appuyé par la FEC qui contribuera à atténuer les risques qui pèsent sur la dette publique i) en accroissant plus rapidement les ressources intérieures et en procédant à un rééquilibrage budgétaire progressif mais durable à moyen terme ; ii) en évitant de contracter de nouveaux prêts non concessionnels et ; iii) en renforçant la surveillance financière des entreprises publiques, ce qui devrait réduire l'ampleur d'un choc des passifs conditionnels s'il venait à se concrétiser. D'autres mesures relatives à la diversification de la base d'exportation pourraient contribuer à réduire la vulnérabilité de la dette, comme le souligne l'analyse de sensibilité.

POINT DE VUE DES AUTORITES

17. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation par les services du FMI, en soulignant que réduire la vulnérabilité liée à la dette est une priorité majeure pour leur programme d'action en faveur du développement. Elles insistent sur l'impact considérable des récents chocs successifs sur la situation macroéconomique et conviennent que des réformes budgétaires seront nécessaires pour réduire progressivement les risques à moyen terme. Elles réitèrent leur engagement en faveur des réformes soutenues par la FEC.

Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2023–2033



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	No	No
Prix des produits de base 2/	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

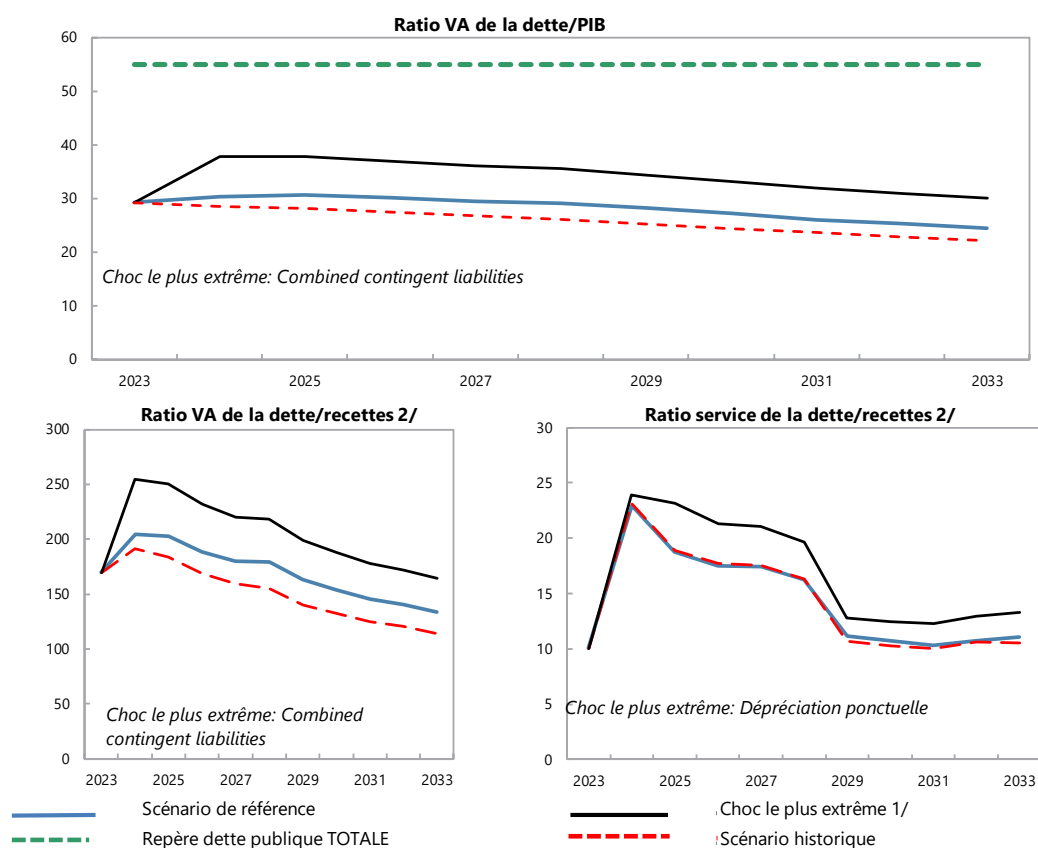
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.1%	1.1%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	33	33
Période de grâce moyenne (minimum 1)	8	8

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–2033

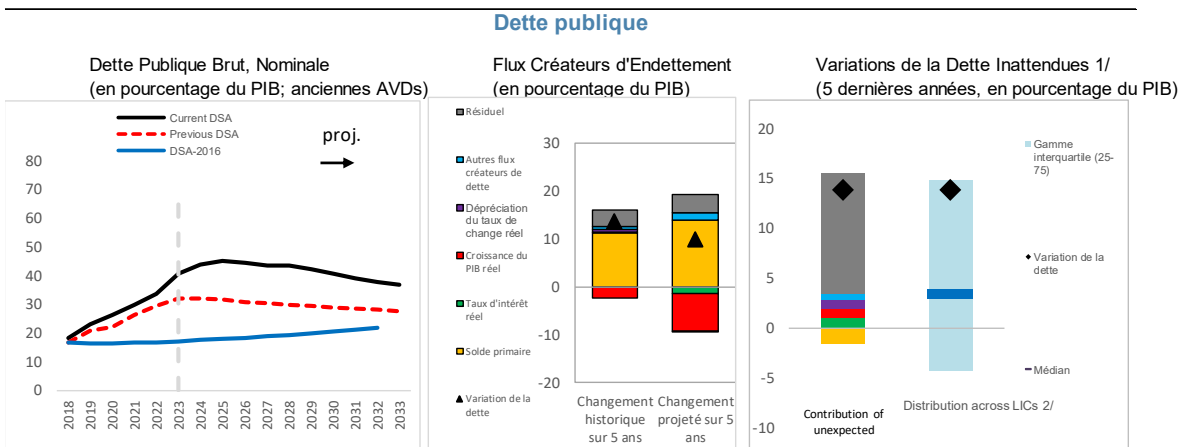
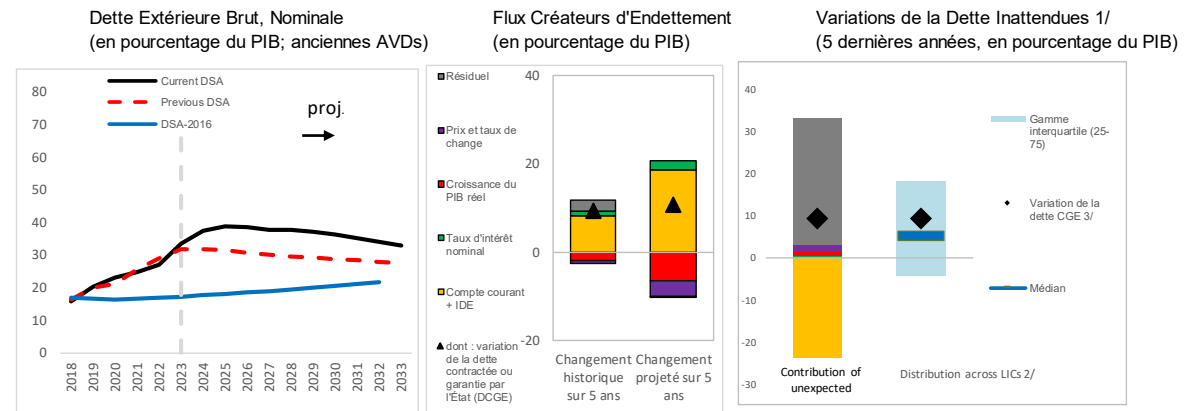
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	83%	83%
Dette intérieure à moyen et long terme	16%	16%
Dette intérieure à court terme	1%	1%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.1%	1.1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	33	33
Période de grâce moyenne (minimum 1)	8	8
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.1%	4.1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	6	6
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	-4.3%	-4.3%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence – dette extérieure



Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

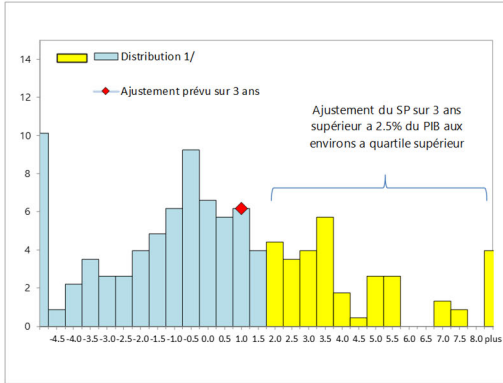
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

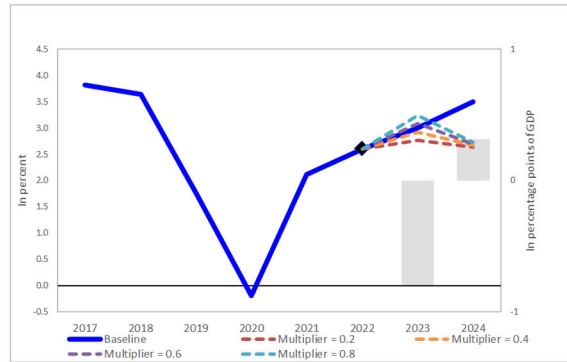
Graphique 4. Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



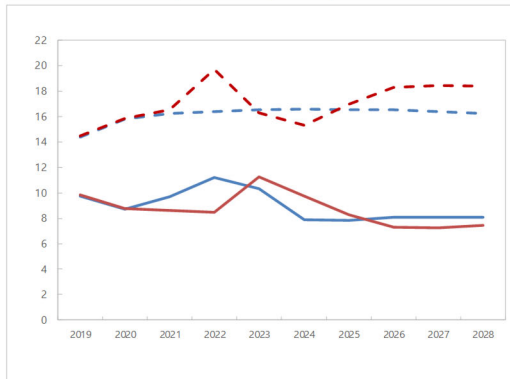
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



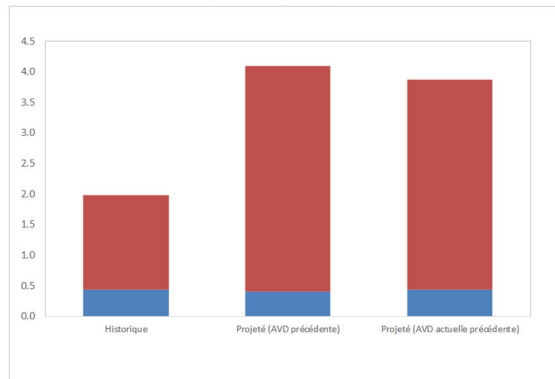
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
- - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
■ Contribution de l'investissement public

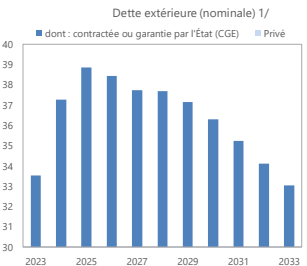
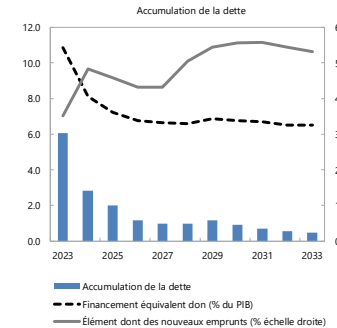
Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

The significant difference between 'Prev. DSA' and 'Curr. DSA' lines in the 'Public and Private Investment Rates' chart is predominantly due to a calculation error in the previous DSA. Specifically, foreign financed public investment was erroneously included in private investment rather than public investment, hence artificially inflating the former and deflating the latter. The sum of private and public investment in the two DSA versions is broadly similar.

Tableau 1. Union des Comores : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–2043

	Effectif			Projections										Moyenne 8/			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2043	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	23.2	24.7	27.1	33.5	37.3	38.8	38.4	37.7	37.7	37.1	36.3	35.2	34.1	33.0	21.7	17.8	36.3
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	23.2	24.7	27.1	33.5	37.3	38.8	38.4	37.7	37.7	37.1	36.3	35.2	34.1	33.0	21.7	17.8	36.3
Variation de la dette extérieure	2.9	1.5	2.5	6.4	3.8	1.6	-0.4	-0.7	-0.1	-0.5	-0.9	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	1.1	-1.1	3.0	3.8	3.5	2.5	2.3	2.1	2.2	2.8	2.8	3.7	2.1	2.0	5.3	1.7	2.7
Déficit extérieur courant hors intérêts	1.7	0.2	1.9	4.6	4.7	4.1	4.1	3.9	4.0	4.4	4.4	5.3	3.7	3.5	6.5	2.4	4.2
Déficit de la balance des biens et services	22.7	22.6	23.9	25.8	24.4	23.0	22.3	21.5	21.1	20.7	19.6	19.4	19.3	19.2	20.3	19.4	21.5
Exportations	5.5	9.9	13.3	11.9	12.1	12.3	12.6	13.0	13.2	13.4	13.6	13.9	14.2	14.4	15.9		
Importations	28.2	32.5	37.3	37.7	36.5	35.3	34.9	34.5	34.2	34.1	33.2	33.3	33.4	33.6	36.2		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-20.2	-21.6	-21.3	-20.4	-18.6	-18.3	-17.6	-17.0	-16.5	-15.7	-14.6	-13.6	-15.1	-15.2	-13.4	-16.3	-16.6
dont : officiels	-3.4	-1.8	-0.7	-3.0	-2.0	-1.9	-1.3	-1.3	-1.3	-1.9	-1.9	-1.9	-1.7	-1.7	-1.0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	-0.7	-0.7	-0.7	-0.8	-1.1	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.6	-0.6
IDE nets (négatifs = entrées)	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.4	-0.6
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.3	-1.0	1.5	-0.4	-0.7	-1.0	-1.2	-1.2	-1.2	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-0.6		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2		
Contribution de la croissance du PIB réel	0.0	-0.5	-0.7	-0.8	-1.1	-1.4	-1.6	-1.6	-1.5	-1.4	-1.3	-1.3	-1.3	-1.2	-0.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.5	-0.8	1.6	-1.4	-2.2
Residuel 3/	1.8	2.5	-0.6	2.6	0.3	-0.9	-2.7	-2.8	-2.3	-3.3	-3.6	-4.8	-3.2	-3.1	-6.3		
dont : financement exceptionnel	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Indicateurs de viabilité																	
VA de la dette extérieure CGE/PIB	17.8	22.1	23.8	24.4	24.1	23.7	23.4	23.2	22.8	22.2	21.5	20.8	13.3		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	133.7	185.8	196.3	197.9	191.4	181.9	178.1	173.8	167.4	159.9	152.1	144.4	83.5		
Ratio service de la dette CGE/exportations	11.8	7.0	8.5	11.4	14.2	17.3	15.7	14.8	13.9	7.6	8.0	8.8	9.8	10.4	6.5		
Ratio service de la dette CGE/recettes	7.0	6.7	11.8	13.9	17.5	20.5	18.5	17.5	16.2	8.8	9.1	10.0	11.1	11.7	6.5		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	25.1	7.7	32.7	74.4	82.4	83.1	86.6	87.5	91.1	90.1	95.5	123.2	98.1	102.2	282.7		
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0.2	2.1	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	2.5	3.9
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	2.7	3.4	-6.2	5.2	1.0	1.7	1.6	1.4	0.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	-0.3	1.9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.0	1.2	2.1	1.5	1.4	1.2	1.0	1.1	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	0.8	1.1
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-52.1	88.9	29.2	-3.5	6.8	7.5	8.4	9.5	6.3	7.6	8.0	7.9	7.7	7.7	6.6	12.2	6.7
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-2.9	21.5	10.4	9.5	1.3	-2.4	4.6	4.8	4.2	5.3	3.1	6.2	6.2	6.2	6.3	4.5	4.9
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	35.2	48.3	45.9	43.2	43.3	50.5	54.3	55.7	55.8	54.5	53.1	54.9	...	49.1
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	9.4	10.3	9.6	9.7	9.9	10.3	10.7	11.0	11.3	11.6	11.9	12.3	12.5	12.8	15.9	10.1	11.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	107.7	86.8	56.7	149.7	129.8	119.0	127.2	134.2	143.4	146.0	149.4	155.9	161.6	172.8	265.8		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	10.9	8.1	7.2	6.8	6.6	6.6	6.9	6.8	6.7	6.5	6.5	6.0	...	7.2
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	63.9	70.7	71.5	77.8	79.5	80.3	87.1	88.7	89.2	88.3	87.6	92.7	...	80.4
PIB nominal (milliards de dollars EU)	1,218	1,285	1,237	1,340	1,401	1,482	1,572	1,665	1,751	1,852	1,960	2,074	2,194	2,321	4,077		
Croissance du PIB nominal en dollars	2.5	5.5	-3.8	8.3	4.6	5.8	6.0	5.9	5.2	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	2.3	5.9
Pour mémoire :																	
VA de la dette extérieure 7/	17.8	22.1	23.8	24.4	24.1	23.7	23.4	23.2	22.8	22.2	21.5	20.8	13.3		
En pourcentage des exportations	133.7	185.8	196.3	197.9	191.4	181.9	178.1	173.8	167.4	159.9	152.1	144.4	83.5		
Ratio service de la dette/exportations	11.8	7.0	8.5	11.4	14.2	17.3	15.7	14.8	13.9	7.6	8.0	8.8	9.8	10.4	6.5		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	220.4	295.4	333.1	361.0	378.5	393.8	410.0	430.4	447.5	461.3	472.8	483.1	540.7		
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	6.1	2.8	2.0	1.2	1.0	1.0	1.2	0.9	0.7	0.6	0.5	0.1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-1.2	-1.2	-0.6	-1.8	0.9	2.5	4.6	4.6	4.0	5.0	5.2	6.4	4.8	4.6	7.5		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

- 1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.
- 2/ Égale à $[-g - p(1+g) + \epsilon\alpha(1+r)] / (1+g+p+gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où g = taux d'intérêt nominal; p = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU, ϵ = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.
- 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.
- 4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.
- 5/ Il s'agit de dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.
- 6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).
- 7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.
- 8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2. Union des Comores : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020–2043

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	26.1	29.8	33.7	40.7	43.8	45.2	44.5	43.6	43.3	36.6	24.5	20.3	41.6
dont : libellée en devises	23.2	24.7	27.1	33.5	37.3	38.8	38.4	37.7	37.7	33.0	21.7	17.8	36.3
Variation de la dette du secteur public	3.2	3.7	3.9	7.0	3.2	1.4	-0.7	-0.9	-0.2	-1.2	-1.2	-0.2	-0.1
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0.2	1.7	5.4	3.8	2.9	1.3	-0.8	-1.0	-0.6	-1.2	-0.8	0.1	-0.1
Déficit primaire	0.0	2.5	3.7	4.5	4.2	2.7	1.3	1.0	1.5	0.5	-0.1	17.6	16.8
Recettes et dons	18.3	17.0	14.2	17.2	14.8	15.1	16.0	16.4	16.2	18.3	21.3	17.7	18.4
dont : dons	8.8	6.8	4.6	7.5	5.0	4.8	5.3	5.3	4.9	5.5	5.5		
Dépenses primaires (hors intérêts)	18.2	19.5	18.0	21.8	19.1	17.9	17.3	17.4	17.7	18.8	21.2		
Dynamique automatique de la dette	-0.2	-0.9	1.2	-1.3	-1.6	-2.0	-2.2	-2.2	-2.0	-1.6	-0.6	0.1	0.1
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	0.2	-0.7	-0.8	-1.3	-1.6	-2.0	-2.2	-2.2	-2.0	-1.6	-0.6		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.1	-0.2	-0.1	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	0.3		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	0.0	-0.5	-0.8	-1.0	-1.4	-1.7	-1.9	-1.9	-1.8	-1.4	-0.9		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.4	-0.2	2.0	--	--	--	--	--	--	--	--		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.1	0.4	0.5	0.3	0.6	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	1.2	0.4
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.1	0.4	0.5	0.3	0.6	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	3.4	2.0	-1.5	3.2	0.3	0.1	0.1	0.1	0.3	0.0	-0.4		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	--	--	24.4	29.2	30.3	30.7	30.1	29.5	29.1	24.4	16.1		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	--	--	171.6	169.7	204.6	202.9	188.7	180.1	179.0	133.4	75.3		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	3.9	4.6	9.1	10.0	23.0	18.7	17.5	17.5	16.3	11.0	7.4		
Besoin de financement brut 4/	0.7	3.4	5.5	6.7	7.8	6.1	4.2	3.9	4.1	2.5	1.4		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0.2	2.1	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8	3.8	2.5	3.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.0	1.2	2.1	1.5	1.4	1.2	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	0.8	1.1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	1.7	3.4	-3.6	-3.2	-0.6	-0.1	0.4	0.9	1.4	1.1	2.0	0.6	0.5
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-1.9	-0.9	8.3	--	--	--	--	--	--	--	--	1.5	--
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.8	-0.3	5.3	4.3	1.8	2.1	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	1.5	2.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-6.6	9.4	-5.6	24.8	-9.3	-2.6	1.2	5.2	5.9	5.3	4.5	5.1	4.6
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-3.2	-1.2	-0.1	-2.4	1.1	1.4	2.1	2.0	1.7	1.7	1.1	-1.5	1.3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public. Administration centrale. Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Définit le déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB ((-) : excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

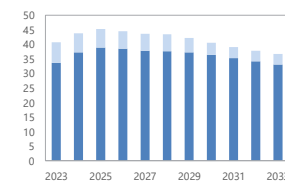
6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

Dette du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale

■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents

■ dont: détenu par les non-résidents



Tableau 3. Union des Comores : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2023–2033

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	22	24	24	24	24	23	23	23	22	22	21
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	22	23	24	24	23	23	22	22	20	20	19
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	22	25	26	26	26	25	25	25	24	23	23
B2. Solde primaire	22	26	28	28	28	28	28	27	27	26	25
B3. Exportations	22	27	31	31	31	30	30	29	29	28	27
B4. Autres flux 3/	22	27	31	30	30	29	29	29	28	27	26
B5. Dépréciation	22	30	26	26	25	25	25	25	24	23	22
B6. Combinaison de B1-B5	22	30	32	32	31	31	31	30	29	29	27
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	22	29	30	30	29	29	29	29	28	27	27
C2. Catastrophes naturelles	22	29	29	29	29	29	29	28	28	27	27
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	186	196	198	191	182	178	174	167	160	152	144
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	186	191	193	187	178	173	167	159	146	138	131
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	186	196	198	191	182	178	174	167	160	152	144
B2. Solde primaire	186	213	231	224	214	210	206	199	191	183	174
B3. Exportations	186	325	561	542	515	504	491	473	453	432	410
B4. Autres flux 3/	186	223	249	240	228	223	217	209	201	191	181
B5. Dépréciation	186	196	168	163	154	151	148	142	136	129	122
B6. Combinaison de B1-B5	186	275	235	330	314	307	299	288	276	263	249
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	186	241	243	236	226	222	218	211	202	193	184
C2. Catastrophes naturelles	186	240	243	236	226	223	219	213	204	196	188
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	11	14	17	16	15	14	8	8	9	10	10
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	11	15	18	17	16	16	9	9	10	12	13
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	11	14	17	16	15	14	8	8	9	10	10
B2. Solde primaire	11	14	18	16	15	15	8	9	9	10	12
B3. Exportations	11	22	40	38	36	34	19	20	22	24	27
B4. Autres flux 3/	11	14	18	17	16	15	8	9	10	10	12
B5. Dépréciation	11	14	17	15	14	13	7	8	8	9	10
B6. Combinaison de B1-B5	11	17	26	24	22	21	12	12	14	15	18
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	11	14	18	17	16	15	8	9	10	10	11
C2. Catastrophes naturelles	11	15	19	17	16	15	9	9	10	11	11
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	14	17	21	19	17	16	9	9	10	11	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	14	18	22	20	19	18	10	10	12	14	14
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	14	18	22	20	19	18	10	10	11	12	13
B2. Solde primaire	14	17	21	19	18	17	9	10	11	12	13
B3. Exportations	14	18	22	21	19	18	10	10	11	12	14
B4. Autres flux 3/	14	17	21	20	19	17	10	10	11	12	14
B5. Dépréciation	14	22	26	22	21	20	10	11	12	13	14
B6. Combinaison de B1-B5	14	19	24	22	20	19	11	11	12	13	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	14	17	22	20	18	17	10	10	11	12	12
C2. Catastrophes naturelles	14	17	21	19	18	17	10	10	11	12	12
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Union des Comores : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–2032

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	29	30	31	30	29	29	28	27	26	25	24
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	29	29	28	27	27	26	25	24	24	23	22
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	29	32	34	34	34	34	33	33	32	32	31
B2. Solde primaire	29	33	36	35	34	34	33	32	30	29	28
B3. Exportations	29	32	36	36	35	35	34	32	31	30	29
B4. Autres flux 3/	29	34	37	36	35	35	34	33	32	31	30
B5. Dépréciation	29	35	33	32	30	28	27	25	24	22	21
B6. Combinaison de B1-B5	29	32	33	30	29	29	28	27	26	25	24
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	29	38	38	37	36	35	34	33	32	31	30
C2. Catastrophes naturelles	29	37	37	36	36	35	34	33	32	31	30
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	170	205	203	189	180	179	163	154	145	140	133
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	170	191	184	168	159	155	140	132	125	120	114
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	170	211	219	207	201	203	188	181	174	172	167
B2. Solde primaire	170	223	238	220	210	208	189	179	169	163	156
B3. Exportations	170	219	241	224	214	213	194	184	174	169	160
B4. Autres flux 3/	170	226	244	227	217	216	197	186	177	171	162
B5. Dépréciation	170	241	226	203	188	180	160	147	135	126	115
B6. Combinaison de B1-B5	170	217	217	190	180	178	162	152	143	138	131
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	170	255	250	232	220	218	199	188	177	172	164
C2. Catastrophes naturelles	170	247	244	226	216	215	196	186	176	171	164
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	10	23	19	17	17	16	11	11	10	11	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	10	23	19	18	18	16	11	10	10	11	11
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10	24	20	19	19	18	13	13	12	13	13
B2. Solde primaire	10	23	20	20	20	18	13	13	12	11	12
B3. Exportations	10	23	19	18	18	17	12	11	11	11	12
B4. Autres flux 3/	10	23	19	18	18	17	12	11	11	11	12
B5. Dépréciation	10	24	23	21	21	20	13	12	12	13	13
B6. Combinaison de B1-B5	10	23	19	18	18	17	11	11	11	11	11
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	10	23	23	21	20	19	14	13	11	12	12
C2. Catastrophes naturelles	10	23	22	20	20	19	14	13	12	12	12
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Déclaration de M. Sylla sur les Comores
Demande d'accord d'une durée de quatre ans au titre de la facilité élargie de crédit

Réunion du conseil d'administration
1^{er} juin 2023

Au nom des autorités comoriennes que nous représentons, nous voudrions remercier les services du FMI pour le dialogue constructif sur la politique générale, ainsi que pour le rapport de qualité qu'ils ont établi. Les autorités souscrivent dans l'ensemble aux analyses des services du FMI et à l'orientation des recommandations de politique générale.

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

Les nombreux chocs exogènes récents ont érodé les réserves budgétaires et extérieures des Comores et exacerbé les vulnérabilités du pays. Le cyclone Kenneth en 2019, la pandémie de COVID-19 en 2020-21 et les retombées de la guerre en Ukraine en 2022 ont eu des répercussions néfastes sur les Comores. Ces chocs sont venus s'ajouter au décuplement des besoins budgétaires et de la balance des paiements, en raison d'un service élevé de la dette sur les emprunts non concessionnels contractés pour financer des projets d'investissement à grande échelle dans les secteurs de la santé et du tourisme, ainsi que du coût d'une restructuration bancaire. Les autorités ont mis en œuvre un programme de référence, approuvé en septembre 2021, pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, limiter les risques sur l'économie et entamer des réformes pour s'attaquer aux facteurs de fragilité du pays. Des résultats globalement satisfaisants dans le cadre de ce programme de référence ont contribué à établir une base de mise en œuvre de politiques en vue d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Bien que la dette soit actuellement viable, le risque de surendettement reste élevé.

Les retombées de la guerre en Ukraine ont affecté l'économie. Sous l'effet du ralentissement de la croissance mondiale et de la hausse des prix internationaux des produits de base, la reprise économique a été plus faible que prévu en 2022. La croissance du PIB pour 2022 est estimée à 2,6 %, alors que les projections la situaient à 3,5 % au moment de la demande de l'appui au titre du programme de référence en 2021. Par ailleurs, l'inflation a considérablement augmenté, atteignant 20,6 % fin 2022, par rapport à 7,1 % fin 2021. Elle a toutefois légèrement diminué à 20 % à fin février 2023. D'après les estimations, le déficit des transactions courantes s'est creusé, passant à 2,4 % du PIB en 2022 contre 0,5 % du PIB en 2021.

Le solde budgétaire intérieur s'est amélioré, mais le solde global s'est détérioré. Les mesures fiscales adoptées pour atténuer la crise du coût de la vie ont réduit les recettes fiscales par rapport à 2021. La hausse des recettes non fiscales a permis cependant de compenser près de la moitié de la baisse des recettes fiscales. De plus, l'élimination par les autorités en 2022 d'un nombre important de travailleurs fantômes de la fonction publique a permis au gouvernement de relever les salaires des fonctionnaires, tout en maintenant le ratio masse salariale/PIB en dessous de son niveau de 2021. Malgré l'incidence négative du manque à gagner des entreprises publiques, le déficit primaire intérieur a fléchi, passant de 3,4 % du PIB en 2021 à 1,9 % en 2022.

Les faiblesses du secteur financier persistent, mais le crédit à l'économie s'est redressé en 2022. À la suite du relèvement par la banque centrale, en juillet 2022, du ratio des réserves obligatoires non rémunérées de 10 % à 15 %, certaines banques ont été confrontées à des problèmes de liquidité. Néanmoins, le niveau de liquidité de l'ensemble du secteur bancaire est resté solide. Les prêts improductifs ont diminué de manière significative durant les deux années précédant 2022, mais restaient

élevés, à 17 %, fin juin 2022. La croissance du crédit a été forte en 2022, grâce aux crédits octroyés tant aux entreprises publiques qu'au secteur privé.

PERSPECTIVES ET LE PROGRAMME AU TITRE DE LA FEC

Les perspectives économiques sont favorables, mais l'incertitude persiste. La croissance devrait atteindre 3,0 % en 2023 et 3,5 % en 2024. La croissance à moyen terme devrait s'accélérer pour atteindre environ 4½ %, sous réserve de l'application de politiques macroéconomiques saines et de réformes structurelles. L'inflation devrait continuer à décroître en 2023, compte tenu en partie du recul récent des prix des produits de base, et se maintenir entre 2 % et 2½ % par la suite.

Le programme au titre de la FEC vise à favoriser la reprise économique et à lutter contre la fragilité économique et institutionnelle. Il a pour but de soutenir un plan crédible d'assainissement des finances publiques à moyen terme afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et de réduire les risques liés à la viabilité de la dette, d'atténuer les risques dans le secteur financier, et de poursuivre les réformes en matière de lutte contre la corruption et de gouvernance. La mise en œuvre des réformes prévues créera un espace budgétaire pour les investissements indispensables dans le capital humain et physique, favorisera la croissance et réduira la pauvreté grâce à une plus grande inclusion financière, et améliorera le fonctionnement du secteur public et le climat général des affaires, contribuant ainsi à réaliser la vision des autorités dans le cadre du Plan Comores Émergent.

Politiques budgétaires

En 2023, une impulsion budgétaire positive devrait permettre de soutenir une reprise économique encore fragile. Le budget pour 2023 favorise la croissance grâce à l'augmentation des dépenses d'investissement, principalement financées à des conditions préférentielles. Le budget prévoit également de restreindre les dépenses non prioritaires ou inefficaces, tout en augmentant les dépenses sociales afin d'atténuer l'impact de la hausse du coût de la vie sur les groupes les plus vulnérables. Les recettes resteraient pratiquement stables à 9,7 % du PIB. En effet, les gains obtenus grâce à la suppression progressive des exonérations fiscales ponctuelles appliquées en 2022, à l'introduction de nouvelles taxes et à l'amélioration de l'administration fiscale seraient contrebalancés par une baisse des recettes provenant des entreprises publiques.

Le rééquilibrage budgétaire à moyen terme est prévu démarrer en 2024 afin d'atténuer les risques liés à la viabilité de la dette. Ce rééquilibrage s'appuiera sur une augmentation régulière des recettes fiscales d'au moins 0,3 % du PIB par an, une réduction des transferts et des subventions introduits en 2021-22 pour limiter les effets des chocs récents sur les groupes vulnérables, et une diminution des dépenses d'investissement jusqu'aux niveaux d'avant la pandémie, une fois que les dépenses déjà engagées auront été progressivement résorbées. Ces stratégies devraient permettre de faire baisser le déficit primaire intérieur de 2,4 % du PIB sur la période 2024-27. La trajectoire budgétaire envisagée trouve un équilibre délicat entre croissance et diminution des risques liés à la dette. En outre, elle est conforme à l'objectif des autorités de faire passer tous les indicateurs de la charge de la dette en dessous de leur seuil de risque élevé d'ici 2028.

Un ambitieux programme de réformes des finances publiques soutiendra les efforts d'ajustement budgétaire des autorités. Les réformes envisagées porteront sur la politique fiscale, l'administration des recettes, la gestion des finances publiques et le contrôle des entreprises publiques. Dans la mesure où les réformes de la politique fiscale devraient avoir un effet plus important sur l'augmentation des recettes intérieures, une unité de politique fiscale sera créée au sein du ministère des Finances pour contrôler l'exécution des mesures pertinentes, y compris une évaluation complète des dépenses fiscales afin

d'identifier les pistes de simplification des exonérations. En ce qui concerne l'administration fiscale, les autorités ont notamment l'intention d'augmenter le nombre de contribuables actifs. En outre, elles entendent améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses en adoptant une feuille de route visant à élargir le compte unique du Trésor (CUT) à toutes les transactions relatives aux organes de l'administration publique et aux projets à financement étranger. Les autorités ont pour visée de renforcer la surveillance des entreprises d'État en modifiant la loi sur les entreprises publiques et en créant une unité de surveillance, en veillant au respect de la réglementation fiscale par les entreprises publiques et en alignant la rémunération des entreprises publiques sur celle de la fonction publique. Dans l'ensemble, le gouvernement est déterminé à assurer la meilleure utilisation possible des ressources publiques disponibles et à améliorer le respect des politiques fiscales.

Politiques monétaire et financière

Les autorités ont l'intention de faire preuve de prudence dans le resserrement de la politique monétaire. Les Comores appliquent un régime de change fixe et ont conclu un accord de coopération monétaire avec la France. Les chocs sur l'offre ont été les principaux moteurs de l'inflation. La hausse des taux d'intérêt dans les pays avancés ne devrait avoir que des répercussions limitées sur le plan national. Le resserrement de la politique monétaire intérieure par le biais d'un relèvement des réserves obligatoires non rémunérées pèserait, comme par le passé, sur la liquidité des banques fragiles, avec un effet de transmission limité aux conditions de crédit, étant donné la forte concentration de liquidités dans le système bancaire. Les autorités comptent suivre de près l'évolution de l'inflation et des réserves de change et n'envisager un nouveau resserrement monétaire qu'en cas d'effets de second tour de la hausse des prix à l'importation ou de sorties massives de réserves. Elles poursuivront l'action engagée pour améliorer les instruments de politique monétaire.

Les autorités sont déterminées à relever les défis de taille du secteur financier. À cette fin, les autorités entendent améliorer l'environnement opérationnel des banques, notamment en réduisant la fréquence des arriérés de l'État à l'égard des fournisseurs et en renforçant le système judiciaire afin de garantir que les banques puissent réaliser les garanties données en nantissement ; renforcer la surveillance du secteur bancaire et le filet de sécurité du secteur financier ; consolider l'infrastructure financière, notamment en établissant un marché des titres d'État ; et achever la restructuration de la Société nationale des postes et des services financiers (SNPSF), la banque postale publique, sur la base des éléments clés de la restructuration qui avaient été préparés dans le cadre du programme de référence.

Renforcer la gouvernance et diminuer la vulnérabilité à la corruption

Les autorités continueront de prendre des mesures de renforcement de la gouvernance et de réduction du risque de corruption. Elles poursuivront notamment l'amélioration de l'intégrité et de l'efficacité du système judiciaire ; elles accroîtront la transparence budgétaire, notamment en publiant régulièrement des données complètes sur tous les grands projets de marchés publics ; elles renforceront le cadre de lutte contre la corruption, notamment en adoptant la nouvelle loi anticorruption d'ici fin juin 2023 et en rendant opérationnelle la Chambre indépendante et autonome de lutte contre la corruption, chargée de mettre en place et de coordonner la mise en œuvre des priorités du pays dans ce domaine.

Le gouvernement accroîtra l'efficacité du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les autorités rédigeront et adopteront une loi relative à la LBC/FT qui respectera les normes internationales établies par le Groupe d'action financière. Dans ce cadre, la banque centrale prévoit de sensibiliser les banques commerciales aux exigences en matière de LBC/FT.

Elle renforcera également la surveillance fondée sur le risque, notamment en procédant à des inspections sur place pour évaluer le respect des réglementations existantes en matière de LBC/FT.

CONCLUSION

Les Comores ont besoin de financement de la part des partenaires de développement pour mettre en œuvre leur programme de réformes visant à lutter contre la fragilité et à promouvoir une croissance forte et inclusive. Le rôle de catalyseur joué par l'appui du FMI permettra certainement aux autorités de restreindre le déficit de ressources. Les autorités ont sollicité un accord quadriennal au titre de la FEC pour soutenir leur action visant à combler les déficits de financement intérieur et extérieur identifiés, à préserver la stabilité macroéconomique et à maintenir l'élan de leur programme de réformes structurelles. Compte tenu des engagements à long terme des autorités et des résultats globalement satisfaisants obtenus dans le cadre du programme de référence 2021, nous souhaiterions que les administrateurs se prononcent en faveur de la demande d'appui au titre de la FEC des autorités comoriennes. Étant donné les besoins de financement considérables au cours de la période couverte par le programme, la mise en œuvre du programme de réforme dans le cadre de l'appui de la FEC devrait jouer un rôle de catalyseur en générant un soutien fort et plus large de la part des bailleurs de fonds, qui sera indispensable.